



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

DOSSIER DE SÉANCE

Jeudi 18 novembre 2021

14h-17h

Palais du Pharo (salle La Major) - Marseille

Ordre du jour

Discours de Monsieur Christophe Mirmand, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Discours du Vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi, Préfet maritime de la Méditerranée

Points organiques :

1. Accueil des nouveaux membres ;
2. Approbation du compte-rendu de la session du 24 juin 2021 ;
3. Élection à la présidence de la Commission permanente :
 - Déclaration d'intention ;
 - Modalités de vote.

Points pour information :

4. Éolien flottant en mer : Présentation par le Président de la CPDP du déroulé et les premiers éléments de restitution du débat public
5. Réseau électrique :Présentation de l'étude « Futurs énergétiques 2050 »
6. Présentation du bilan de la consultation relative au document stratégique de façade (DSF)
7. Politique des mouillages des navires en Méditerranée
8. Comitologie : Présentation des travaux
9. Points divers

Pièces au dossier de séance

Point de l'ordre du jour	N° pièce	Désignation de la pièce
2	2	<i>Compte-rendu de la session du Conseil maritime de façade de Méditerranée du 24 juin 2021</i>
3	3	<i>Note relative à l'élection à la Commission permanente</i>
4	4	<i>Éolien flottant en mer : Présentation par le Président de la CPDP du déroulé et les premiers éléments de restitution du débat public</i>
5	5	<i>Note relative à la présentation de l'étude « Futurs énergétiques 2050 »</i>
6	6-a	<i>Présentation du bilan de la consultation relative au document stratégique de façade (DSF)</i>
	6-b	<i>Proposition de réponses pour l'Autorité environnementale</i>
	6-c	<i>Synthèse de la consultation des instances</i>
	6-d	<i>Synthèse de la consultation du public</i>
7	7	<i>Politique de gestion des mouillages des navires en Méditerranée</i>
8	8	<i>Comitologie : Présentation des travaux</i>
9	9	<i>Points divers</i>

Pièce n°2

Compte-rendu de la session du Conseil maritime de façade de Méditerranée du 24 juin 2020

Ce compte-rendu est transmis pour validation.

Compte-rendu

Session du 24 juin 2021

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence du vice-amiral d'escadre Laurent ISNARD et du préfet Mirmand.

VAE ISNARD.- Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je regrette cette nouvelle réunion en visio et audi conférence mais le contexte sanitaire l'impose.

Nous allons aborder aujourd'hui des sujets soit décisionnels, soit d'information. Nous commencerons tout d'abord par faire le point sur le processus d'adoption du document stratégique de façade, puis, nous verrons les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux - la partie Rhône Méditerranée et la partie Corse. Ensuite, nous aborderons un certain nombre de sujets qui sont liés à la comitologie, nous ferons un point particulier sur l'éolien commercial avec le débat public qui débute dans quelques semaines. Enfin, nous terminerons par des sujets d'actualité, notamment sur la partie « politique des mouillages ».

En propos liminaire je souhaite évoquer la pollution sur la façade Est de la Corse, avec la détection d'un navire qui a dû dégazer -comme on l'a connu il y a de ça quelques années. Cette pollution a pu être maîtrisée grâce à l'engagement de l'ensemble des services de l'État. Je tiens notamment à saluer l'action des services de l'État en Corse avec le déclenchement rapide du plan POLMAR Terre ; c'est l'ensemble des moyens, des différentes Administrations, des Armées bien entendu, de la Marine en particulier, mais aussi des différentes Administrations de l'État - et ça compte pour le monde maritime- que ce soient les affaires maritimes, les Douanes ou la Gendarmerie.

Je remercie également de leur concours les moyens locaux de l'OEC, de la SNSM, de la capitainerie de Porto-Vecchio ainsi que celui, très efficace, des sociétés de remorquages des ports de Bastia et d'Ajaccio.

Ce sont près de 15 tonnes de carburant et de déchets de cette nature qui ont été récupérées, avec une quinzaine d'unités marines. Cette crise a également mobilisé plus de 50 heures de vol d'unités de la Marine, des Douanes, de la Gendarmerie et de la Sécurité civile. Le résultat est là, grâce à l'engagement de tous.

Pour ce qui est de la partie « dispositif de surveillance », j'insiste sur le fait que si les conséquences de la pollution sont limitées, c'est en raison de ce système de surveillance qui est relativement efficace. Cette surveillance est de plusieurs natures : surveillance satellitaire, nous avons près 411 passages de satellite

par an sur cet espace maritime ; Nous avons également un réseau de sémaphores et un réseau de sauvetage et de secours en mer - je pense au CROSS Med et au CROSS d'Aspretto - plus toutes les unités qui passent et qui sont en lien les unes avec les autres. Ce dispositif a favorisé une détection rapide et par voie de conséquence une projection rapide de tous nos moyens afin de circonscrire le risque.

S'agissant de la partie enquête judiciaire, elle est en cours avec le soutien du Parquet maritime de Marseille. C'est une œuvre collective, avec une enquête judiciaire qui est conduite par la Gendarmerie maritime. Je ne peux pas en dire davantage aujourd'hui, pour des raisons de confidentialité, mais l'enquête continue et l'intention est bien de poursuivre l'auteur de la pollution.

Je propose de maintenant céder la parole au Préfet de région, M. Mirmand.

M. MIRMAND.- Merci, Amiral. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Commissaire général, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, je suis également très heureux de vous retrouver à l'occasion de cette réunion et je souhaite, tout comme vous, Amiral, que nous puissions bientôt nous retrouver en présentiel.

Vous avez rappelé quel était aujourd'hui notre ordre du jour et je tenais de mon côté à évoquer quelques sujets d'actualité transversaux pouvant intéresser les membres du Conseil.

D'abord, je voudrais revenir sur le CIMER du mois de janvier dernier qui abordait le sujet de l'encadrement des structures artificielles flottantes et la perspective d'expérimenter quatre projets au niveau national. Il nous a été demandé d'en sélectionner deux au niveau de la façade. Ces projets ont d'ores et déjà été transmis aux ministres compétents : le premier concerne le projet d'habitats touristiques flottants de Gruissan dans l'Aude et le second le déploiement d'une plateforme multi-usages en mer dans le golfe de la Napoule dans les Alpes-Maritimes. J'espère que nous serons rapidement en mesure de vous faire connaître les projets sélectionnés.

Ensuite, je tenais naturellement à évoquer un autre projet majeur pour notre façade qui est celui de l'éolien flottant en mer pour évoquer la question des fermes pilotes et plus particulièrement le projet Provence-Grand-Large auquel je suis particulièrement intéressé en tant que préfet des Bouches-du-Rhône. Je voulais simplement vous informer avoir saisi le 11 juin dernier la DIRM pour la mobilisation du Conseil scientifique du CMF sur ce projet. Je souhaite que le Conseil scientifique se prononce, d'une part, sur les suivis scientifiques prévus dans le cadre de la future autorisation environnementale modificative du projet, et d'autre part, que celui-ci puisse également se prononcer sur le mode de fonctionnement (organisation, composition, modalités d'échanges) à mettre en place pour appuyer le suivi de ce projet dans la durée, puisque c'est naturellement un projet qui s'inscrit dans un temps relativement long.

D'une manière générale, il est important que notre Conseil scientifique - et c'est là bien sûr le préfet coordonnateur qui s'exprime - parvienne à harmoniser les pratiques des Comités de suivi des différentes fermes pilotes de Méditerranée, afin que nous puissions à terme disposer d'une vision globale et partagée des effets du développement de l'éolien flottant sur l'ensemble de notre littoral.

Enfin, dernier sujet que je souhaitais évoquer pour ce qui concerne l'actualité de la façade, ce sont bien sûr les événements majeurs qui se dérouleront sur la deuxième partie de l'année. Je pense en particulier au congrès de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) qui se déroulera à Marseille du 3 au 11 septembre. Comme vous le savez, il rassemblera la communauté mondiale de la biodiversité et de la conservation de la nature, ses meilleurs experts, mais également les représentants de 130 gouvernements. Pour ce qui nous concerne, l'Etat sera représenté au plus haut niveau.

Je rappelle également la date des assises de l'économie de la mer qui se dérouleront les 14 et 15 septembre à Nice. En 2019, à Montpellier, près de 1 500 personnes avaient pu participer à cet événement.

Ces deux événements qui se dérouleront dans notre région seront l'occasion pour les acteurs de la façade de valoriser leur dynamisme et pour le CMF de nourrir ses propres travaux dans la foulée.

Amiral, je ne développe pas plus ces éléments de calendrier et je vous propose de céder la parole à la Vice-Présidente de notre Conseil, et Présidente de la Commission permanente, Mme Béatrice Aliphat.

Mme ALIPHAT.- Je vous remercie, Monsieur le Préfet, Amiral.

Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil maritime de façade de Méditerranée, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'une session particulière pour moi. En effet, c'est mon dernier Conseil maritime de façade, puisque je vais à présent évoluer vers d'autres sphères professionnelles, en espérant ne pas trop m'éloigner des énergies maritimes.

Cette expérience de Présidente de la Commission permanente aura été courte, mais dense et riche. Le 24 novembre dernier, après mon élection, je vous avais indiqué que je ne souhaitais pas que nos instances soient des « chambres d'enregistrement » et vouloir des instances pragmatiques et actives. C'est en ce sens que nous avons collectivement travaillé au cours de ces derniers mois selon trois grands axes que j'avais déjà annoncés lors de ma candidature en novembre.

Le premier axe visait une meilleure et plus efficace représentativité de la Méditerranée au niveau national -c'est chose faite. En effet, le Conseil national de la mer et des littoraux permet de regrouper tous les CMF et de travailler avec la ministre de la Mer sur la politique maritime nationale avec un rôle -et je le cite - « *d'avis et de propositions auprès du Gouvernement sur tout sujet relatif aux littoraux et à la gestion intégrée des zones côtières* ». La ministre a mené une grande concertation, qui est en cours, pour totalement revoir la gouvernance et l'organisation de ce CNML, d'où l'obligation impérieuse que la Méditerranée soit représentée.

Au-delà de ma participation de fait au CNML en tant que Présidente de la CP, avec Anne-Laure Santucci de l'Assemblée de Corse, nous avons été toutes les deux élues le 29 mars dernier au Bureau du CNML (sur les sept membres élus au total pour l'ensemble du territoire français). Ce Bureau a pour ambition, en plus de ce que je vous ai cité comme orientations du CNML, de répondre à des objectifs plus prioritaires. Pour vous donner un exemple de cette mission, la ministre a proposé de créer des groupes de travail devant rendre leurs propositions pour la fin juin. Les thématiques de travail étaient : l'Europe, la pêche de loisirs, la protection des petits cétacés, l'adaptation des territoires au changement climatique et le point sur les sujets spécifiques aux territoires ultra-marins.

Le deuxième axe de mon mandat s'est bien évidemment porté sur la Commission permanente et sur son fonctionnement. Elle s'est réunie à deux reprises, et comme vous l'avez annoncé, Amiral, elle est bien évidemment marquée par le suivi du Document stratégique de façade.

- 1 En février, la réunion a plutôt porté sur l'analyse du dossier qui a été soumis à l'Autorité environnementale.
- 2 En mai dernier, pour construire les délibérations qui vous sont soumises aujourd'hui et nous avons longuement échangé :
 - Sur le processus de construction de ces documents ;

- mais également sur le contenu de cet avis de l'Autorité environnementale qui a été publié le 5 mai dernier ;
- et enfin sur la mise en œuvre du plan d'action.

Ces 93 actions, il faut certes les adopter, mais notre objectif ensuite est de les mettre en œuvre. Aussi je vous invite dès à présent à commencer à réfléchir aux actions prioritaires.

Enfin, le troisième axe de mon mandat portait sur les travaux de la comitologie :

- 1 définir le mandat et l'organisation de la Commission emploi-formation aux métiers de la mer ;
- 2 constituer le groupe de travail zones de protection forte (ZPF).

La Commission permanente avait pour objectif de donner une impulsion et ces instances ont pris leur envol.

J'ai pu mesurer en participant, tant aux réunions des nouvelles instances que des plus anciennes - comme la Commission spécialisée éolien flottant et son Conseil scientifique - que cette comitologie pouvait être dynamique et extrêmement pragmatique. Vous le verrez à travers les présentations qui vous seront faites, mais je souhaite souligner la qualité des débats au sein de ces instances et bien sûr remercier tous les membres qui y participent et qui permettent aux sujets d'avancer.

Je termine enfin ces propos introductifs - que j'espère vous ne trouverez pas trop longs - avec des remerciements sincères aux deux préfets coordonnateurs et à leurs équipes pour leur soutien sans faille, et plus particulièrement l'équipe de la DIRM, où j'ai découvert des personnes investies, professionnelles et réactives qui travaillent de manière équilibrée sur les trois régions de ce CMF, en respectant les spécificités de chacune.

Une fois n'est pas coutume, je vais les citer en particulier :

- Éric Levert, le Directeur, et son adjoint, Stéphane Péron.
- Pour la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral, Franck Fredefon et Kristenn Le Bourhis.
- Pour la Commission emploi formation, le trinôme Charles-Henri Garié, Liza Aggoune et Julie Idoux.
- Pour le groupe de travail des zones de protection forte, le binôme Laure Verneyre et Marion Bricet.
- Pour la Commission spécialisée éolien flottant et son dynamique Conseil scientifique, le binôme Alexandra Gigou et François Virevialle.

Je remercie évidemment les membres de la CP avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. Merci enfin à vous tous, les 80 acteurs impliqués du CMF. Je vous souhaite une très bonne continuation !

VAE ISNARD.- Madame la Présidente, merci pour vos mots. Merci pour votre participation. Avec M. le Préfet, nous voudrions également vous remercier pour votre dynamisme et votre investissement que nous avons tous appréciés. Vous avez cité la DIRM, c'était un de vos interlocuteurs privilégiés, et elle se joint à nous deux pour vous remercier de votre engagement. En quelques mois, des choses ont changé. Vous avez su faire vivre cette institution qui ne doit pas simplement être un process administratif, réglementaire ou consultatif, mais un organe de décisions, de visions stratégiques et après de

déclinaisons dans des actions concrètes au profit de tous nos concitoyens dans le domaine maritime. Nous vous en remercions donc très sincèrement.

Je propose, c'est de céder la parole à M. Éric Levert, Directeur de la DIRM, qui va nous expliquer les modalités de fonctionnement pour cette séance.

M. LEVERT.- Merci, Amiral et merci à vous, Madame la Présidente. Tout d'abord, vous confirmer que nous le quorum est atteint, nous pouvons statuer valablement. Nous aurons à voter sur les délibérations et la réunion peut donc valablement procéder à ce travail. En termes de mesures, vous les connaissez, mais je les rappelle très rapidement. Notre réunion est enregistrée pour des facilités de compte-rendu. Sauf opposition de votre part notre séance sera donc enregistrée.

Ensuite, pour assurer la fluidité des échanges nous avons la main sur tous les micros. Je vous demanderai donc de lever la main de manière électronique pour demander la parole. L'ordre chronologique de levée des mains sera bien évidemment respecté.

Troisièmement, nous avons demandé à chacun de se connecter via l'application Lifesize. Si toutefois des personnes sont connectées par téléphone, nous pouvons vous laisser la main à travers votre micro. Vous avez également la possibilité de nous envoyer un SMS pour demander la parole. Toujours pour des questions de compte rendu, merci de vous présenter, d'indiquer votre nom et l'organisme pour lequel vous souhaitez intervenir. Voilà, Monsieur le Préfet, ces quelques mots d'ordre.

VAE ISNARD.- Merci. Je vois qu'une main s'est levée. Monsieur Molinero ?

M. MOLINERO.- Bonjour à tous. Amiral, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, je voudrais simplement poser une question. Puisque l'on a parlé d'actualités, j'aurais voulu avoir confirmation de l'information qui nous est arrivée et qui date du 18 juin sur la limitation de l'implantation des éoliennes à moins de 70 km d'un radar militaire. Pouvez-vous nous le confirmer et nous dire si cela change l'implantation des zones éoliennes, et surtout des fermes-pilotes qui sont déjà prévues ? Merci.

M. DUCHESNE.- Bonjour, Monsieur Molinero. Je n'ai pas reçu d'éléments techniques particuliers, mais le ministère de la Défense a effectivement récemment fait valoir des perturbations sur son trafic aérien, et il semblerait qu'une norme soit en cours de discussion pour éloigner l'implantation d'éoliennes d'un radar militaire. À la préfecture maritime, nous ne disposons pas encore d'éléments précis sur ce point. Nous avons été questionnés à ce sujet mais sans être destinataires des conclusions. Je propose de vous communiquer les éléments à réception.

VAE ISNARD.- Très bien. Je vous propose maintenant d'aborder le point n°1 qui est l'approbation du compte rendu de la session du 24 novembre 2020.

Points pour avis :

1 - Approbation du compte-rendu de la session du Conseil maritime de façade de Méditerranée du 24 novembre 2020.

Ce projet de compte rendu figure dans le dossier de séance qui vous a été transmis par la Direction interrégionale de la mer Méditerranée qui assure le secrétariat de ce Conseil. Il vous est soumis pour approbation. Y a-t-il a des remarques qui n'auraient pas été transmises en amont à la DIRM ? (*Pas de remarque.*)

(Approuvé à l'unanimité.)

Nous allons maintenant aborder le point n°2.

•

2 - Avis du Conseil maritime de façade sur le document stratégique de façade :

C'est l'avis du Conseil maritime de façade sur le Document stratégique de façade qui regroupe le plan d'action du Document stratégique de façade, le dispositif de suivi et les cibles complémentaires à la stratégie maritime de façade. Pour aborder ce sujet nous allons procéder en deux temps : Mme Le Bourhis nous présentera synthétiquement ces trois documents, et ensuite Mme Aliphat présentera les délibérations travaillées en Commission permanente. Elles figurent dans votre dossier de séance et je vous invite à vous y référer. Mesdames, je vous cède la parole.

Mme LE BOURHIS.- Amiral, Monsieur le Préfet de Région, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil maritime de façade, le Document stratégique de façade qui vous est soumis aujourd'hui est entré dans sa phase de consultation. Elle a débuté le 12 février dernier par la saisine de l'Autorité environnementale qui a rendu son rapport le 5 mai. Je ne vais pas développer ce point, puisque Mme Aliphat y reviendra ultérieurement.

La consultation du public et des instances a commencé le 20 mai dernier, et ce jusqu'au 20 août.

S'agissant du public, le contexte sanitaire - comme vous l'avez rappelé - a nécessité de s'adapter et la dématérialisation a été privilégiée pour cette consultation. Le public donne son avis sur le site www.merlittoral2030.gouv.fr Nous commençons d'ailleurs à recevoir des contributions, mais elles sont encore timides. Le ministère de la Mer a décidé d'organiser des webinaires. Un premier webinar s'est tenu au niveau national le 15 juin dernier, et ensuite, il y aura un webinar organisé par façade. Pour la façade Méditerranée, ce webinar aura lieu le mardi 29 juin, de 14h à 16h30 - un communiqué sera diffusé pour transmettre cette information.

S'agissant des instances, je ne vais pas toutes les citer, mais il s'agit des collectivités, des CRPMEM, du CRC ou encore du Comité de bassin. Le 4 juin dernier, le DSF a été présenté au Comité de bassin Rhône-Méditerranée qui a donné un avis favorable. Aujourd'hui, c'est au Conseil maritime de façade, en tant qu'instance, de se prononcer sur ce document qui comprend trois volets : les cibles complémentaires à la stratégie de façade maritime, le dispositif de suivi et le plan d'action.

- Les cibles complémentaires à la stratégie de façade maritime

D'abord, les cibles complémentaires. Il s'agit du volet n°2 de la stratégie maritime de façade qui avait été adoptée en octobre 2019. Cette stratégie fixait des objectifs, des indicateurs et des cibles, mais toutes ces cibles n'avaient pas été précisées en raison d'un manque de données. Il restait vingt-quatre cibles à fixer et vingt-deux devraient l'être. Ces cibles concernent trois catégories : les zones de protection forte : sur huit cibles, sept ont été fixées, et seule la cible qui est relative aux lagunes côtières n'a pas pu l'être ; elle le sera donc lors du prochain cycle.

Sur les nouveaux objectifs du Document stratégique de façade : sur les douze cibles, neuf sont fixées. Elles concernent notamment les oiseaux marins ou encore les mouillages, mais une incertitude subsiste pour trois d'entre elles, car nous restons en attente d'expertises. Cela concerne notamment l'artificialisation des fonds côtiers et le bruit lié aux émissions impulsives. La dernière catégorie concerne les SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse. Sur les quatre cibles trois sont fixées, et la dernière le sera lors du prochain cycle.

VAE ISNARD.- Ce que je vous propose, c'est que l'on s'arrête sur le premier point pour que l'on puisse voter à l'issue.

Mme LE BOURHIS.- Très bien, Amiral, c'est comme vous le souhaitez.

VAE ISNARD.- Je cède la parole à la Vice-Présidente.

Mme ALIPHAT.- Je vous invite à consulter la page 42 de votre dossier de séance avec la proposition de délibération qui est structurée un peu différemment de ce que nous verrons ultérieurement concernant le plan d'action. Par souci de lisibilité, l'approche thématique a été privilégiée. Pour les cibles complémentaires relatives aux zones de protection forte, ce sont des tendances, avec une augmentation ou une baisse, qui ont été fixées. Comme vous l'a dit Kristenn Le Bourhis, seule la cible relative aux lagunes côtières n'a pas été fixée et le groupe de travail travaillera sur ce point. S'agissant des nouveaux enjeux du DSF, j'attire votre attention sur le fait qu'il en reste encore trois pour lesquelles les travaux sont en cours : fonds côtiers, bruit lié aux émissions impulsives. La Commission a fait le choix de les mentionner explicitement dans l'avis pour faciliter leur suivi. Enfin, concernant les cibles définies au cours des travaux d'élaboration des SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse, la Commission a demandé à ce que les travaux se poursuivent sur la cible non fixée.

La Commission permanente vous propose de formuler un avis favorable sur ce projet de cibles complémentaires.

VAE ISNARD.- Nous allons procéder au vote. Y a-t-il des demandes de prise de parole pour faire un commentaire ? Monsieur Bonhomme ?

M. BONHOMME.- Excusez-moi, mais la page 42 du document de séance est bien une page qui se termine par la signature de M. Éric Levert ? Cela ne correspond donc pas à ce qui vient d'être dit. Je pense qu'il y a un souci.

Mme ALIPHAT.- C'est la délibération 01/2021 qui concerne les cibles. Elle est en pages 42, 43 et 44. Cela ne correspond pas, Monsieur Bonhomme ?

M. BONHOMME.- Je suis sur le document qui s'appelle « Dossier de séance ». Cela ne fait rien, mais dans mon dossier de séance, en page 42 il n'y a pas ça.

M. LEVERT.- Il n'y a pourtant eu qu'un seul envoi de séance. C'est peut-être un problème de pagination.

VAE ISNARD.- Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Monsieur Rivier ?

M. RIVIER.- Pour aller dans le sens de M. Bonhomme, j'ai la même pagination que lui. C'est vrai que dans ces conditions c'est difficile à suivre.

M. CHARDIN.- Je pense qu'il y a une confusion dans les documents entre le dossier de séance de la Commission permanente qui avait été transmis aux membres et le dossier de séance du Conseil de ce jour, et c'est ce qui explique pourquoi certains membres n'ont pas le même document sous les yeux.

M. FREDEFON.- Le compte rendu de la Commission permanente et son dossier de séance sont adressés à tous les membres du CMF, et les personnes doivent avoir ce document sous les yeux. Ce n'est donc pas le bon. Il faut qu'ils se réfèrent au document de séance du CMF d'aujourd'hui.

VAE ISNARD.- Très bien. Je vous propose de procéder au vote.

(Approuvé à l'unanimité.)

Je vous propose de passer au deuxième document.

- Le dispositif de suivi

Mme LE BOURHIS.- Nous poursuivons avec le deuxième document sur lequel votre avis est sollicité. Ce document recense les dispositifs de suivi et les données existantes qui vont permettre de compléter l'état de l'existant du Document stratégique - qui est le volet n°1 du Document stratégique de façade, mais aussi nous aider à évaluer l'atteinte des objectifs stratégiques - qui est le volet n°2. Il comprend un document principal avec l'ensemble des données sur le volet « écosystèmes marins et état des

pressions », et un volet « activités, usages et politiques publiques ». Ce document principal est un document synthétique qui présente l'ensemble des enjeux, et ensuite il y a cinq annexes qui détaillent l'ensemble des informations disponibles.

Madame Aliphat, je vous cède la parole pour présenter la délibération.

Mme ALIPHAT.- Il s'agit de la page 39 pour cette délibération qui est la 02/2021. J'espère que vous la retrouverez dans votre document.

Il y a deux grandes parties : la partie « méthode » et la partie « contenu du projet ». La Commission permanente a insisté sur le remarquable travail de recensement pour rassembler dans un seul document l'ensemble des données existantes. En revanche, elle a regretté l'insuffisante association des acteurs de la façade, et recommande un accompagnement pour une bonne appropriation du document. S'agissant du contenu du projet, la Commission a mis en évidence l'effort pédagogique dans le document socle. En effet, elle a souligné que les dispositifs de collecte des données socio-économiques qui étaient moins étoffés que ceux relatifs aux volets environnementaux puissent bénéficier d'une poursuite d'acquisition de données dans ce domaine, et donc d'associer les acteurs de la façade pour assurer le caractère opérationnel de ces acquisitions de données. Vous verrez en page 40 que nous avons également intégré l'avis de l'Autorité environnementale sur ce document.

De la même façon que pour les cibles complémentaires, la Commission permanente vous propose de formuler un avis favorable sur ce projet de dispositif de suivi.

VAE ISNARD.- Merci, Madame la Présidente. Y a-t-il des observations ou des personnes qui souhaitent prendre la parole sur ce document ? (*Pas de demandes de prise de parole.*)

Nous allons donc procéder au vote.

(Approuvé à l'unanimité.)

Je vous propose maintenant d'aborder la troisième partie.

- Le plan d'action du document stratégique de façade

Mme LE BOURHIS.- Le plan d'action est un document qui a fait l'objet d'une large concertation depuis février 2019, puisque la DIRM a organisé de nombreux ateliers avec l'ensemble des acteurs de la façade pour échanger sur les actions les plus pertinentes à mener sur ce cycle de six ans. Vous avez suivi chacune des étapes de la construction de ce document au cours des derniers CMF.

Le plan qui vous est soumis comprend 93 actions : 59 à vocations environnementales et 34 à vocations socio-économiques. Nous avons fait le choix de ne pas faire apparaître cette subdivision dans le plan. Les actions ont été structurées de manière thématique. Le plan comprend six chapitres qui correspondent à six univers différents.

Chapitre I : Littoral

Ce chapitre est le plus dense. Il présente les actions qui s'exerceront principalement dans les zones de vocations littorales - donc dans les 3 milles. Les actions portent sur la gestion durable des activités anthropiques côtières, la compréhension de leurs impacts cumulés et la réduction de leurs pressions. On y trouve notamment des actions sur les mouillages, la réduction de l'artificialisation, du tourisme ou encore des énergies marines renouvelables.

Chapitre II : Ressources halieutiques et aquacoles

Ce chapitre comprend des actions qui concernent la réduction des impacts de la pêche professionnelle et de loisir et de l'aquaculture, pour l'amélioration des stocks, la sensibilisation et la formation. Il concerne

également toutes les actions qui sont menées par la filière en termes de recherches, d'innovations ou encore de valorisation des produits de la mer.

Chapitre III : Espèces et espaces emblématiques

Les actions concernent les espèces non commerciales qui sont particulièrement vulnérables, comme les tortues marines ou encore les élasmobranches, ainsi que leurs habitats.

Chapitre IV : Ports et industries navales et nautiques

Les actions porteront sur la réduction de l'empreinte environnementale de ces activités - réduction des rejets ou des apports atmosphériques de contaminants- et sur l'amélioration ou la structuration de la filière, avec le développement de la propulsion propre, de l'éco-conception ou encore la gestion dynamique des places.

Chapitre V : Éduquer, sensibiliser et former

Les actions de ce chapitre V vont chercher à pallier le manque de visibilité et d'attractivité des métiers de la mer, mais aussi à poursuivre la politique de sensibilisation et d'information du public à l'éducation à l'environnement.

Chapitre VI : Déchets

Il s'agit de rassembler les actions qui visent à réduire les déchets, à mieux les collecter et à mieux les valoriser.

Dans chacun de ces documents, nous avons fait le choix de contextualiser les actions. Chacun des chapitres comprend une feuille de route qui présente les enjeux de la thématique pour la façade Méditerranée. Ensuite, nous avons eu pour souci de replacer chacune des actions dans leur contexte global. Cela implique d'expliquer comment l'action va contribuer à l'amélioration du bon état écologique, de rappeler l'objectif environnemental ou socio-économique auquel elle répond, de rappeler la cible à atteindre et de la replacer dans le contexte plus général de l'ensemble des politiques publiques. Nous avons également donné des exemples d'actions innovantes qui ont déjà été développées sur la façade.

Je vais laisser la parole à Mme Aliphat pour qu'elle vous présente le contenu de la délibération. J'en profite à mon tour pour la remercier et lui témoigner tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec elle.

Mme ALIPHAT.- Merci beaucoup. Pour ceux qui ont le bon dossier de séance, cette délibération se trouve en page 35.

Comme la précédente, cette délibération est structurée en deux parties : la partie « méthode » et la partie « contenu du projet ». Kristenn Le Bourhis en a parlé, mais concernant la méthode, il nous a semblé important de souligner le considérable travail de concertation qui a été mené avec tous les acteurs de la façade, et surtout la qualité de leurs contributions. L'accent a également été mis sur l'effort d'articulation du plan avec toutes les autres politiques publiques (PADDUC, SRADDET, CPER, volet mer et littoral de SCOT), mais nous y reviendront. La commission a été soucieuse de cette bonne articulation des politiques publiques.

En revanche, certaines actions ont été supprimées sans explications suffisamment claires aux yeux de la Commission permanente. Nous proposons donc d'intégrer une recommandation sur l'amélioration de ce point dans le prochain cycle du DSF : « *Quand on supprime une action, il faut pouvoir le justifier et savoir pourquoi* ». Voici pour la partie « méthode ».

Concernant le « contenu du projet », je fais un tout petit aparté. En ce moment, les Documents stratégiques de façade sont soumis au Conseil national de la Mer et des Littoraux pour avis. J'ai pu m'exprimer sur ce sujet et notamment sur le choix qui a été fait de traiter ces actions, non pas dans un silo environnemental et un silo socio-économique, mais selon six chapitres transversaux. Je trouve que c'est intéressant et au niveau national, c'est une façon d'aborder le contenu qui a été soulignée.

S'agissant du contenu en particulier, il est essentiel de souligner la qualité du document sur le fond et sur la forme - je viens de le dire. Sur le fond, le plan est ambitieux - on le sait - et équilibré. S'il est ambitieux, il faut mettre les moyens pour qu'il puisse être mis en œuvre avec les enjeux du territoire. Sur la forme, l'effort de contextualisation des actions favorise sa lisibilité - on s'approprie beaucoup mieux les actions. Je tiens également à souligner le travail de maquettage. La présentation est claire, l'appropriation en est facile. Du coup, le document est attractif et permet de s'approprier chacune des 93 actions.

Dans le contenu, nous faisons également référence aux SDAGE, car l'articulation avec les DSF est essentielle - on verra tout à l'heure que l'on fera l'exercice inverse, puisque l'on vous demandera un avis sur les SDAGE.

Pour vous résumer, la Commission permanente a formulé quatre recommandations : la bonne articulation du plan d'action et le programme de mesures des SDAGE, poursuivre l'implication des membres, la mise à disposition de moyens financiers et humains par l'État pour la mise en œuvre, et bien évidemment, l'association de la Commission permanente.

Le dernier point est un peu plus particulier et a suscité un certain nombre de discussions en Commission permanente : « *Comment intégrer l'avis de l'Autorité environnementale ?* ». Je sais que vous en avez une partie qui a été résumée dans le dossier de séance, mais je vous propose de les reprendre très rapidement. L'Autorité environnementale a reconnu la qualité du document et son équilibre. Elle a toutefois recommandé de :

- conduire des analyses complémentaires sur différentes thématiques ; par exemple sur les émissions de gaz à effet de serre des activités de l'économie bleue ou sur la qualité de l'air au voisinage des installations portuaires ;
- renforcer la méthodologie d'évaluation de l'incidence environnementale de certaines activités : l'éolien, la thalassothermie ou l'aquaculture ;
- améliorer la prise en considération de certains enjeux : zones de protection forte, mesures pour atteindre une trajectoire « zéro carbone » ;
- cibler le besoin de connaissances sur les oiseaux migrateurs et les chauves-souris ;
- renforcer le lien avec les SDAGE ;
- fournir des données validées sur les contaminants de poissons par le mercure et les polychlorobiphényles (PCB).

Si certaines recommandations sont facilement intégrables, d'autres exigent plus de réflexions pour apporter une réponse technique, mais aussi en opportunité sur certains sujets.

La Commission vous propose donc de rappeler les recommandations de cette Autorité - cela nous semblait important - dans l'avis et de demander à la DIRM de préparer des réponses coordonnées, peut-être plus circonstanciées. Je vous propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

VAE ISNARD.- Merci, Madame la Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Monsieur Bonhomme ?

M. BONHOMME.- C'est une remarque un peu transversale à tous les avis que l'on a à donner, maintenant que j'ai trouvé le bon document avec la bonne pagination.

C'est très bien, il y a une articulation qui se fait entre la DCE et la DCMM à travers plusieurs tentatives de mettre les choses en face l'une des autres, mais dans le document, je ne trouve absolument jamais aucune référence à l'élévation du niveau des mers et au recul du trait de côte, et il est seulement fait référence quatre fois au changement climatique. Or, on sait que l'interface terre/mer va beaucoup changer - peut-être pas dans cette décennie, mais en tout cas dans les prochaines - et je suis un peu inquiet, parce que j'ai l'impression que toutes ces belles choses que l'on propose de faire sont proposées dans une version un peu statique des choses.

Peut-être que dans le détail des propositions, ces modifications et cette élévation du niveau des mers sont prises en compte, mais voilà, c'était une remarque. Je ne sais pas ce que les gens qui ont étudié les choses dans le détail peuvent en dire. Merci beaucoup.

M. FREDEFON.- Merci, Monsieur Bonhomme. Ce sujet peut être appréhendé de deux façons. La première des façons, c'est ce que vous venez d'évoquer : on est sur un document qui porte des actions pour les six prochaines années, et donc effectivement, on est quelque part un peu court-termiste de ce point de vue. L'élévation du niveau de la mer est sur une échéance que l'on constate déjà, mais qui aura des effets sur plusieurs décennies, c'est clair.

Le deuxième angle de travail, ce sont les actions qui portent justement sur ce sujet et qui visent par exemple à ce que les territoires, d'abord à l'échelle régionale avec l'État, puis à l'échelle infrarégionale avec les collectivités, s'emparent de la question et mettent en place des stratégies d'adaptation à cette élévation du niveau du trait de côte.

M. BONHOMME.- Très bien, merci beaucoup.

VAE ISNARD.- Je vous propose de laisser la parole à M. Andrieu.

M. ANDRIEU.- Bonjour. Je suis M. Andrieu de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer. Je suis satisfait de voir que l'on va enfin demander des données valides de contamination des poissons en Méditerranée, parce que notre Fédération s'inquiétait - surtout dans notre secteur - d'une possible contamination de la chaîne alimentaire. Dans notre secteur, nous avons trois fleuves qui se jettent : l'Hérault, l'Aude et l'Orb, avec en amont de la vigne et l'utilisation de beaucoup de pesticides et d'herbicides. On avait déjà posé la question au Préfet d'Occitanie il y a deux ou trois ans, et on avait demandé à l'époque de procéder à des analyses de chair de poissons dans notre secteur. Je suis donc satisfait que la Commission demande des données valides de contamination des poissons, on aura enfin une idée d'une possible contamination, parce que dans notre secteur, les ressources se sont considérablement réduites. C'est tout ce que j'avais à dire.

VAE ISNARD.- Merci beaucoup. M. Molinero souhaite prendre la parole.

M. MOLINERO.- Merci. Je ne comptais pas intervenir, mais vu ce que je viens d'entendre, je voudrais tout de même faire une observation que j'ai déjà faite en Commission permanente. Tout d'abord, ce n'est pas le CMF ou la Commission permanente qui le demande, mais l'Autorité environnementale, et il faut être très prudent concernant ces informations. On a pu le voir il y a quelques années, parce que cela concerne surtout la pêche professionnelle plutôt que la pêche plaisancière : Il n'est pas possible de communiquer des données brutes sur la contamination de certains poissons sans expliquer que le risque est lié au volume consommé. Si vous consommez un grand prédateur ou du foie de poisson une fois par mois cela ne posera jamais aucun problème – sauf si vous êtes une personne vulnérable. Venez voir les pêcheurs, nous mangeons du poisson régulièrement et nous sommes tous en très bonne santé. Il faut

•
donc être très attentif à la façon dont sera délivré ce message concernant les contaminants dans les poissons. Merci.

VAE ISNARD.- Nous avons bien pris en compte ce que vous venez de nous dire. M. Andrieu souhaite répondre.

M. ANDRIEU.- Il serait quand même intéressant de savoir si les poissons que l'on consomme sont contaminés. De toute façon, je suis allé voir pour l'Agence Rhône-Méditerranée, et les données d'analyse des eaux des fleuves sont fournies. Il serait donc au moins intéressant de rassurer les gens et de leur dire que les poissons ne sont pas contaminés. Je comprends tout à fait l'avis des professionnels, mais ce sont quand même des choses qu'il serait intéressant de connaître.

VAE ISNARD.- Merci, Monsieur Andrieu. Comme il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de procéder au vote. (Approuvé à l'unanimité.)

Je vous propose maintenant d'aborder le point n°3 qui est en lien très étroit avec le Document stratégique de façade.

2 - Avis du Conseil maritime de façade sur les SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse :

- Le SDAGE Rhône-Méditerranée et son programme de mesures
- Le SDAGE Corse et son programme de mesures

Le Conseil maritime de façade doit émettre un avis sur les deux projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux qui nous sont soumis : Rhône-Méditerranée et Corse. Je vous propose, comme pour le point précédent, de procéder en deux temps. C'est d'abord Mme Kristell Astier-Cohu qui nous expliquera les deux projets, puis Mme Aliphath nous présentera les deux délibérations. Mesdames, je vous cède la parole.

Mme ASTIER-COHU.- Merci, Amiral. Monsieur le Préfet, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil maritime de façade, je vais effectivement vous présenter les deux projets de SDAGE Rhône-Méditerranée et de Corse, et leur programme de mesures. Si nécessaire, mes collègues de la DREAL Corse sont présents pour répondre à vos questions.

Pour mémoire, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux sont des documents de planification qui, comme pour le Document stratégique de façade, vont déterminer les objectifs en matière de politique de l'eau sur chacun des bassins hydrographiques français pour six ans, périodes calées et analogues à celles du DSF. Le SDAGE en lui-même détermine des objectifs et des dispositions auxquels les décisions administratives dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles pour préserver et restaurer le bon état de toutes les masses d'eau (les cours d'eau, les plans d'eau, les eaux littorales, les eaux côtières et lagunaires et les nappes souterraines). Il vise également d'autres objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'eau, tels que la réduction des émissions par les substances, et l'atteinte des objectifs des zones protégées, telles que Natura 2000, les eaux de baignade ou les eaux conchyliques.

Ces documents sont élaborés par les Comités de bassin et sont accompagnés d'un programme de mesures qui lui va identifier concrètement les actions à mener, masse d'eau par masse d'eau. En fait, on découpe le littoral méditerranéen - chacune des lagunes, chacun des cours d'eau - en tronçons pour définir précisément ce qu'il faut faire sur ces masses d'eau pour atteindre les objectifs du SDAGE.

Nous avons deux SDAGE et deux programmes de mesures, avec des objectifs ambitieux puisque sur le bassin Rhône-Méditerranée le SDAGE fixe un objectif de gagner plus de 20 points de pourcentage de

bon état des masses d'eau en termes de bon état écologique pour les eaux surfaces et plus 10 points de pourcentage en termes de bon état quantitatif des nappes souterraines. En ce qui concerne la Corse, l'ambition est de gagner encore 10 points de pourcentage sur le bon état écologique, partant déjà d'un taux de bon état record par rapport à l'ensemble des bassins hydrographiques français, puisque l'on a déjà aujourd'hui 88 % de bon état sur ce bassin. La Corse a également un ambitieux objectif de restauration du bon état quantitatif, et donc de l'équilibre entre la ressource et les usages sur l'ensemble des masses d'eau souterraines.

Pour atteindre ces objectifs, les SDAGE vont déterminer un certain nombre de dispositions auxquelles les projets et les aménagements devront être compatibles, notamment dans le cadre de l'instruction au titre de la police de l'eau ou de document d'urbanisme réalisée par les services de l'État. Ce sont des projets qui s'inscrivent dans la continuité des SDAGE 2016/2021 actuellement en vigueur, avec des évolutions qui visent principalement à conforter leur efficacité et à intégrer les actualités réglementaires, et également, en ce qui concerne plus spécifiquement les enjeux marins, des évolutions qui reprennent un certain nombre d'éléments pour répondre davantage aux objectifs fixés par le Document stratégique de façade, notamment en matière de lutte contre les apports polluants à la mer et la préservation de la biodiversité marine côtière. Ont notamment été prises en compte dans les rédactions de ces nouveaux projets les différentes stratégies mises en place dans le cadre du plan d'action pour le milieu marin concernant l'organisation des mouillages, la restauration écologique ou encore la gestion des plongées.

Un effort supplémentaire a également été mené pour mieux cibler les pressions qui s'opposent effectivement à l'atteinte ou au maintien du bon état pour bien identifier les types d'habitats et les opérations à conduire sur chacune des thématiques.

Je ne vais pas reprendre cette diapositive dans le détail, mais effectivement, au-delà des aspects « protection » et « restauration » des habitats, en particulier sur les petits fonds marins côtiers, les SDAGE apportent un certain nombre d'éléments pour favoriser la connectivité terre/mer et la restauration de la continuité, notamment écologique et sédimentaire, tout au long des rivières, mais aussi entre mer et lagunes ou entre les lagunes et leurs affluents.

Les SDAGE vont avoir un objectif fort de restauration de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau qui contribue indirectement à l'apport d'eau douce suffisant pour préserver le milieu marin et apporter les éléments nécessaires aux objectifs du DSF en la matière. Globalement, un certain nombre d'actions de limitation des contaminants de toutes origines, que ce soit d'origine agricole, industrielle, portuaire ou liée à l'assainissement, sur le littoral comme sur les bassins versants en amont, vont là aussi contribuer aux objectifs du Document stratégique de façade, comme aux objectifs propres du SDAGE en matière de bon état des masses d'eau côtières et aux objectifs de qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles.

Ces éléments sont repris dans un certain nombre de dispositions et d'orientations fondamentales, avec des approches transversales, puisque le SDAGE Rhône-Méditerranée en particulier n'a pas une approche par milieu, mais bien par thématique ; la mer se retrouve donc dans ces différentes orientations. Il comporte toutefois une disposition dédiée à la préservation et à la restauration du milieu littoral et marin.

Quant au SDAGE de Corse, il a pour le coup une orientation fondamentale dédiée qui porte sur l'ensemble des thématiques relatives aux pollutions portuaires, à la gestion de l'érosion et de la dynamique du trait de côte, à la préservation du milieu marin et à la lutte contre les espèces invasives et l'apport des macrodéchets.

Pour accompagner ces schémas qui ont, comme je le disais, une portée juridique vis-à-vis des autorisations administratives, chacun des deux SDAGE est accompagné d'un programme de mesures

•

qui va établir des actions concrètes, masse d'eau par masse d'eau, pour réduire les pressions, à la fois pour restaurer le bon état là où l'état est déjà dégradé par ces pressions, mais également pour préserver les masses d'eau qui sont actuellement en bon état, mais qui pourraient être dégradées à terme du fait des pressions qu'elles subissent aujourd'hui. Nous avons donc bien un double objectif de restauration et de préservation à travers ce programme de mesures qui va comprendre des mesures très variées.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, nous avons plus de 6 000 mesures qui sont portées sur 2 177 masses d'eau, c'est-à-dire à peu près les 2/3 des masses d'eau qui sont sur le bassin, avec principalement des actions en matière de réduction des pollutions par les nutriments urbains et industriels, à la fois sur les bassins versants et sur le littoral méditerranéen. Viennent ensuite, par ordre d'importance, les actions en matière de gestion équilibrée de la ressource et de réduction des prélèvements sur les masses d'eau qui sont en tension actuellement, et enfin les actions en matière de restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique. Ce programme de mesures sur le bassin Rhône-Méditerranée représente un coût global estimé à 506 M€ par an, ce qui reste dans la continuité du programme 2016/2021 et ce qui représente une part somme toute absorbable des dépenses courantes dans le domaine de l'eau, puisqu'il est évalué à 8,7 % de ces dépenses.

Concernant la Corse, le programme de mesures comprend 163 mesures qui concernent 180 masses d'eau - un nombre de masses d'eau important - avec là aussi un enjeu plutôt de préservation du bon état et d'éviter que les pressions actuelles ne conduisent à dégrader une situation très favorable. Il y a là aussi un enjeu fort sur les luttes contre les pollutions par les nutriments d'origines urbaines et industrielles, avec un gros enjeu en matière d'assainissement sur la Corse, et également des actions en matière de restauration de la continuité et de la morphologie des cours d'eau et de réduction des prélèvements. Nous sommes donc à peu près sur les mêmes types d'enjeux que sur Rhône-Méditerranée, avec un coût estimé de 22,6 M€ par an, sur six ans, ce qui représente 18 % des dépenses courantes dans le domaine de l'eau.

Juste pour finir et pour faire un zoom sur les eaux côtières plus spécifiquement, compte tenu de la compétence du CMF et de l'intérêt du croisement fort avec le DSF en particulier, ce programme de mesures comprend, en ce qui concerne Rhône-Méditerranée, 62 mesures spécifiquement sur les eaux côtières, dont environ près de la moitié (46 %) concerne la lutte contre les pollutions et l'autre moitié des actions d'organisation des usages, en particulier d'organisation des mouillages, pour réduire les impacts sur les petits fonds marins. Sur la Corse, nous avons une part prépondérante des mesures sur les eaux côtières qui concerne l'organisation des mouillages (65 %) - toutes les masses d'eau côtières comportent une mesure en cohérence avec la stratégie de façade sur les mouillages - et 35 % comprennent des mesures concernant la restauration de la morphologie sur le littoral pour préserver ou restaurer les habitats côtiers.

J'en ai fini. Je laisse la parole à Mme Aliphath pour la présentation des délibérations.

Mme ALIPHAT.- Merci, Madame Astier-Cohu. Je ne vais pas trop développer, puisque vous l'avez fait. Nous avons bien sûr souligné la prise en compte de certains enjeux comme la préservation des zones littorales non artificialisées ou encore la réduction des apports de polluants en mer. Merci pour ces explications techniques et stratégiques très claires.

Tout à l'heure, nous avons vu comment le DSF intégrait le SDAGE, et cette articulation se confirme avec les documents qui nous sont soumis : les SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse intègrent également les actions du DSF. La coordination entre les documents est concrète.

La Commission permanente propose un avis favorable assorti de trois recommandations : que les travaux se poursuivent sur la connectivité mer/lagunes, c'est important, parce que c'est quand même sur ces deux documents que la connectivité peut être pointée ; le développement d'une méthode harmonisée s'agissant de l'évaluation de la contamination du milieu marin par les pollutions d'origine terrestre, pour pouvoir renforcer et mieux cibler les actions de réduction de ces pollutions - on y a fait une petite allusion tout à l'heure ; et que la mise en œuvre du programme de mesures soit assurée en lien étroit avec celle du plan d'action du Document stratégique de façade.

VAE ISNARD.- Merci beaucoup, Mesdames. Est-ce que l'un d'entre vous souhaite faire des commentaires ou apporter une demande de modification ou autres ? Monsieur Romiti ?

M. ROMITI.- Merci Madame la Présidente, Amiral, Monsieur le Préfet Mirmand. Je représente la Mairie de Bastia, et puisque l'on parle de pollution, j'en profite pour tous vous féliciter, parce que l'on en a eu une sacrée - même si certains la minimisent - en pleine saison. Tous les services se sont mobilisés et je tenais personnellement à remercier tous les services de l'État, de la Région, on a vraiment fait le maximum.

Concernant les SDAGE, je suis sur une Communauté d'agglomération où sur les 14 ruisseaux que je gère, je n'en ai qu'un qui est dans le SDAGE, avec l'embouchure de l'étang. Vous savez qu'en Corse, il y a quatre étangs. Je voudrais savoir qui s'occupe de la police des eaux au niveau des ruisseaux, parce qu'en Corse, la mer commence en haut de la montagne, sur les crêtes, et tout fini à la mer. J'ai lu le sujet de la pollution tout à l'heure et j'en tiens compte ; je voudrais donc savoir à qui il faut s'adresser lorsque l'on a une pollution.

À ce sujet, nous avons besoin de vous et de votre expertise. Par exemple, nous avons commandé de petits barrages, parce qu'il faut retenir la leçon de la pollution marine par les hydrocarbures que l'on vient de vivre. Il faudra donc que je travaille avec vous au sein de la Communauté d'agglomération pour savoir quels barrages il faut prendre, comment on récupère la pollution - on m'a parlé de papier buvard – etc...

C'est donc une question plutôt pédagogique. En tout cas, nous y sommes très favorables et nous voterons pour.

VAE ISNARD.- Merci, Monsieur le Président, pour votre prise de parole. C'est effectivement une question. Ce que je propose, c'est de céder la parole à Mme Astier-Cohu pour qu'elle puisse vous donner des éléments de réponse.

Mme ASTIER-COHU.- Je peux faire une première réponse, puis mes collègues de la DDTM de Bastia qui sont présents pourront compléter. La police de l'eau sur les cours d'eau est assurée par les services des DDTM - et de l'OFB - pour ce qui concerne notamment les contrôles sur site. Ce sont eux qui assurent l'instruction des autorisations de rejets, notamment pour éviter les pollutions. Après, je ne sais pas à quelles pollutions vous faites allusion, mais ce sont effectivement les services qui peuvent être compétents et qui peuvent intervenir par rapport à votre souci. Je laisse la parole à mes collègues.

VAE ISNARD.- Oui, je propose de donner la parole à la DDTM 2B.

M. LECCIA.- Bonjour à tous. Je suis François Leccia, Directeur adjoint de la DDTM 2B. Je confirme ce que dit ma collègue, c'est bien la DDTM qui est chargée de la police de l'eau, en lien avec l'OFB et l'ensemble des intervenants sur ce secteur. Monsieur Romiti, vous nous connaissez, n'hésitez donc pas à revenir vers nous en cas de suspicion, mais aussi en prévention. Nous pouvons intervenir sur les différents cours d'eau traversant la commune de Bastia ou les communes de Haute-Corse pour prévenir les éventuels problèmes de pollution qui pourraient se faire jour. Nous le faisons d'ailleurs de façon très régulière, de façon concertée, notamment avec l'OFB, pour être le plus efficace possible et assurer un suivi des suites données.

•
M. ROMITI.- Merci.

VAE ISNARD.- Merci beaucoup. Je propose maintenant de céder la parole à M. Guiral.

M. GUIRAL.- Bonjour. Je suis Daniel Guiral, le représentant de FNE Languedoc-Roussillon. Compte tenu du fait que tous les apports continentaux se déversent dans la Méditerranée qui est en fait un vaste bassin d'évaporation, ne faudrait-il pas, au niveau des SDAGE, avoir des exigences supplémentaires en termes de qualité des rejets, en particulier vis-à-vis des stations d'épuration des grandes agglomérations ? L'expérience récente qui a été faite en utilisant des échantillonneurs passifs dans les lagunes a montré que le mode d'évaluation des rejets contaminants dans les eaux continentales était certainement biaisé, notamment de par les méthodes de dosage utilisées. Dans le cadre des SDAGE, et surtout sur les parties les plus en aval, ne serait-il pas intéressant de disposer de données utilisant des techniques un peu plus modernes que ce qui est fait actuellement, et donc de recourir à des échantillonneurs passifs pour avoir une quantité et une connaissance plus précise de l'ensemble des polluants qui se déversent dans la Méditerranée qui, de par son rôle d'évaporation, a plus tendance à concentrer les polluants et tous les nutriments que d'avoir ce rôle de dilution que l'on attribue généralement au milieu marin, et en général à toutes les façades, sauf effectivement en Méditerranée ?
Merci.

VAE ISNARD.- Merci, Monsieur Guiral. Madame Astier-Cohu, souhaitez-vous répondre ?

Mme ASTIER-COHU.- Nous avons effectivement des suivis dans le cadre du programme de surveillance de la Directive Cadre sur l'eau qui sont réglementés, qui sont répartis sur l'ensemble du bassin de la Manche jusqu'aux eaux côtières, avec des méthodes et des seuils qui sont fixés au niveau national pour déterminer le bon état chimique, en particulier en ce qui concerne les contaminants. Cette évaluation recouvre un très grand nombre de paramètres et de substances. Nous avons d'ailleurs une campagne de surveillance de la contamination en mer qui est en cours, portée par l'Ifremer avec l'appui de l'agence de l'Eau dans le cadre de cette surveillance, pour compléter et actualiser ces données sur les contaminants.

Ensuite, en ce qui concerne les besoins de réduction des apports par les bassins versants, et notamment par les stations d'épuration, que ce soit sur les bassins versants ou sur le littoral, le SDAGE s'appuie sur les exigences réglementaires en matière de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales. Il y a eu de très gros progrès réalisés sur l'ensemble des stations d'épuration du bassin, et en particulier sur le littoral, au cours des dernières années pour réduire les pollutions par ce que l'on appelle les polluants classiques, et notamment les nutriments. Au-delà des exigences réglementaires, le SDAGE identifie un certain nombre de secteurs, de cours d'eau, de lagunes, sur lesquels les acteurs, et en particulier les structures gestionnaires des bassins versants ou des lagunes, sont invités à identifier ce que l'on appelle des flux « admissibles », c'est à dire qu'au-delà des exigences réglementaires il peut y avoir des contextes, comme vous le dites, où les règles communes ne sont pas suffisantes et où des réductions supplémentaires des rejets doivent être mises en œuvre pour atteindre le bon état des eaux. Ce sont bien des éléments pris en considération par les SDAGE du cycle actuel et également dans le cycle suivant.

VAE ISNARD.- Merci beaucoup, Madame, pour ces explications techniques à la fois d'ensemble et en même temps très précises. Monsieur Arrouy, nous vous écoutons.

M. ARROUY.- Bonjour. Je suis Michel Arrouy, depuis quelques mois Maire de Frontignan dans l'Hérault. Je voudrais confirmer ce qui a été dit, notamment sur une exigence quant à la qualité des rejets en mer. Nous, station balnéaire, avons une STEP - station d'épuration - sur notre commune, et cela fait des années que nous nous battons pour la qualité des eaux. Dernièrement nos plages ont été fermées

quelques jours suite à des consignes de l'ARS, j'ai donc conscience que ce chantier est important : il y a des sollicitations, des exigences, et aussi des investissements. Un de nos exutoires a été percé, il y a eu quelques réparations, mais il s'agit de difficultés récurrentes. Je crois que ce constat vécu à Frontignan est commun à tout l'agglomération Méditerranéenne... Il faudrait qu'il y ait un plan d'action concret pour que l'on n'ait plus à revivre ces fermetures de plages. La crainte que j'ai en tant que Maire, et que certains ont également, ce sont ces fermetures de plages en pleine saison touristique. C'est un peu un cri d'alarme : plus que des exigences sur l'usage, nous aimerions voir se développer des obligations à faire les investissements nécessaires. Merci.

VAE ISNARD.- Merci beaucoup pour ces informations, Monsieur le Maire. Je vous propose de voter ces deux délibérations.

(Approuvées à l'unanimité.)

Monsieur le Préfet, je vous cède la parole pour le point suivant.

M. MIRMAND.- Merci, Amiral. Nous en avons terminé avec les points de l'ordre du jour qui étaient soumis à votre approbation. Nous abordons maintenant la deuxième partie de notre réunion qui est consacrée aux points qui vous sont proposés pour information.

Points pour information :

4 - Présentation des travaux des instances

- Commission spécialisée emploi et formation aux métiers de la mer

Nous commençons par la présentation des travaux des instances qui sont rattachées au CMF, dont il faut naturellement saluer le dynamisme en constatant en particulier que les demandes du Conseil qui avaient été exprimées par le passé se sont concrétisées, avec la création de la Commission emploi et formation aux métiers de la mer le 3 juin dernier, et la création d'un groupe de travail qui est consacré aux zones de protection forte en février dernier.

Je voudrais naturellement féliciter en particulier M. Garié pour son élection à la présidence de la Commission spécialisée emploi et formation, et je vous propose, Monsieur le Président, de vous céder la parole pour nous présenter des travaux qui, je crois, sont déjà bien engagés.

M. GARIÉ.- Monsieur le Préfet, Amiral, Madame la Présidente de la Commission permanente - que nous allons regretter -, d'abord merci pour vos félicitations pour cette élection qui était presque kolkhozienne et du front de l'est, puisque j'étais le seul candidat.

M. MIRMAND.- L'exigence n'en est que plus grande. *(Rires.)*

M. GARIÉ.- La Commission est constituée d'une gouvernance qui se veut d'abord respecter l'équilibre territorial. Je suis Président en tant que personnalité qualifiée du CMF, mais en même temps je représente la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et mes Vice-Présidents sont Julien Cometto de Corse et Guillaume Philippe d'Occitanie, chacun dans un domaine différent, soit relevant d'un lycée maritime - donc d'un ministère différent, soit d'un rectorat - Éducation nationale, soit du ministère de la Mer ou, pour moi-même, de l'enseignement supérieur.

La Commission est composée de 40 membres. Nous avons recherché l'éclectisme et à ce que tous les acteurs soient représentés, mais bien évidemment nous travaillerons en groupes thématiques et restreints. Le premier groupe de travail va d'ailleurs démarrer le 1^{er} juillet prochain. Nous avons travaillé

sur la préfiguration. À ce jour, les mandats et les axes de travail ont été définis. Cette réunion de lancement a eu lieu le 10 juin dernier.

Les axes de travail sont : partager la connaissance du marché du travail, améliorer l'adéquation formation/emploi, et enfin identifier les obstacles au plein emploi. Les travaux prioritaires pour l'année 2021/2022 sont : la création d'un Observatoire des métiers de la mer, le lancement à l'échelle de la façade du Brevet d'initiation à la mer pour augmenter l'attraction aux métiers maritimes, et l'identification des métiers en tension, en s'appuyant sur chacun des domaines d'excellence des trois régions. Je voulais absolument que ce soient des travaux concrets.

Observatoire des métiers de la mer

Première option possible : créer un Observatoire et se payer à grand renfort d'argent les services d'une société privée qui, à plusieurs centaines de milliers d'euros, va faire de l'observation, interroger tous les participants et fournir des résultats qui seront obsolètes dans l'année. Nous avons fait un autre choix : celui de la mutualisation de nos efforts et de l'optimisation. Je remercie les Carif-Oref des trois régions qui, à notre demande, se sont mobilisés pour travailler ensemble, pour mutualiser leurs travaux, pour compléter leurs travaux des organismes professionnels afin d'obtenir une synthèse de l'existant.

Le premier groupe de travail se réunira le 1^{er} juillet, avec la mise en place d'une méthode d'ici la fin de l'année et les premiers résultats qui correspondront aux besoins, y compris de certaines fédérations comme l'industrie nautique qui a un tissu industriel un peu particulier, comme l'a souligné Éric Mabo, le représentant de la Fédération des industries nautiques. Nous essayons de trouver le bon calage pour créer un outil pratique, efficace et surtout qui serve aux entreprises et aux organismes de formation. Ça, c'est le premier axe.

Le deuxième axe, c'est le lancement à l'échelle de la façade du BIMer ; ce Brevet d'initiation maritime qui, à l'instar du Brevet d'initiation aéronautique, s'adresse aux jeunes collégiens jusqu'aux lycéens. Il les initie, les attire et partage théorie, pratique et visites d'entreprises ou de lieux emblématiques liées à la mer, dont la Marine nationale. Chaque rectorat et chaque région sont en train de monter leurs premières initiatives de leur côté, et nous, comme dans un équipage de la Marine nationale, nous disons « *ensemble on est plus fort* ». nous allons donc réunir les initiatives de chacune des trois régions, prendre les bonnes idées et les bonnes pratiques des uns et des autres, se retourner vers les organismes publics pour leur demander de l'aide, et essayer d'avoir une action concertée, coordonnée et d'avancer plus vite que si l'on partait tout seul.

Enfin, en attendant la production des premiers éléments de l'Observatoire des métiers de la mer, il faut tout de même avancer avec des trois régions ayant chacune leurs domaines d'excellences : La région Occitanie est très active sur le nautisme, et notamment l'industrie autour du nautisme ; Le territoire de la Corse est très actif autour des métiers liés aux transports de passagers et aussi de l'aquaculture ; et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est plus active sur le naval et la grande plaisance. Alors nous allons regarder ce que font chacune des régions - les membres de l'équipage si j'ose dire - nous allons nous inspirer d'eux et nous servir de leurs réseaux qui existent déjà pour construire pragmatiquement un travail sur les métiers en tension qui s'appuie sur l'excellence de chacune des trois régions.

Une fois tout cela achevé, la cohésion du groupe sera créée, et à ce moment-là, les premiers résultats de l'Observatoire tomberont et là, nous pourrons, en concertation, proposer au Conseil les axes prioritaires de travail - quand on aura analysé la situation des différents métiers en tension de l'économie de la mer - et démarrer pragmatiquement les choses.

Voici, Messieurs les Préfets, Madame la Présidente, les axes de travail, l'élan que nous entendons donner à cette Commission emploi et formation, en le répétant bien : il ne s'agit pas d'être dans la

posture. Tout le monde a sa plus belle région, tout le monde a son plus beau métier, on est tous d'accord, à condition que ce soit la région PACA ; il suffit simplement de trouver les meilleures pratiques, de créer un élan et d'appliquer la bonne formule « *Ensemble on va plus loin, ensemble on va plus fort* ». Merci.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup, Monsieur Garié, pour cette présentation du groupe de travail que vous animez. Je voudrais laisser la parole aux membres du Conseil maritime de façade s'ils souhaitent rebondir sur votre présentation. Monsieur le Directeur ?

M. LEVERT.- Juste pour indiquer aux membres de la Commission que dans le cadre du volet n°3 du Plan de relance pêche et aquaculture - c'est un volet qui concerne la promotion des métiers de la mer - il y a naturellement une campagne nationale. Il y a également des fonds dédiés à l'échelle des façades maritimes. De ce fait, et notamment sur la question du déploiement de ce que l'on appelle le BIMer, nous allons essayer de mobiliser les crédits dont on pourrait disposer pour favoriser, en lien avec les rectorats et dans le cadre du travail de cette Commission, les crédits nécessaires.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Directeur. Madame Bellan-Santini, nous vous écoutons.

Mme BELLAN-SANTINI.- J'aimerais que dans l'Observatoire des métiers de la mer il y ai une petite place aux scientifiques, parce qu'en tant qu'océanographe biologiste je me suis toujours considérée comme effectuant un métier de marin, en particulier parce qu'il y a des facettes dans notre métier, comme la plongée hyperbare, comme l'aide à l'utilisation d'engins de prélèvement - voire carrément faire des prélèvements - et il serait bon que les jeunes puissent avoir des cycles de formation à la pêche, à la plongée et à la vie du métier en mer. Je pense que c'est extrêmement important pour le transfert des données, pour l'acquisition des données et surtout pour l'intelligibilité de ces données par le milieu marin.

M. MIRMAND.- Madame, je pense que c'est une demande à la fois légitime et transverse à nos trois régions, et je pense que M. Garié la prendra bien évidemment en compte dans les travaux qui seront les siens au sein du groupe de travail qu'il anime.

M. GARIÉ.- Juste deux éléments d'éclairage complémentaires. Le premier est pour rebondir sur les propos d'Éric Levert et pour montrer au Conseil notre esprit très pragmatique : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a déposé un dossier pour communiquer autour du BIMer. Je trouve dommage que l'on utilise des fonds publics pour faire de la publicité pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et que les deux autres régions n'en profitent pas alors c'est le même but même de notre démarche de mutualisation. Nous sommes donc passé par la DIRM qui va nous donner une ligne de crédits supplémentaires pour nous permettre d'étendre la démarche aux autres régions. Voilà l'exemple de ce que l'on peut faire utilement quand on se met à trois régions plutôt qu'à une seule.

Pour répondre à la question de la participation de la recherche, vous avez tout à l'heure cité la plongée, Madame, et nous avons volontairement fait rentrer dans la Commission le Centre national de plongée qui se trouve à Marseille afin d'intégrer cette dimension. Dans le BIMer, nous cherchons aussi des financements, des initiatives et nous passons notamment par les Cordées de la réussite. Ces Cordées de la réussite associent des jeunes et des classes avec des organismes de recherche et des laboratoires. Dans cet axe, nous allons naturellement développer des axes pratiques entre des lycées ou des collèges et des laboratoires de recherche, surtout de la mer. Moi qui suis mandaté par l'Université de Toulon, en lien avec les autres Universités comme Montpellier, nous pouvons très bien parvenir à monter des opérations efficaces pour attirer les jeunes vers la recherche.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Romiti ?

M. ROMITI.- Merci, Monsieur le Préfet. Je suis très sensible à la formation, à la recherche, et je suis à la recherche du pêcheur du futur. Le pêcheur de demain sera un ingénieur des mers qui aura des connaissances halieutiques, qui connaîtra sa biomasse et qui saura lire un rapport Ifremer pour pouvoir

•
aller de l'avant. Sur ce sujet, il faut se donner les moyens. Vous savez que le Lycée de Bastia a le projet d'un navire du futur pour la formation - navire qui sera non polluant -, pour faire en sorte que le pêcheur puisse travailler dans de meilleures conditions. Ce n'est pas à la profession de pêcheur - que j'ai l'honneur de présider, même au niveau national - de pouvoir faire ce genre de recherches. Avec cet outil performant - s'il est retenu le 8 juillet -, on va pouvoir former des gens. Ce navire pourra se déplacer sur les trois façades.

Ce qui m'importe, c'est le savoir-faire empirique d'une profession dont j'ai la responsabilité et la transmission pour les générations futures. Nous avons le savoir-faire, vous avez la connaissance ; travaillons en mutualisation des données et nous pourrons avancer.

Sur la mer, il y a les marins de la Marine nationale, il y a les marins de commerce, et maintenant, il y a des marins de loisir, et il faut que ces personnes sachent où elles naviguent et qu'elles aient un cap à suivre. Nous sommes donc en train de fixer ce cap. Je suis très content de vos réflexions et de l'ambition, certes modeste, que nous avons. Sachez que la pêche est un ascenseur social. On peut commencer comme simple marin, et en quelques années, devenir armateur sur son propre bateau. C'est un des seuls métiers au monde qui le permet, sans avoir fait de grandes écoles, mais en ayant doucement la possibilité de se construire un avenir. Je crois que c'est notre ADN et nous devons le transmettre. Il y a des gens qui me disent que la mer n'appartient pas aux pêcheurs, certes, elle n'appartient à personne, c'est un patrimoine commun que nous devons transmettre à nos petits-enfants et à nos arrière-petits-enfants.

Voilà ce que je voulais dire. Je félicite également M. Garié qui a été nommé ; il a des appuis sur Bastia et sur l'Occitanie.

Ce sera peut-être ma dernière intervention, j'en profite donc pour dire que ce n'est pas la rive nord de la Méditerranée qui va sauver la Méditerranée. Là, je fais un petit clin d'œil à la politique commune des pêches qui nous impose encore un plan West Med draconien très difficile à mettre en place. Il y a également toute la rive sud, et là, pour ceux qui dénoncent les conditions, je peux vous dire qu'il y a un énorme travail à faire. Je pense qu'à un moment donné il faudrait que l'on ait cette vision. Je ne veux pas compliquer la machine, je ne veux pas créer une usine à gaz, mais je veux que nos chercheurs, nos pêcheurs et tous les partenaires du monde maritime comprennent qu'aujourd'hui c'est par la mer que l'on va se soigner.

Voilà, je vous remercie.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur Romiti. Je crois que chacun conviendra naturellement de la nécessité de pérenniser l'attractivité du métier de pêcheur. Peut-être que M. Garié pourra intervenir dans quelques instants, mais je crois que M. Levert voulait rebondir sur votre dernière intervention.

M. LEVERT.- Oui, deux points. Le premier, c'est qu'effectivement, le Lycée de Bastia porte deux projets tout à fait importants :

- Au titre du Plan de relance, un projet de navire-école à propulsion hydrogène - c'est donc quelque chose de tout à fait novateur. Le verdict de FranceAgriMer et du Plan de relance est effectivement fixé au 8 juillet. La DIRM participera au Conseil de sélection et, pour être tout à fait clairs, nous espérons pouvoir « remporter le morceau ».

- Deuxième projet structurant pour la Corse : un projet de déploiement d'un BTS Maritime qui fait le lien autour de la pêche et de l'environnement marin, à destination de deux publics ; d'une part, le public des pêcheurs et, d'autre part, le public du personnel des parcs marins et des personnels que l'on peut trouver dans les autorités portuaires ou dans les différentes instances qui sont concernées par l'environnement marin. Nous avons donc ce projet porté par la DIRM que nous souhaiterions faire aboutir.

Sur la question du plan de gestion Méditerranée que l'on appelle « West Med », la contrainte est forte sur la question de la gestion halieutique et, pour tout vous dire, nous avons reçu aujourd'hui le rapport de l'Ifremer qui nous indique que les progrès sont visibles, notamment sur la protection des juvéniles en matière de merlu - puisque c'était une des problématiques. Nous pouvons donc être confiants sur la progression et en tout cas l'engagement des pêcheurs pour améliorer la ressource et faire en sorte que l'on puisse mieux travailler à l'avenir.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup. Monsieur Garié ?

M. GARIÉ.- Juste pour compléter et remercier les propos de M. Romiti. Je suis bien évidemment complètement en phase, et la Commission l'est entièrement, sur le fait que l'on doit anticiper les métiers nouveaux et les compétences. Si l'on ne regarde que le passé, on ne sera pas au rendez-vous. Les chiffres disent que dans l'économie de la mer, dans 25 ans, seulement 25 % des métiers seront des métiers que l'on enseigne aujourd'hui. Il y a donc un énorme défi à relever.

Je voudrais également faire un petit aparté. J'ai entendu M. Romiti parler « d'ascenseur social », mais à titre personnel je préfère - sauf pour les gens qui n'ont pas la santé ou qui sont handicapés - parler « d'escalier social », parce que je pense que pour monter en compétences et dans les métiers, on n'appuie pas sur le bouton de la République en disant « *Oh, eh, au boulot !* ». On marche, on monte les escaliers, et nous, on les aide ! Excusez-moi de cette digression.

M. ROMITI.- Merci beaucoup, j'en ferai ma devise.

M. MIRMAND.- Merci. Je crois que Mme Pergent voulait également demander la parole.

Mme PERGENT.- Puisque des Universités ont été évoquées, c'était simplement pour indiquer que nous avons déjà des formations en rapport au milieu marin ; formations qui viennent en amont de ce que vous envisagez en termes de BTS, puisque ce sont des formations de Master où l'on a déjà des enseignements relatifs à l'aquaculture d'un côté et tout ce qui va être « gestion des Aires marines protégées » de l'autre. Je tenais à le souligner, parce que l'on a évoqué l'Université de Toulon, mais la Corse est également déjà active dans ce domaine.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup. Madame Santucci ?

Mme SANTUCCI.- Bonjour. Monsieur le Préfet maritime, Monsieur le Préfet, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je prends la parole quelques instants - je l'ai également prise en Commission permanente - pour dire deux mots sur cette Commission emploi/formation. Je salue l'Amiral Garié, pièce importante de ce dispositif.

Je suis enseignante. Je pense donc que la formation - et je pense que tout le monde partagera cette analyse - est un des piliers des sociétés démocratiques, il n'y a qu'à voir comment cela se passe là où il n'y en a pas.

Je voulais également saluer Mme Aliphat, la Présidente, pour son dynamisme et ses idées extrêmement novatrices. Nous sommes partis d'un constat sur ce manque de formations. Nous avons un bassin d'emplois et de métiers futurs à créer, l'ambition de la commission est nécessaire.

Je salue également la cohésion des trois façades internes à la Méditerranée (Occitanie, Provence et Corse), parce que je crois qu'il est important de travailler ensemble et d'être en synergie. Ce que j'aime beaucoup dans ce qu'a dit l'Amiral Garié, c'est la partie « pragmatique », parce qu'il n'y a rien de pire que des réunions où nous discutons et où à la fin il n'y a rien d'opérationnel. Je lui fais donc confiance, ainsi qu'à ses deux Vice-Présidents, et je suis certaine que dans quelques mois nous récolterons ce que nous avons commencé à semer aujourd'hui. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire sur cette Commission. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

•
M. MIRMAND.- Merci beaucoup, Madame. Monsieur Pérez ?

M. PEREZ.- Bonjour, je suis Bernard Pérez, Président du Comité régional. Je voulais revenir sur les propos de M. Levert par rapport au plan de gestion West Med. Comme il l'a souligné, nous avons aujourd'hui reçu le rapport de l'Ifremer et le travail qui a été fait par les professionnels, tous ensemble, révèle que les captures de juvéniles de merlu du golfe du Lion ont baissé de 55 %, alors qu'une baisse de 20 % avait été demandée. Je tenais simplement à souligner cet effort important fait par la pêche professionnelle, pour une pêche durable et responsable. Merci.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je crois qu'il n'y a plus de demandes de prise de parole. Je voudrais remercier M. Garié pour son investissement et pour la présentation qu'il a faite des travaux qu'il conduit, et remercier les intervenants. Je propose de passer la parole à M. Pioch en tant que rapporteur du Conseil scientifique pour présenter les travaux du Conseil.

- Commission spécialisée éolien flottant et son Conseil scientifique

M. PIOCH.- Merci beaucoup. Bonjour à tous, je suis Sylvain Pioch. J'ai l'honneur de représenter le Conseil scientifique avec mon collègue, François Bonhomme, et de vous présenter très sommairement un état des lieux de nos travaux.

Vous avez sur cette diapositive des données sur la composition que je ne vais pas commenter, elles sont affichées. Lors de la réunion du 27 novembre 2020, l'avis du Conseil scientifique a été recueilli sur la méthodologie employée dans le cadre des différents aspects de l'étude bibliographique qui portait sur les habitats benthiques (les fonds marins, les fonctions écologiques), mais également sur les types d'habitats pour bien comprendre le fonctionnement de ces secteurs au large qui sont très peu étudiés. Elle portait également sur les compartiments liés à l'avifaune marine, les mammifères marins et les tortues marines, mais aussi sur l'avifaune terrestre migratrice par télémétrie, et enfin sur l'ichtyofaune, les mollusques et les crustacés, avec en dessous de chacune de ces thématiques les porteurs de projets de ces études : les bureaux d'études CREOCEAN et COHABYS, et puis les organismes Cerema et Ifremer pour les études concernées.

Lors de la réunion du 22 mars 2021, la réunion d'échange a porté sur les travaux du groupe de travail EMR, avec un point sur le lien entre énergies marines renouvelables et biodiversité réalisé par l'UICN - dont le congrès, vous l'avez rappelé, se déroulera en septembre à Marseille. Un travail très intéressant a été fait par CHORUS sur le bruit anthropique de l'éolien offshore et les effets, suivis ou pas d'impacts, sur la faune marine - et notamment sur les cétacés marins. Et puis, sur l'avifaune terrestre, des outils très intéressants - notamment par télémétrie - qui accompagnent les suivis réalisés par des scientifiques - notamment les scientifiques du CEF- sur un volet « suivi d'espèces migratrices ». Enfin, le programme Migralion (analyse de l'avifaune et des chiroptères dans le golfe du Lion), programme porté par l'Office français de la Biodiversité a été présenté.

La réunion du 28 juin 2021 a été centrée sur le projet de ferme-pilote « Provence Grand Large » (analyse du projet d'arrêté modificatif et l'articulation avec le Comité d'information et de suivi scientifique et environnemental qui s'est mis en place, le fameux CISSE). Les échanges ont notamment porté sur une ouverture qui est très importante pour le Conseil scientifique : la possibilité que ces projets servent également dans le cadre de futurs travaux avec une articulation fine et des échanges entre le Conseil et les Comités de suivi scientifiques de chacun de ces projets puisque, encore une fois, il n'y a pas encore de parcs éoliens en Méditerranée française. Il y a des parcs en Europe du Nord qui ne sont pas flottants, qui sont posés, on arrive donc à voir quels sont les impacts de ces parcs éoliens, mais en Méditerranée pour l'instant nous ne disposons pas de données. Nous avons des informations, des tendances, les suivis sont très importants - notamment les suivis à long terme- pas seulement sur les aspects écologiques, mais également sur les aspects halieutiques.

L'objectif du Conseil est également de pouvoir être une force de propositions, mais aussi d'accompagnement, c'est-à-dire de former des recommandations pour les fermes commerciales : par exemple, la surveillance sur les impacts des travaux. Vous avez comme moi suivi la pollution de la baie de Saint-Brieuc, avec une tâche d'huile d'une centaine de litres qui a provoqué sur 15 km - images satellites à l'appui - une pollution qui est bien sûr très peu impactante étant donné les dilutions, mais ceci doit nous alerter sur une maîtrise qui est affichée par les entreprises, mais également sur un soin d'accompagnement lors des phases de travaux qu'il est important pour nous, Conseil scientifique, de rappeler, même si c'est une évidence.

Il en est de même sur les structures utilisées : les peintures antifouling, les anodes sacrificielles -qui pour certaines sont en cadmium. Il y a des efforts de recherche à faire pour améliorer.

Le souci du Conseil scientifique est également de rappeler que, certes, les suivis seront mis en place, mais il est important de faire des bilans réguliers pour réévaluer tout au long de ces suivis si les objectifs de non-impact, voire d'impact positif, qui sont imposés par la loi - et notamment la réglementation « Éviter-Réduire-Compenser » et le « Pas de pertes nettes » de la loi RBNP de 2016 - sont bien atteints, avec des réajustements possibles en cas d'impacts qui apparaîtraient, cela peut être le cas. À notre sens, ces impacts qui pourraient apparaître doivent être prévus dans le cadre d'un dialogue permanent avec les aménageurs pour pouvoir anticiper, et le cas échéant, mettre en place plus rapidement des mesures de correction.

Enfin, il est à noter la création d'un espace documentaire pour partager les ressources entre les membres du Conseil. C'est très important, parce qu'il y a beaucoup - et là, nous saluons l'effort des aménageurs - de propositions intéressantes d'expérimentations qui se mettent en place, avec de la méthodologie en ingénierie écologique de suivi des milieux et de gestion halieutique - notamment d'espèces pélagiques, d'oiseaux, de cétacés, dont les connaissances sont encore très faibles. Il est très important pour nous de pouvoir le partager, le mettre à disposition des scientifiques, mais également des citoyens, du grand public, au travers des interfaces et des plateformes qui permettraient de fluidifier ce transfert de données pour rassurer et pour pouvoir préparer d'autres projets sur la base des travaux.

Je vous remercie. Ma présentation avait pour but d'être très informative et brève. Je souligne le support très important et le climat agréable mis en place par François Virevialle et Kristenn Le Bourhis.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup, Monsieur Pioch. Votre rapport témoigne de la richesse des travaux qui sont accomplis par le Conseil scientifique. Je précise que nous reviendrons dans le point n°5 de notre ordre du jour sur la question de l'éolien flottant en Méditerranée que vous avez évoqué au travers du projet Provence Grand Large. Y a-t-il des questions que vous souhaiteriez évoquer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de façade ? *(Pas de questions.)*

Je propose de passer à la parole à Mme Verneyre animatrice du groupe de travail « zones de protection forte » pour nous présenter les travaux de ce groupe auquel participent de nombreux membres du CMF.

- Groupe de travail zones de protection forte

Mme VERNEYRE.- Monsieur le Préfet, Amiral, Madame la Présidente, bonjour à toutes et à tous. Laure Verneyre, Directrice déléguée pour la façade Méditerranée à l'OFB. Je vais vous présenter le travail effectué par le groupe de travail « zones de protection forte » qui a été créé en tout début d'année et qui s'est d'ores et déjà réuni à deux reprises. Ce groupe de travail est co-piloté par l'OFB et la DIRM, et compte 22 membres représentatifs des différents collèges du Conseil maritime de façade. La réunion du 23 mars 2021 a permis à l'ensemble des membres de partager les notions liées à ces zones de protection forte. C'est un concept qui n'est pas forcément très complexe, mais qui nécessite tout de

•
même que l'on s'attarde sur sa définition et sur ce que chacun peut en attendre, avec son prisme et ses attentes en termes d'ambition pour la façade.

Nous avons consacré du temps à échanger sur ces notions, à définir une méthodologie de ce que serait pour la façade Méditerranée le développement des zones de protection forte, et comment en effectuer la liste pour enfin procéder à leur désignation.

A la suite de ce premier échange, le groupe de travail s'est à nouveau réuni le 29 avril 2021. Il s'agissait cette fois de rentrer un plus concrètement dans le cœur du sujet. Nous avons eu la chance d'avoir le témoignage et la participation de deux gestionnaires d'Aires marines protégées qui sont effectivement des parties prenantes très importantes pour ce travail sur les zones de protection forte, puisque ce sont ces gestionnaires d'Aires marines protégées qui, pour le moment, développent des concertations et des projets de protection au sein de leurs Aires marines protégées.

Pour ce qui concerne le Parc national de Port-Cros, nous avons pu identifier les étapes importantes, et notamment l'importance de la gouvernance et de l'association des différentes parties prenantes des Aires marines protégées concernées, ainsi que des outils utilisés, qu'ils soient réglementaires ou de gestion, qui permettent la définition et la désignation de ces zones.

À la demande des membres du CMF, nous avons également travaillé à la mise en place d'une grille d'analyse pour évaluer de la manière la plus simple et la plus concrète possible quels étaient les liens existant entre les enjeux écologiques et les activités présentes au sein d'un site qui serait un site de « zone de protection forte » potentielle, et à travers les interactions existantes entre ces enjeux écologiques et ces activités de pouvoir faire ce travail d'évaluation pour identifier si les mesures prises au sein de l'aire marine protégée sont de nature à permettre la désignation du secteur concerné en zone de protection forte.

C'est un travail qui a fait l'objet d'une première ébauche de notre part et qui a été soumis aux membres du groupe de travail. Il a fait l'objet de propositions d'amélioration très intéressantes, notamment pour préciser un certain nombre d'activités présentes en Méditerranée. Nous approfondissons actuellement ce travail de mise en place d'une grille d'analyse, avec des réunions de travail avec les socioprofessionnels. Nous avons fait une première réunion avec le Comité régional des pêches de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le travail fin sur les engins de pêche présents sur la façade ; travail que nous allons poursuivre avec les deux autres Comités régionaux des pêches et les représentants des autres secteurs socioprofessionnels, notamment pour les activités de loisir.

L'objectif est d'aboutir à une grille consolidée au début de l'été et de pouvoir la proposer aux gestionnaires d'Aires marines protégées ayant des ZPF candidates, afin qu'elles puissent faire ce travail d'évaluation au sein de leur site et que nous puissions, à l'automne, davantage rentrer dans le détail des zones candidates et des zones potentielles pour la façade - et donc des cibles de zones de protection forte qui seront reprises pour 2026 - et de fixer une méthodologie pour l'horizon 2030.

Nous précisons également que le groupe de travail sera amené à se poursuivre et à identifier des mesures d'accompagnement pour le développement de ces zones de protection forte, puisqu'il est vraiment important que la gouvernance se prolonge et qu'elle soit suivie d'actions très concrètes pour pouvoir mettre en œuvre cette stratégie au niveau de la façade. Je vous remercie.

M. MIRMAND.- Merci, Madame Verneyre, pour cette présentation. Même s'il y a eu quelques petites interruptions du signal ou de la liaison avec vous, cela n'a pas entravé la clarté de vos propos. Y a-t-il des membres du Comité de façade qui souhaiteraient intervenir ? Monsieur Molinero ?

M. MOLINERO.- Je voudrais féliciter le groupe de travail - dont je fais partie - je me félicite donc également, - il faut le faire de temps en temps - par rapport à cette démarche. Au début, nous étions

partis sur le calendrier présidentiel, il fallait donc tout boucler pour 2022. Ensuite le fameux calendrier 2026/2030 s'est imposé, ce qui va nous laisser le temps de voir ce que l'on peut faire et de désigner les zones d'une façon plus apaisée. Si l'on veut que ces zones fonctionnent, il faut que toutes les personnes impactées soient d'accord, ou au moins que l'on trouve un juste milieu. Avec ce calendrier 2026/2030, je pense que l'on va y arriver.

Il faut absolument que tous les acteurs, qu'ils soient socioprofessionnels, plaisanciers, etc., soient tous impliqués dans les discussions, c'est très important. Je suis aussi administrateur du Parc national de Port-Cros, je sais donc comment cela fonctionne. Nous avons réussi à mettre quelque chose en place depuis 1997 : il y a des pêcheurs qui pêchent dans le cœur du Parc national de Port-Cros et cela fonctionne quand même très bien. Il faut le répéter à nos amis écologistes - parce qu'il y en a qui n'ont toujours pas compris - je fais donc passer le message. La chose la plus importante, ce sera surtout le contrôle, parce que l'on peut faire toutes les ZPF que l'on veut, créer toutes les zones que l'on veut, les AMP, etc., s'il n'y a aucun contrôle derrière, cela ne fera qu'un garde-manger pour les braconniers et cela ne servira strictement à rien. Il faut donc des moyens pour que les services de contrôle de l'État puissent faire leur travail. Merci.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur Molinero. Je crois que M. Bonhomme voulait également intervenir.

M. BONHOMME.- Je suis également membre de ce groupe de travail, et je remercie Laure Verneyre pour son compte rendu. Je voulais signaler que suite à nos échanges nous avons compris que pour désigner une zone de protection forte il fallait être en mesure de produire des données et d'avoir des moyens de suivi qui ne sont pas toujours là. En résumé, il y a un peu l'effet réverbère, c'est-à-dire que nous travaillons sous le réverbère parce que l'on y voit clair, mais à certains autres endroits - je pense notamment à des zones Natura 2000 qui sont très peu dotées en moyens humains - nous sommes incapables de faire le travail de désignation des ZPF, parce qu'il n'y a pas les moyens humains pour l'étude et il n'y aura pas les moyens humains pour le suivi et les obligations de protection forte. C'est donc un petit bémol : nous le faisons là où nous le pouvons, mais il y a des tas d'endroits où nous devrions peut-être et où nous n'aurons pas les moyens de faire.

Voilà mon analyse d'un des points de faiblesse du dispositif.

M. MIRMAND.- Si l'on fait des zones de protection forte, c'est sans doute aussi parce qu'il y a des enjeux plus importants qui s'y situent. *A priori*, il est donc assez logique que l'on y concentre les moyens disponibles en matière de surveillance, de contrôle, au terme d'une concertation qu'il est bien évidemment important d'animer pour permettre de construire un consensus sur leur principe.

M. BONHOMME.- Il s'agit d'étendre considérablement les zones de protection forte pour se mettre en accord avec certaines directives européennes, et à l'heure actuelle, les zones de protection forte en France, c'est plutôt des confettis. Si l'on travaille là où l'on a déjà des confettis, c'est bien, on va doubler les confettis, mais il faudrait pouvoir travailler en dehors des confettis si l'on veut augmenter de manière satisfaisante ces zones de protection forte. Or, personnellement, je n'ai pas l'impression que l'on en prend le chemin.

M. MIRMAND.- Merci. Madame Verneyre, souhaitez-vous intervenir en conclusion ?

Mme VERNEYRE.- J'ai coupé ma caméra, parce que j'ai compris que le son était un peu aléatoire de mon côté et je m'en excuse. Par rapport aux propos de M. Bonhomme sur les dispositifs d'accompagnement, on sait très bien qu'à l'heure actuelle toutes les Aires marines protégées ne sont pas forcément dotées de la même manière, que ce soit dans leur dispositif de concertation ou dans leur moyen de connaissances et de suivi des enjeux. C'est pour cela qu'il est effectivement important, également pour assurer la cohérence globale de ce réseau à l'échelle de la façade, que l'on puisse

réfléchir conjointement et mettre des moyens adaptés pour qu'il n'y ait pas deux poids/deux mesures dans les capacités de désignation de ces zones en fonction des enjeux une fois qu'on les aura identifiés et priorisés, en effet.

M. MIRMAND.- Merci. Je crois qu'il y a une dernière intervention de M. François Victor.

M. VICTOR.- Merci, Monsieur le Préfet. Je voulais d'abord féliciter ce GT pour tout le travail qui a été fait, et apporter un témoignage. Christian Molinero a souligné le fait que nous étions partis billes en tête au niveau du Parc pour essayer d'identifier des zones de protection forte avec l'ensemble des acteurs sur ce que l'on appelle « l'aire marine adjacente », c'est-à-dire en dehors des cœurs de Port-Cros. Nous avons un peu ralenti, parce qu'il nous fallait finalement une définition un peu plus claire et plus partagée sur ces zones de protection forte. Nous avons vraiment besoin de tous parler de la même chose et d'avoir des cibles relativement éloignées dans le temps afin de pouvoir tout mettre en place en termes de concertation pour être bien compris dans ce que l'on cherche à faire à travers ces zones de protection forte. Comme l'a dit Christian, ce ne sont pas des zones d'interdiction totale. C'est d'ailleurs quelque part une vision à la « française », puisque l'on n'est pas dans des zones complètement interdites à tout.

Dans les zones du Var dans lesquelles nous œuvrons, quand on sait qu'il y a eu 4 000 nouveaux plaisanciers l'année dernière, on comprend bien que l'on n'est pas seul. On doit donc forcément composer un peu.

Pour terminer, nous avons effectivement une énorme interrogation sur notre capacité à pouvoir assurer la police de ces zones de protection qui s'accompagnent forcément de quelques contraintes. Vous voyez donc bien la quadrature du cercle qu'il nous faut réaliser. Là-dessus, nous avons développé pas mal de sujets de coopération entre les services de l'État d'un côté et les polices municipales de l'autre pour, par exemple, des sentiers littoraux qui seraient assez proches. C'est vrai que nous sommes pour l'instant sur des politiques de « confettis », mais je ne suis pas persuadé que l'on puisse tout de suite partir sur des zones extrêmement étendues. Il faudra probablement d'abord passer par de petits pas et montrer l'intérêt de l'effet « réserve » qui, je pense, est déjà démontré par les Parcs nationaux (Calanques ou Port-Cros) depuis 60 ans. Certes, ces confettis ne sont pas complètement satisfaisants, mais je pense qu'ils ont tout leur intérêt, notamment démonstratif et pédagogique. Merci de m'avoir écouté.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup, et des milliers de confettis, ça finit par couvrir une surface importante, on le mesure dans nos rues. Monsieur Levert ?

M. LEVERT.- Merci, Monsieur le Préfet. Sur cette question du contrôle, qui est une question effectivement très importante, on peut rappeler que vous cosignez, Monsieur le Préfet de région, Amiral, le plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin. Je l'avais déjà évoqué dans une précédente réunion, mais il est intéressant de souligner que ce plan de contrôle est bâti sur une analyse du risque, et dans l'analyse du risque il y a naturellement l'analyse du risque environnemental. Pour faire le lien avec ce qui a été dit tout à l'heure, nous voyons bien l'intérêt de faire cette analyse du risque sur la base de laquelle, à la bonne échelle, nous allons pouvoir déployer les moyens de contrôle. Je pense que la méthode est bonne, et personnellement je trouve qu'il serait très intéressant de croiser le groupe de travail et les travaux qui y sont menés avec le « plan de contrôle environnement marin ».

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Directeur. Une toute dernière intervention ?

Mme RATEL.- Morgane Ratel, je suis suppléante d'Hélène Labach de l'Association MIRACETI. J'ai simplement une question sur ce groupe de travail que je trouve très intéressant : est-ce une démarche propre à la façade Méditerranée ou est-ce une méthode de stratégie qui a vocation à être dupliquée sur les autres façades ?

M. LEVERT.- Nous en avons eu l'initiative, puisque c'est le Conseil du 24 novembre qui l'a décidé, et à ma connaissance, je ne crois pas qu'elle soit déployée dans les autres façades.

Mme RATEL.- Merci.

M. MIRMAND.- Monsieur Sérazin ?

M. SERAZIN.- Nous ne sommes pas membres en tant que Comité régional de ce groupe de travail, mais le 7 juillet prochain, nous assisterons à une visioconférence avec Marion Brichet et le Comité régional de Corse sur les avancées qui ont eu lieu et qui ont été évoquées par M. Molinero. Nous allons donc avoir une visioconférence avec les deux autres Comités régionaux et la DIRM. Merci.

M. MIRMAND.- Merci de votre participation. Merci beaucoup, Madame Verneyre, d'avoir rapporté sur l'activité du groupe de travail, merci à l'ensemble des participants.

Je vous propose de passer à la dernière thématique qui était proposée pour notre ordre du jour, et dont j'ai rappelé l'importance tout à l'heure : la question de l'éolien flottant, l'éolien commercial en mer ; sujet naturellement prioritaire pour l'État et qui se concrétise s'agissant du dossier Provence Grand Large par le lancement imminent du débat public. Nous ne ferons peut-être pas, en raison de la densité de l'ordre du jour et des points importants que nous avons examinés cet après-midi, une présentation exhaustive de l'actualité des fermes-pilotes, mais je crois que vous pourrez retrouver dans le dossier de séance qui vous a été diffusé une note complète sur la question. Je propose que M. Autric nous fasse un point d'actualité du sujet à l'échelle de la façade, et qu'ensuite nous puissions répondre le cas échéant aux questions que vous souhaiteriez évoquer.

Monsieur Autric, je vous passe la parole.

5 - L'éolien flottant en Méditerranée : actualités des parcs commerciaux

M. AUTRIC.- Merci, Monsieur le Préfet. Bonjour à tous. Monsieur le Vice-Amiral, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs.

Comme vous le voyez apparaître à l'écran, un nouveau Président a été nommé début mai, suite à la démission de Mme Sylvie Denis-Dintilhac ; il s'agit de M. Etienne Ballan. M. Etienne Ballan est un membre actif de la Commission nationale du débat public et a déjà une expérience sur les sujets en matière d'éoliennes, puisqu'il a été Président il y a quelques années du projet de Dieppe Le Tréport.

Concernant le calendrier du débat public, la Commission nationale a arrêté les dates suivantes : débat du 12 juillet au 31 octobre prochain -un peu moins de 4 mois. Une conférence de presse va être organisée par la Commission particulière du débat le 5 juillet. Elle aura lieu physiquement à Montpellier, mais elle sera également retransmise par vidéo. Les premiers événements du débat public démarreront le 12 juillet.

La Commission envisage une organisation en deux temps : se concentrer pendant l'été sur un débat plutôt mobile, un débat itinérant, qui permettra d'aller vers le public - principalement les vacanciers, et puis sur la période de septembre et d'octobre, des réunions plus orientées vers les résidents et les acteurs du territoire, avec des réunions thématiques qui aborderont les différentes problématiques qui apparaîtront comme essentielles à la tenue de ce débat. Puis, lorsque le débat sera terminé, fin octobre, la Commission particulière aura deux mois pour nous rendre son rapport, logiquement avant la fin de l'année 2021. Suite à ce rapport, la ministre de la Transition écologique prendra sa décision de poursuivre ou non le projet. Elle aura trois mois pour faire état de sa décision, ce qui pourrait nous

conduire au plus tard à la fin du premier trimestre 2022 pour le choix de l'État sur la poursuite de ce projet. Voilà ce que je pouvais vous dire brièvement.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup, Monsieur Autric. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil maritime de façade, souhaitez-vous intervenir sur cette question encore une fois majeure pour le développement des énergies renouvelables ? Monsieur Molinero ?

M. MOLINERO.- Merci. Hier avait lieu le conseil d'administration du Comité Régional des pêches de la Région PACA, et suite aux manifestations qui ont eu lieu sur les autres façades et à la participation de trois pêcheurs méditerranéens à ces manifestations, nous avons souhaité prendre les devants : Un communiqué vous sera envoyé pour que la position du Comité régional PACA soit très claire sur ce sujet, parce que malheureusement, le débat est faussé par les élections régionales et départementales qui avaient lieu, mais qui en vérité n'avaient aucun rapport avec ça, je pense qu'il y en a qui préparent déjà les élections présidentielles. Nous avons également des élections professionnelles qui se préparent et je pense que les gens mélangent tout. C'est donc pour cela que nous avons voulu clarifier notre position pour que l'on ne vienne pas nous dire derrière « *Vous avez dit ça et vous avez fait ça* ».

Je voudrais quand même rappeler que le Comité régional PACA travaille depuis plus de 12 ans sur ces sujets, au départ avec le Pôle Mer PACA qui n'était pas encore le pôle Méditerranée.

Juste pour simplifier les choses, les pêcheurs - comme je pense beaucoup de marins - préféreraient qu'il n'y ait absolument aucune installation en mer et qu'il n'y ait que des navires, ce serait très bien. Malheureusement, une PPE a été votée et il faut l'appliquer. Derrière tout ça, des fermes commerciales seront créées, qu'on le veuille ou non. La chose à faire pour nous, ce qui nous semble intéressant, c'est plutôt que de dire non à tout en envoyant tout balancer et que cela ne serve strictement à rien, sans discuter, on trouve les zones de moindres contraintes - comme ce que l'on a essayé de faire jusqu'à présent - pour que si des fermes commerciales sont créées elles aient le moins d'impacts pour la pêche professionnelle en Méditerranée. Merci de m'avoir écouté.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup pour cette prise de position. M. Guiraud souhaite également intervenir.

M. GUIRAUD.- Bonjour à tous. Je suis Olivier Guiraud de France Energie Eolienne. Je vais dans le sens de M. Molinero. Ce débat public qui va commencer cet été arrive dans un contexte un peu difficile. Nous partageons l'analyse « élections régionales », « élections présidentielles », « élections dans les Comités régionaux », et surtout nous arrivons aussi dans un contexte où la pêche est particulièrement en tension. J'ai écouté l'autre jour aux assises du SER M. Romiti, M. Perez et M. Molinero -dont je salue d'ailleurs la position. Sachez que l'on veut également avancer. Construire ensemble des zones « acceptables », oui, mais essayons d'aller plus loin et essayons de voir comment vivre ensemble dans la durée. Nous avons encore beaucoup de travail.

Je souhaitais également revenir sur un aspect qui a été évoqué tout à l'heure par Sylvain Pioch, le sujet de la pollution qui a eu lieu sur le chantier de Saint-Brieuc, juste pour que vous ayez en tête de quoi il s'agit. Il s'agit d'un bidon de 100 litres d'huile qui s'est déversé. Comme l'a dit Sylvain tout à l'heure, il s'agit d'une pollution minimale. C'est de l'huile qui correspondait au standard des huiles utilisées en mer : biodégradables, etc. C'est un sujet que la profession prend bien évidemment à cœur. Nous avons démarré des travaux en interne pour pouvoir aller plus loin sur ces aspects.

Au niveau des fermes-pilotes en Méditerranée, sachez aussi - certains le savent, notamment à la préfecture maritime - que nous avons des plans d'intervention et des plans d'urgence maritimes qui sont, soit en cours de mise en place, soit totalement mis en place, en tout cas, pour le projet que je connais bien et qui s'appelle EOLMED, c'est toujours en cours de mise en place ; je crois que l'on était resté avec la préfecture maritime à organiser une réunion avec l'ensemble des porteurs de projets sur le sujet.

Faisons aussi de ce sujet pollution un des sujets centraux de nos échanges futurs là-dessus. Merci à tous.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup, Monsieur Guiraud, pour votre intervention qui témoigne naturellement de l'attention que vous portez à cette question de l'éolien en mer. C'est l'objet du grand débat public qui va être engagé de permettre à chacun de s'exprimer, et l'enjeu de la préservation de l'environnement fait bien évidemment partie des données de l'équation. Je crois que M. le Président Romiti souhaitait également intervenir sur le sujet.

M. ROMITI.- Merci, Monsieur le Préfet, de me donner la parole. C'est un sujet « brûlant ». Nous sommes en première ligne à Saint-Brieuc, mais maintenant aussi en Normandie, sur des projets qui datent de 12 ans. Le Comité national pourra vous envoyer la feuille de route. Ce document passé par un vote en Bureau du Comité et en Conseil du Comité est transmis Comités régionaux.

Il y a trois points cruciaux : le maintien des activités de pêche au sein des parcs éoliens lorsque cela est possible ; la co-construction des projets EMR avec la profession via une réelle approche concertée et partagée ; le besoin d'un retour d'expérience des parcs éoliens en France pour répondre aux inquiétudes des professionnels : les EMR sur les activités de la pêche et de l'environnement. C'est en gros le document martyr que nous avons.

Je m'inscris en faux : les pêcheurs ne sont pas contre l'éolien en mer, surtout lorsque les lieux sont choisis avec les Comités régionaux et départementaux que nous représentons. Là, nous avons un front qui mélange tout avec des méditerranéens qui sont mobilisés contre le projet à Saint-Brieuc...

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Président. Merci de l'équilibre et de la sagesse de votre position qui témoigne bien sûr d'une vision exigeante, mais néanmoins positive des projets dont nous parlons et qui seront soumis à une concertation encore une fois intense et sincère, et bien sûr, comme vous le souhaitez, d'un suivi dans le temps puisque l'on est bien sur une ferme expérimentale qui aura ensuite vocation à permettre de capitaliser des conclusions qui seront indispensables pour poursuivre la démarche sur des fermes cette fois-ci économiques. Mme Bellan-Santini souhaite intervenir.

Mme BELLAN-SANTINI.- Comme M. Molinero et M. Romiti l'ont dit, c'est un projet qui date de 10/12 ans et je dois dire que depuis 10/12 ans nous avons fait beaucoup de recherches sur des facteurs que l'on ignorait ou que l'on négligeait sur l'impact des bruits et des ondes sur les organismes. Actuellement, nous nous rendons enfin compte de ce que certains biologistes marins savaient, mais nous n'avons pas les travaux suffisants, les thématiques n'avaient pas été assez approfondies : savoir quels sont les impacts de ces constructions et surtout de l'utilisation de ces constructions, du maintien, de tous les travaux de maintenance et des transferts d'énergie qui se font vers la côte. Maintenant, je crois que l'on doit prendre et étendre très sérieusement l'approche scientifique de ces points qui ont été à peu près ignorés jusqu'à présent.

Voilà, c'est ce que je voulais dire et je le formulerai à chaque fois qu'on me le demandera.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup. Bien évidemment, ces travaux scientifiques ont toute leur importance pour permettre, à la fois dans la phase de réalisation des travaux eux-mêmes d'installation des mâts, mais également dans la nécessité de minimiser les impacts sur l'environnement, de guider les choix qui seront faits au terme du débat et de toutes les procédures administratives en aval qui seront nécessaires avant de commencer à installer les mâts de la ferme expérimentale, afin de pouvoir ensuite en tirer toutes les conclusions sur le passage à une démarche économique.

•

Mme BELLAN-SANTINI.- Je précise que ces études ne sont pas menées qu'en France, elles le sont également au niveau international. Les études sur les oiseaux se poursuivent d'une manière très intense -les études en mer également, parce que ces projets peuvent être extrêmement nuisibles, non seulement sur les espèces, mais aussi les habitats. Si vous voulez, le milieu marin, ce n'est pas que les baleines. La plupart des organismes, et en particulier des invertébrés, communiquent par sons. La formation de bancs de poissons est très souvent réglée à partir des sons de meneurs, et dans ce cas, ce serait extrêmement nuisible, y compris pour la pêche. C'est très complexe, il fallait des outils extrêmement précis, et la technologie ne le permettait pas. Maintenant, la technologie commence vraiment à permettre de poursuivre ces études.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup, Madame. Encore une fois, ces travaux scientifiques sont naturellement indispensables et précieux. Certes, il n'y a pas dans le monde beaucoup d'éoliennes flottantes d'installées en Écosse, pour ce qui concerne l'Europe, mais au moins 15 000 mâts ont été installés en Europe du Nord et on peut déjà sans doute en tirer un certain nombre de conclusions et d'analyses qui peuvent également nous guider, et qui témoignent pour le littoral atlantique ou méditerranéen de cette perspective de développement qui, encore une fois, doit être inscrite dans une évaluation de nos besoins d'énergie dans le cadre de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) et mise en balance avec les engagements que la France a pris au titre de la Convention de Paris pour permettre de laisser une place plus importante aux énergies renouvelables.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette question de l'actualité des énergies renouvelables ? Monsieur Pérez ?

M. PEREZ.- Juste un petit rappel par rapport à ce qui vient d'être dit. Comme l'a très bien dit le Président Romiti, une feuille de route a été tracée par le Comité national. La précision que je voudrais apporter, c'est que chaque région est différente et chaque pêcherie est différente. Une ligne a été tracée par le Comité national, nous la suivons tous, mais il faut apporter des précisions et des façons différentes de voir les choses suivant les régions. C'est important, puisque suivant la pêcherie que l'on a, on est impactés ou pas. Je vais prendre le cas de PACA et de l'Occitanie. Sous couvert de Christian Molinero, je pense que la région PACA sera moins impactée au niveau pêcherie que l'Occitanie. Je le répète, mais c'est différent suivant les régions et il ne faut pas l'oublier. Merci.

M. MIRMAND.- Président, l'exemple de Saint-Brieuc -mais je dirais plus largement les exemples qui ont été menés, notamment en Bretagne ou en Normandie - témoigne du caractère indispensable d'une concertation dynamique, c'est-à-dire qui soit bien évidemment conduite au niveau national, mais qui prenne également en compte tous les enjeux locaux pour permettre d'inscrire dans la durée cet effort de concertation, cette nécessité de la concertation, pour garantir la soutenabilité et la viabilité des projets. Je peux vous assurer que l'État sera attentif avec les collectivités à ce que cette concertation soit conduite à tous les niveaux dans la durée pour permettre de prendre en compte, de la façon la plus fine, tous les enjeux d'un projet qui, encore une fois, est essentiel en termes de développement des énergies renouvelables. Il y a des concepts technologiques, techniques, industriels qu'il faut valider au travers des dispositifs qui ont vocation à être mis en œuvre dans les mois et dans les années à venir, et il faut bien sûr que ces dispositifs soient acceptables par l'ensemble de l'environnement, l'ensemble des professions, l'ensemble des usages maritimes, et c'est la raison pour laquelle le dialogue, notamment avec les pêcheurs, doit se poursuivre de façon extrêmement étroite.

M. PEREZ.- Merci de votre réponse.

M. MIRMAND.- M. Guiraud souhaite prendre la parole.

M. GUIRAUD.- Juste pour revenir sur des éléments d'actualité liés au projet de ferme pilote. Mes confrères qui sont présents pourront peut-être ajouter quelques mots à ce que je vais dire sur les aspects

environnementaux et mises en place des Comités de suivi scientifique au niveau des projets. Sur le projet EOLMED - que je connais bien - nous sommes encore en train d'échanger avec la DREAL pour fixer les règles d'organisation et la liste des participants ; nous devrions aboutir dans les jours ou les semaines qui viennent pour, *a priori*, une première réunion première quinzaine de septembre. Sachant que, et je pense que c'est la même chose pour mes confrères, nous avons déjà débuté la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures ERC, c'est-à-dire toutes les observations qui sont nécessaires en amont des travaux et de la mise en place des éoliennes en mer, et notamment concernant l'EOLMED, des sujets sur les oiseaux (le Puffin yelkouan). Là, nous travaillons avec le CEN (Conservatoire des Espaces naturels) d'Occitanie et le CNRS, et ces suivis qui sont à l'échelle du projet rentrent aussi dans des suivis plus globaux des oiseaux et de ces espèces, en particulier à l'échelle européenne.

J'espère que l'on pourra au mois de septembre faire une première réunion et commencer à rendre compte au-delà des protocoles des premières observations, et ensuite, au travers du Comité scientifique du CMF, restituer auprès de cette assemblée les résultats à notre disposition.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup, Monsieur Guiraud. M. Baraona ?

M. BARAONA.- Patrick Baraona, pour le Pôle Mer Méditerranée. Je voudrais revenir sur les échanges qui ont eu lieu sur la recherche. Je tiens à préciser qu'il y a quelque temps, le Pôle Mer s'y intéressait bien évidemment, mais il n'y avait quasiment pas ou peu de recherches sur l'avifaune marine et sur la problématique des bruits. C'est relativement assez récent, mais c'est justement lié au fait qu'il y a un développement économique et des demandes particulières de faire des choses dans la masse d'eau -les militaires connaissent ça depuis très longtemps. Ce n'est pas forcément parce qu'il n'y avait pas les moyens techniques ou technologiques, puisque les hydrophones de grande qualité existent depuis longtemps, mais c'est plutôt parce qu'il n'y avait pas d'équipes de recherche qui s'intéressaient suffisamment à ces sujets. Nous pouvons donc reconnaître que le fait d'avoir parfois des développements économiques - qui peuvent être contestés ou contestables - conduit aussi à faire progresser la recherche scientifique. Je crois que le Conseil maritime de façade, avec la mise en place de la Commission spécialisée et le Conseil scientifique, est allé dans ce sens.

Aujourd'hui, nous avons des programmes, d'ailleurs le Pôle en coordonne deux : un sur l'avifaune et un sur les écosystèmes marins qui permettent de mieux connaître ce qui se passe dans l'eau et au-dessus de l'eau, et qui à l'issue permettront aussi de trouver des solutions, parce qu'à un problème identifié, il y a en général toujours au moins une solution. L'objectif, c'est à travers les innovations, les industriels et bien sûr la recherche publique qui est engagée là-dessus, de trouver des réponses qui permettent d'avoir, si des activités économiques se développent - et en particulier l'éolien en mer demain, le plus faible impact possible, voire aucun impact du tout. Je pense qu'il faut ne pas oublier que toute cette démarche conduit aussi à faire progresser la science et permet un développement industriel.

Une deuxième remarque plus générale : il faut également réfléchir à une analyse bénéfice/risque sur un plan plus global, plus macro. On parle en ce moment du dernier rapport du GIEC -il va sortir bientôt, mais on en connaît déjà un certain nombre d'éléments. Ce qu'il en ressort, c'est que les choses s'accélèrent et que l'on va se retrouver dans une situation qui pourrait être demain rapidement irréversible ; et là, les impacts pour l'ensemble de la biodiversité de la terre, que ce soient les océans ou la terre, seront très importants. Je trouve que parmi les mesures qui sont prises ou les axes qui sont définis par le Gouvernement, par l'Europe entière et par bien d'autres pays, le fait de développer les énergies marines renouvelables fait partie -peut-être n'est-ce qu'un élément- des solutions qui peuvent réduire cette accélération du réchauffement climatique en utilisant des énergies qui ne produisent pas de gaz à effet de serre.

Bien évidemment, il ne faut pas détruire la biodiversité, mais je crois que tous les industriels et tout ce que l'on fait là, tous ensemble, c'est pour que l'on puisse la protéger, tout en ayant des solutions qui nous permettent de freiner rapidement ce réchauffement climatique ; sinon, de toute façon, la biodiversité disparaîtra, et peut-être nous avec. Ce n'est pas très optimiste de dire ça, mais il faut s'en occuper.

Je crois que toute la démarche qui est faite au sein du Conseil et tous les propos qui ont été tenus tout à l'heure vont dans ce sens. Je crois que l'on est tous mobilisés. Au sein du Pôle, c'est l'innovation qui est le cœur du sujet, elle s'appuie bien évidemment sur la recherche fondamentale ; on est là pour trouver les solutions qui permettront effectivement de ne pas aller dans le mur. Merci.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup pour votre témoignage. Monsieur Moniot ?

M. MONIOT.- Bonjour, Dominique Moniot pour le Syndicat des Énergies Renouvelables. Juste pour compléter ce qu'a dit Olivier. Je confirme que les projets éoliens pilotes avancent. Nous avons également lancé les premières mesures prévues par les arrêtés préfectoraux relatifs aux mesures ERC. Je rebondis sur ce qui a pu être dit. C'est vrai que le débat public va s'ouvrir et c'est vraiment l'occasion pour l'ensemble des parties prenantes concernées de faire part à la Commission particulière de demandes qui pourront ensuite être intégrées dans le cahier des charges que l'État rédigera à la suite du débat public pour lancer les phases suivantes. C'est vrai que là, on voit ce qui se passe à la suite du débat public qui a eu lieu en Normandie. On est en ce moment dans la phase de discussion du cahier des charges et il est évident que ce qui a pu être dit dans le débat public est en train d'être intégré dans le cahier des charges ; c'est pour cela qu'il est important pour la suite de vraiment jouer le jeu, de participer à ce débat public et de faire passer les messages importants. Merci.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup, Monsieur. Monsieur Laffitte ?

M. LAFFITTE.- Je vais intervenir pour vous lire l'avis de FNE auquel ont collaboré FNE Languedoc-Roussillon et FNE PACA. Cet avis vous sera envoyé par la suite. Il reprend pas mal d'éléments dont nous avons discuté.

« Après plusieurs années de travail, nous voici presque au terme de la rédaction du Document stratégique de façade, document qui se veut être la déclinaison opérationnelle des Directives Cadres européennes Stratégie pour le Milieu Marin (DC SMM) et Planification de l'espace maritime (DC PEM), et de la Stratégie Nationale Mer et Littoral (SNML).

QUELQUES AVANCÉES INTÉRESSANTES

Le mouvement FNE a quelques raisons de saluer ce travail : une démarche ambitieuse, une réflexion ouverte par l'État à l'ensemble des parties prenantes, des documents fournis et construits sur une base d'ateliers participatifs, quelques avancées de terrain (ex : réglementation mouillage).

Cependant, ces progrès ne masquent pas les difficultés rencontrées à notre sens et ces difficultés sont à l'origine de notre avis négatif sur le projet de plan d'action du DSF.

LA MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL NE PERMET PAS DE RÉPONDRE À LA DC SMM

Pour nos associations, le DSF a dévié de l'objectif environnemental de bon état écologique des eaux littorales et marines vers un objectif de "développement des activités maritimes, en maintenant le bon état écologique".

L'économie est mise au premier plan aux dépens des milieux et de la biodiversité, composantes pourtant majeures de nos sociétés et nos économies.

Nous nous interrogeons également sur l'opérationnalité de ce document. Quel niveau de faisabilité, quel portage, quels financements ?

Enfin, la concertation nous a paru menée au pas de charge, et, malgré les points positifs soulignés précédemment, souffrir d'un manque d'écoute (propositions écartées, sans explication), documents très volumineux, transmis peu de temps avant les séances de travail...).

DES ZONAGES PRO-DEVELOPPEMENT

À l'instar de l'approche générale, les zonages définis pour le DSF ne nous semblent pas en mesure de répondre aux objectifs de bon état.

Ces zonages n'ont pas repris le découpage DCE pourtant appuyé sur des entités hydrologiques et hydrosédimentaires cohérentes, et ne prennent en compte les seuls grands espaces sous forte protection. Il n'est pas proposé de vocation dominante ou de priorité pour les différentes zones, ni de prospective intégrant par ex. les changements globaux (changement climatique et érosion de la biodiversité).

Nous redoutons donc que ces zonages DSF, tels qu'établis à ce jour, ne favorisent plus le développement d'activités qu'une gestion en vue de co-usages vertueux et respectueux des milieux et de la vie qu'ils hébergent.

DES ENJEUX PRIORITAIRES NE SONT PAS ASSEZ APPROFONDIS

La concertation aurait justement dû permettre d'approfondir certains enjeux et de les hiérarchiser spatialement. La préoccupation essentielle à nos yeux doit être la biodiversité, et précisément la biodiversité méditerranéenne, particulièrement menacée par nos usages multiples et souvent inconsidérés, auxquels s'ajoutent les effets des changements globaux.

Ainsi, pour espérer atteindre les objectifs de bon état écologique fixés par l'Union européenne, il faudrait renforcer particulièrement l'action sur les sujets suivants :

- apports polluants (toxiques, nutriments, rejets urbains et apports par les bassins...);
- impacts de l'ensemble des usages (par usage et effets combinés) ;
- Aires marines protégées, zones protégées et zones de protection forte (préciser notamment la gestion, le contrôle, le suivi, les moyens, et la concertation avec les pays riverains) ;
- gestion de la fréquentation / surfréquentation ;
- bruit et impacts sonores ;
- réduction de la pollution atmosphérique (réduction de 85% les émissions soufrées des navires à l'échelle mondiale) ;
- gestion physique du littoral (incluant la recomposition spatiale) ;
- surpêche, fausse pêche de plaisance, braconnage.

Ces différents sujets méritent d'autant plus d'attention, qu'ils sont exacerbés par les changements globaux (climat et érosion de la biodiversité).

COMMENT IMPLIQUER LES ACTEURS LOCAUX ?

Les milieux littoraux et marins étant déjà complexes en eux-mêmes, nous regrettons que l'opposabilité du DSF présente différents niveaux en fonction du lieu où ledit DSF s'applique. Cela ne servira pas, nous semble-t-il, l'appropriation par les acteurs et décideurs littoraux d'une telle planification.

Ainsi, paraît-il pertinent que le DSF encourage le développement des démarches de gestion locale, intégrée et concertée. Sous différents formats (contrat de baie, STERE...), ces démarches facilitent

•
l'appropriation des enjeux localement et apportent des réponses opérationnelles et concrètes, à des échelles perceptibles par les acteurs.

ENJEU DE CONNAISSANCE, SUIVI, CONTRÔLE

Atteindre le bon état des milieux littoraux et marins appelle à renforcer les observatoires et la recherche scientifique de façon générale, et ce pour les points suivants :

- maintenir l'effort de recherche sur le fonctionnement de la Méditerranée, et sur les problématiques "anciennes" aggravées par le changement climatique ; ».

M. MIRMAND.- Je me permets de vous interrompre, parce que vos propos me semblent plus en rapport avec le premier point de l'ordre du jour qu'avec la question de l'éolien flottant que nous évoquions en conclusion de notre réunion. Si vous pouviez être très synthétique dans votre intervention pour permettre que nous puissions conclure le Conseil maritime de façade.

M. LAFFITTE.- Comme vous aviez dit que c'était le dernier point, je faisais justement un bilan général. J'ai pratiquement fini.

M. MIRMAND.- Allez-y, terminez.

M. LAFFITTE.- « • *accroître les moyens réglementaires, de surveillance, de police, garde-côtes, sémaphores..., tant en termes humains qu'en termes matériels ;*

- *effectuer un réel suivi des évolutions des milieux, des actions et des résultats obtenus, pour valider ou non les mesures mises en place et les rectifier le cas échéant ».*

Ce document vous sera envoyé dans sa version complète formelle.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup. Votre déclaration sera naturellement annexée au procès-verbal de notre réunion.

Amiral, je vous repasse la parole pour terminer cette réunion du Conseil maritime de façade.

VAE ISNARD.- Merci, Monsieur le Préfet, de m'avoir redonné la parole. Le dernier point à l'ordre du jour concerne les actualités maritimes de la façade.

6 - Actualités maritimes / Questions diverses

Avant de donner la parole à l'ensemble des membres qui souhaiteraient la prendre, je voudrais aborder quelques points particuliers liés à la préfecture maritime.

- Projet d'arrêté visant à définir un ensemble de mesures environnementales dans les eaux territoriales :

Le premier point d'actualité est un arrêté que je viens de signer et qui définit un socle de mesures techniques environnementales -c'est ce que nous appelons dans notre jargon, le projet Ulysse. En quoi consiste-t-il ? C'est un projet que j'ai envoyé pour avis à Mme la Présidente de la Commission permanente. Deux objectifs sont poursuivis : l'un est lié à l'environnement et le deuxième est les contrôles vis-à-vis des usagers.

La constatation est la suivante : il y a un certain nombre de réglementations qui s'appliquent à certains points de la Méditerranée et puis à d'autres, et qui concernent cette protection : ces réglementations sont soit des accords internationaux, soit des accords locaux qui ont été négociés, et nous avons estimé que plutôt que d'avoir « des confettis » où s'appliquent telles ou telles réglementations ce qui est quasiment

incompréhensible par nos usagers de manière aisée, il était préférable d'inverser la chose et de dire que l'ensemble des eaux territoriales françaises en Méditerranée appliquait un certain nombre de règles d'usage fixées dans un arrêté préfectoral définissant un socle de règles à appliquer.

Cela permet de mieux protéger cet espace qui nous est cher, et en même temps d'avoir une facilité de compréhension pour les usagers français, mais aussi étrangers qui viennent dans nos eaux territoriales et à qui on laisse un libre accès. Cela permet de faciliter leur compréhension des règles qui s'appliquent.

Cet arrêté recouvre un certain de domaines : le domaine des déchets qui ne doivent pas être rejetés en mer (les règles de MARPOL) ; le domaine des bruits sous-marins et aériens, c'est-à-dire les bruits qui peuvent être pratiqués lorsque vous êtes au mouillage ou en transit, à moins de 3 nautiques des côtes ; le domaine de la qualité des eaux ; le domaine de la protection de la biodiversité ; et le domaine des sources lumineuses pour protéger la faune des milieux sous-marins, c'est-à-dire l'usage des projecteurs inutiles, simplement pour le plaisir d'avoir un projecteur à proximité de nos bateaux. Toutes ces règles permettent à la fois une meilleure compréhension par chacun, une meilleure application, et donc aussi un meilleur contrôle, parce que du coup, c'est plus facile de pouvoir les faire respecter.

Ce projet est donc signé. Il a fait l'objet d'une concertation et je pense qu'il crée les bases d'une réglementation globale dans nos eaux territoriales.

- Actualisation de la réglementation mouillage

Le deuxième point concerne la réglementation des mouillages. Nous avons mené des travaux de concertation, département par département, site par site, et globalement, il y a 16 arrêtés préfectoraux que j'ai pu signer durant cette année qui permettent de réglementer le mouillage des yachts de plus de 24 m, afin de mieux protéger les herbiers de posidonies.

Là encore, c'est une politique qui a été lancée en 2019, qui a été renégociée en 2020, et nous avons relâché un an d'application pour permettre aux Collectivités territoriales, aux usagers et aux professionnels de la mer de pouvoir s'organiser. Il nous reste encore deux zones particulières : à l'Est et à l'Ouest de la Corse, le nord et le sud étant déjà couverts. Nous le ferons à l'automne, une fois que la saison estivale sera passée, pour laisser le temps aux collectivités de mettre en place des zones de mouillages temporaires, en s'appuyant également sur le plan de relance national qui permettra de financer une grande partie de ces travaux.

- Forum mouillage en Méditerranée

Je profite de l'occasion pour aborder le dernier point qui est le « Forum mouillage » qui est organisé par la DIRM et qui aura lieu le 12 octobre prochain au Mucem. Vous avez dû recevoir les invitations, elles ont été adressées en début de semaine. L'objectif de ce Forum est de répondre aux demandes des acteurs, de faciliter les échanges et les partenariats, et de valoriser les initiatives privées auprès des porteurs de projets de zones de mouillages.

Si vous souhaitez des éléments complémentaires, je vous invite à contacter Mme Marion Brichet qui pilote ce sujet au sein de la DIRM. Je pense que c'est un moment important parce que faire des réglementations, c'est bien, mais il faut également se donner les moyens à la fois de les faire vivre et également de les mettre en œuvre avec le support des collectivités, des différents professionnels et des usagers de la mer. C'est donc une action collective, et c'est l'objet de ce Conseil : ensemble, trouver des solutions pour respecter cet espace maritime qui est capital pour nous tous, qui est un patrimoine, mais qui est aussi un lieu commun d'activités. Nous devons gérer ensemble et avoir une approche collective pour la gouvernance de cet espace.

Certains d'entre vous souhaitent-ils prendre la parole ? Monsieur Baraona ?

M. BARAONA.- Merci, Amiral. C'est simplement pour signaler que le Pôle Mer organise la 2^e édition des Blue Med Days « *Les aménagements maritimes et côtiers durables, quelles solutions pour demain ?* » les 7 et 8 juillet. Ils les organisent en présentiel à la Seyne-sur-Mer, au Casino Joa. Je crois, Amiral, que vous intervenez d'ailleurs à l'ouverture, et le Commissaire général Duchesne sera également dans une des tables rondes. On n'a pas pu le faire l'an dernier à cause de la crise sanitaire. Cette fois, cela a également été limite, la gouvernance du Pôle était un peu inquiète de ne pas pouvoir les tenir, mais là, cela y est, je crois que c'est bon. Le programme est quand même de très haut niveau, vous pouvez le trouver sur le site du Pôle Mer Méditerranée. Il est encore temps de vous y inscrire.

VAE ISNARD.- Merci pour votre intervention. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ou faire un commentaire global sur cet après-midi de travail ? Madame Pergent ?

Mme PERGENT.- Je tenais à souligner l'excellence du travail qui a été mené sur ces arrêtés mouillages, en particulier pour la Corse, pour lequel nous avons été fortement associés et sur lequel nous avons très bien travaillé avec la DDTM et les autres partenaires. Comme vous l'avez dit, il reste encore deux secteurs de Corse à finaliser ; un est quasiment fini (le secteur Est) et j'espère que l'on va effectivement pouvoir rapidement concrétiser les choses pour le secteur Ouest. Je pense qu'il va également être important de voir comment se fait maintenant la mise en œuvre en termes de contrôle au niveau des unités. Je suis relativement confiante pour certains secteurs, mais c'est vrai que pour d'autres il faudra sans doute se donner les moyens de bien informer.

Une petite anecdote : nous avons récemment travaillé sur la baie de Sant'Amanza. Un bateau est venu se mouiller - une grosse unité - et quand on s'est approché pour lui demander s'il était informé, etc., il nous a dit « *Mon bateau fait 23,9 m* » -preuve qu'il était effectivement informé de la législation. Je pense donc que là-dessus il y aura effectivement des choses à faire et des contrôles à diligenter. Je vous remercie.

VAE ISNARD.- Merci beaucoup, Madame, pour vos propos. Je voudrais faire plusieurs observations, si vous me le permettez. Premièrement, la zone Corse est importante, parce que 66 % des herbiers de posidonies sont en Corse. C'est donc un secteur à réglementer.

Ensuite, sur la démarche des contrôles, nous sommes plutôt dans une logique de pédagogie pour assurer la connaissance des arrêtés, même si nous savons que nos zones ont été marquées sur les cartes électroniques, elles sont donc visibles par tous. Lorsque cette pédagogie sera insuffisante, les textes seront appliqués, et la logique sera alors coercitive.

L'autre point sur lequel je souhaitais insister, c'est que ces arrêtés préfectoraux ne sont pas non plus les tables de la loi, au sens « gravé dans le marbre ». Notre logique, vous l'avez compris, est celle de la concertation. Au cours de la consultation du public sur nos arrêtés, des propositions ont été faites ; propositions qui ont été prises en compte. Je pense qu'à la fin de la saison estivale, qui est une saison qui est plutôt favorable aux mouillages, il sera intéressant de revenir département par département, site par site, pour regarder s'il y a des améliorations à apporter, pour les faire vivre et éventuellement pour les étendre.

Je vois que M. Guiral souhaite prendre la parole.

M. GUIRAL.- Oui, c'est une demande d'information. Ce socle de réglementations globales sera-t-il également appliqué aux forces armées ou fera-t-il l'objet de dérogations ?

M. DUCHESNE.- Oui, le principe est le suivant : en cas de besoins opérationnels, l'arrêté prévoit que ce ne soit pas applicable. Lorsque vous avez un remorqueur de haute mer qui est envoyé dans une zone

pour assister un navire en difficulté, il peut avoir besoin d'un mouillage d'urgence. D'autre part, pour votre information, le Préfet maritime fait installer des coffres dans toutes les zones sensibles en termes de mouillages. Un coffre va être installé à Saint-Tropez, et des coffres ont été installés en Corse et à La Ciotat. Toutes les zones sensibles vont être équipées de coffres pour le mouillage des navires. L'esprit, c'est que le mouillage d'urgence est nécessaire, pour les navires de commerce comme de plaisance, et partout où il y a des enjeux environnementaux, on installe des coffres.

VAE ISNARD.- Je voudrais rajouter une chose à la question que vous venez de poser. Concernant la zone d'interdiction de mouillages pour les bâtiments de plus de 24 m, le texte doit être appliqué avec intelligence et clairvoyance, c'est-à-dire que si un bâtiment est en difficulté, si un bâtiment rencontre un problème technique, il peut bien évidemment mouiller. Cela répond-il à votre question ?

M. GUIRAL.- Non, ma question ne portait pas spécifiquement sur les mouillages. Dans ce projet Ulysse de socle de réglementations globales, les forces armées seront-elles tenues de respecter ces réglementations globales ou feront-elles l'objet de dérogations, en fonction des activités qui sont nécessaires pour tous ?

VAE ISNARD.- Aujourd'hui, en termes de construction navale, la marine est largement en avance. Tous nos quais sont électrifiés. Nous utilisons des carburants les moins polluants. Aussi la question qui me surprend un peu, parce que nous sommes vigilants à cette politique de préservation de l'environnement. Monsieur Romiti ?

M. ROMITI.- Merci de me donner la parole. Excusez-moi d'être un peu pointilleux, mais je tiens à profiter de ce parterre d'élus, de scientifiques, d'Amiraux et de Préfets pour souligner encore une fois l'effort qui est fait par les pêcheurs professionnels. Ces zones de mouillages que nous souhaitons, ce sont des zones où les petits métiers pouvaient poser leurs filets et leurs casiers. Là, c'est encore un cannibalisme sur les zones de pêche qui nous sont attribuées. Nous avons de petites pêches, nous travaillons avec de petites unités de moins de 12 m. Je souligne donc encore - et c'est de mon devoir en tant que Président des pêcheurs - l'effort et la contribution apportés pour le bien de cette Méditerranée.

Nous sommes toujours accusés de « pêcheurs destructeurs ». Nous sommes politiquement corrects, mais nous sommes de plus en plus montrés du doigt, et là, encore une fois, c'est nous qui faisons les efforts, y compris en créant de nouveaux cantonnements. Nous avons recréé un cantonnement à Palavas en zone ZH. Ne voyez pas une provocation dans ce que je dis, mais simplement un témoignage de contribution sur le cannibalisme que fait la grande plaisance sur notre métier. Il y a beaucoup de zones que l'on a dû rétrocéder et je ne sais pas si les agriculteurs auraient été aussi conciliants que les pêcheurs professionnels.

Je voulais vous apporter ce témoignage. Je crois qu'il est mon devoir en tant que Président de le faire constater, et je peux le prouver, parce que c'est l'anarchie la plus totale. Ce que l'on a vécu en Corse l'été passé, j'espère qu'on ne le vivra plus : dans la moindre crique, dans la moindre baie, il y avait 20 ou 30 bateaux au mouillage. Aujourd'hui, les bateaux ne rentrent plus dans les ports, ils restent en rade foraine.

VAE ISNARD.- Monsieur Romiti, ce que vous évoquez là est vraiment le sujet que l'on va aborder dans les Blue Med Days dont vous a parlé M. Baraona. La mer est un espace de liberté à partir du moment où cela ne gêne pas les autres usagers de la mer, qu'ils soient professionnels ou amateurs. Ces zones de restriction des mouillages nécessitent une gouvernance globale et nécessitent également des implantations de zones de mouillages légers et temporaires, qui feront l'objet du forum du mois d'octobre au Mucem. Il y a toute une économie qui va se créer autour de cette politique structurante pour la façade.

Je vais prendre la parole pour Port-Cros, mais c'est aussi vrai pour le Parc des Calanques : la ZMEL permet de réguler le taux d'activité et de perturbation de la zone. Lorsque vous mettez des ZMEL, par

exemple à Port-Cros, les prix ne sont pas très élevés, mais ils sont exponentiels, c'est-à-dire que cela vous oblige à éviter d'avoir des bateaux qui restent quasiment toute l'année au mouillage. Ceux qui sont à l'année au mouillage, vous êtes marin comme moi, vous savez que si à un moment ou à un autre il y a une tempête, la ligne casse et on les retrouve sur la côte ou ils coulent. Là, on a d'autres pollutions d'un autre type. On a pratiquement 260 épaves le long de la côte. Ce sont les effets pervers du mouillage permanent ou incontrôlé, ou de la sur fréquentation.

Deux manières sont possible pour traiter le problème : les arrêtés préfectoraux sur les mouillages et le projet Ulysse qui permet de réglementer l'environnement (éviter qu'il y ait trop de bruit, sinon c'est un vaste parking ; éviter que les personnes jettent leurs déchets par-dessus bord (règles de MARPOL qui s'appliquent à tous ; éviter les éclairages, etc.). Il y a un certain nombre de règles qu'il faut rappeler et qui s'appliquent partout.

« *Vous voulez profiter de la mer ?* ». Certes, en respectant les règles. La mer est un espace partagé et il faut des règles, sinon ce n'est pas gérable. Nous sommes des gens qui aimons la mer, on aime cet espace de liberté de grande dimension, cet environnement, il faut le respecter, cela fait partie de notre patrimoine. Ce socle permet à chacun d'en avoir connaissance.

M. ROMITI.- Merci.

VAE ISNARD.- Madame la Présidente, je propose de vous céder la parole.

Mme ALIPHAT.- Cela va aller très vite. Je voulais juste constater quelque chose : j'avais dit dans mon mandat que je souhaitais que la Commission permanente - et la réunion du CMF d'aujourd'hui en est bien la preuve - ne soit pas une chambre d'enregistrement et que les échanges devaient être montants et descendants. À 17h05, il y avait encore 54 personnes de connectées. Au cours de la réunion, j'ai constaté une réelle participation spontanée, des éléments apportés de manière respectueuse envers les institutions, envers des positions différentes les unes des autres. Pour moi, le pari est donc gagné : c'est vraiment une instance absolument essentielle au développement du monde maritime, et à la cohabitation entre les usages et les différentes instances.

Je suis ravie de voir que tout le monde est encore là. Je vous souhaite une très bonne continuation. Je suis très fière de voir que la Commission emploi/formation, la Commission spécialisée sur l'éolien flottant avec son Conseil scientifique, et les zones de protection forte sont des sujets qui sont lancés, qui vont rouler et qui vont se développer. Ces sujets vont lever des lièvres, des tensions, mais ils vont permettre à tous les acteurs de discuter intelligemment sur ces sujets.

Merci aux pêcheurs, aux associations, aux scientifiques, aux industriels et aux services de la DIRM et aux Préfets coordonnateurs. Merci à tous et merci pour votre participation particulièrement riche aujourd'hui.

VAE ISNARD.- Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Préfet ?

M. MIRMAND.- Merci, Amiral. Je voudrais à mon tour saluer l'ensemble des participants du Conseil maritime de façade, en particulier pour la vitalité de cette institution et la richesse de nos débats. Je voudrais également remercier, comme vous l'avez fait, Madame la Présidente, tous ceux qui travaillent dans les Commissions ou dans les groupes de travail, notamment pour préparer les décisions du Conseil maritime de façade.

Amiral, je vous remercie d'avoir accueilli le Conseil d'aujourd'hui. Je souhaite aussi remercier l'ensemble des services qui ont participé à sa préparation, et surtout, Madame la Présidente, si vous me le permettez, vous remercier très chaleureusement pour votre engagement sur les dossiers maritimes et sur

la qualité des relations que vous avez nouées avec les services de l'État ; soyez-en très sincèrement remerciée en mon nom et au nom de tous les services.

VAE ISNARD.- Oui, je pense que vous aurez marqué de votre passage.

Mme ALIPHAT.- Six mois.

VAE ISNARD.- Vous voyez, on commençait à prendre des habitudes. Nous avons particulièrement apprécié votre passage avec toute l'équipe qui vous a entourée et que vous avez citée tout à l'heure. Le coup d'accélérateur est manifeste. La démarche est concrète, pragmatique. C'est une œuvre collective, et cela fait plaisir de savoir que l'on est dans le domaine de la gouvernance. Cette gouvernance, est une construction collective, régionalement, pour le bien de tous, pour le bien de nos concitoyens. C'est vraiment un moment de grand bonheur.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 18 novembre, au même horaire (14h-17h), au Palais du Pharo. Ce sera en présentiel, la DIRM l'a promis.

M. MIRMAND.- Nous seront ravis de vous accueillir à Marseille.

VAE ISNARD.- Merci beaucoup à vous tous. Nous vous souhaitons une bonne soirée, merci encore de votre coopération. Au revoir.

La séance est levée à 17 heures 07.

Pièce n°3

*Note relative aux élections à la Commission permanente,
- vice-présidence du Conseil maritime de façade de Méditerranée
- membre du collège des collectivités territoriales*

Pour vote

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 septembre 2011 et aux articles 3.1 et suivants du règlement intérieur :

- le président de la Commission permanente est élu par l'assemblée plénière du Conseil parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. Il est élu pour la durée du mandat du Conseil restant à courir ;

- le nouveau membre est élu par l'assemblée plénière du Conseil parmi les représentants du collège du précédent membre. Il est élu pour la durée du mandat du Conseil restant à courir. En l'espèce, il convient de remplacer Mme Aliphat qui représentait le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et qui n'avait pas été remplacée lorsqu'elle avait été élue présidente de la Commission permanente le 18 novembre 2020. Le nouveau membre devra donc être issu du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Pour rappel, la composition actuelle de la commission permanente est la suivante :

Présidence : **A DESIGNER**

- Au titre du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
A DESIGNER	A désigner par le titulaire (à défaut le suppléant du CMF est désigné)
M. Didier CODORNIUO	Mme Agnès LANGEVINE
Mme Marie-Rose BENASSAYAG	M. Patrick CESARI

- Au titre du collège des professionnels et des entreprises

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Christian MOLINERO	Mme Clara HENISSART-SOUFFIR
M. Serge PALLARES	M. Marc-Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE
M. Patrick BARAONA	M. Christophe AVELLAN

--	--

- Au titre du collège des associations de protection de l'environnement littoral ou marin ou des usagers de la mer et du littoral

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Mme Catherine PIANTE	M. Denis ODY
Mme Nicole BOULAY	M. Frédéric DI MEGLIO
M. Roger ALBERTO	M. Gérard CROSETTI

Les règles et principes ci-après encadrent la procédure de vote :

- Candidatures

Les membres titulaires du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements ont été invités à transmettre leur candidature au secrétariat du Conseil.

Les candidatures sont transmises au secrétariat avant l'ouverture du scrutin.

- Modalités de vote

- Pour la présidence :

1. Un temps de parole de cinq (5) minutes est laissé à chaque candidat pour présenter sa candidature (cf. article 3.2 du règlement intérieur).

2. Les modalités de vote sont précisées en séance

- Pour le nouveau membre :

1. Un temps de parole de deux (2) minutes est laissé à chaque candidat pour présenter sa candidature (cf. article 3.3 du règlement intérieur).

2. Les modalités de vote sont précisées en séance

- Règle de majorité

- Pour la présidence

Le président de la Commission permanente est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si aucun des candidats ne rassemble la majorité absolue des voix, il est procédé à un second tour de scrutin entre les deux candidats ayant rassemblé le plus de voix au premier tour. Est alors proclamé élu celui des deux candidats qui aura récolté le plus de voix à ce second tour (cf. règlement intérieur). En cas d'égalité de voix entre les deux candidats au second tour, le doyen d'âge est déclaré élu.

Après proclamation des résultats, le président de la Commission permanente prend ses fonctions de vice-président du Conseil maritime de façade. Il est ensuite désigné par arrêté du préfet maritime de la Méditerranée et du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- - Pour le nouveau membre

Le nouveau membre est élu à la majorité simple en un tour. En cas d'égalité de voix entre les deux candidats au second tour, le doyen d'âge est déclaré élu.

En cas de candidature unique pour chacun de ces scrutins, les préfets coordonnateurs peuvent décider d'un vote par acclamation.

Pièce n°4
Éolien flottant en Méditerranée
Pour information

Cette note a pour objectif de présenter les étapes du débat public relatif au développement des parcs commerciaux (1) ainsi que l'actualité des fermes pilotes et du projet Mistral (2).

1 Le développement des parcs commerciaux : les étapes du débat public

1.1 Contexte

Conformément à la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC), la ministre de la transition écologique a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) préalablement au lancement de la procédure de mise en concurrence relative aux deux parcs éoliens flottants en Méditerranée de 250 MW à attribuer en 2022 et de leur extension de 500 MW chacune à attribuer à partir de 2024.

Une des attentes du maître d'ouvrage est que le débat public l'aide, au sein des zones d'étude en mer (cf cartographie), à l'identification d'au moins trois zones préférentielles, afin de pouvoir en retenir deux parmi elles qui puissent accueillir chacune, dans un premier temps, un parc éolien de 250 MW puis, dans un second temps, un parc de 500 MW. Au moins une zone préférentielle devra être située en région Occitanie et au moins une en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Lors de sa séance du 29 juillet 2020, la CNDP a décidé l'organisation d'un débat public et en a confié l'animation à une commission particulière (CPDP) qui a été mise en place le 4 novembre 2020, puis complété début décembre, sous la présidence de Mme Sylvie DENIS-DINTILHAC. Celle-ci a informé la CNDP de sa démission pour raisons personnelles à la fin du mois d'avril. Un nouveau président, Etienne BALLAN, a été désigné lors de la dernière séance plénière de la CNDP le 5 mai 2021 et la date du débat public a été fixée : du 12 juillet au 31 octobre 2021.

1.2 L'éolien commercial : rappel des modalités d'organisation du débat public

Le débat public est structuré en trois étapes :

- *la préparation* avec un site dédié (<https://eos.debatpublic.fr/le-projet-d-eoliennes-flottantes/>) comprenant la présentation du projet, le rappel du cadre juridique et des étapes du débat et la vie du débat.

- *l'animation* :

Le débat public a commencé le 12 juillet pour s'achever le 31 octobre.

Une conférence de presse de lancement a été organisée par la CNDP au début du mois de juillet.

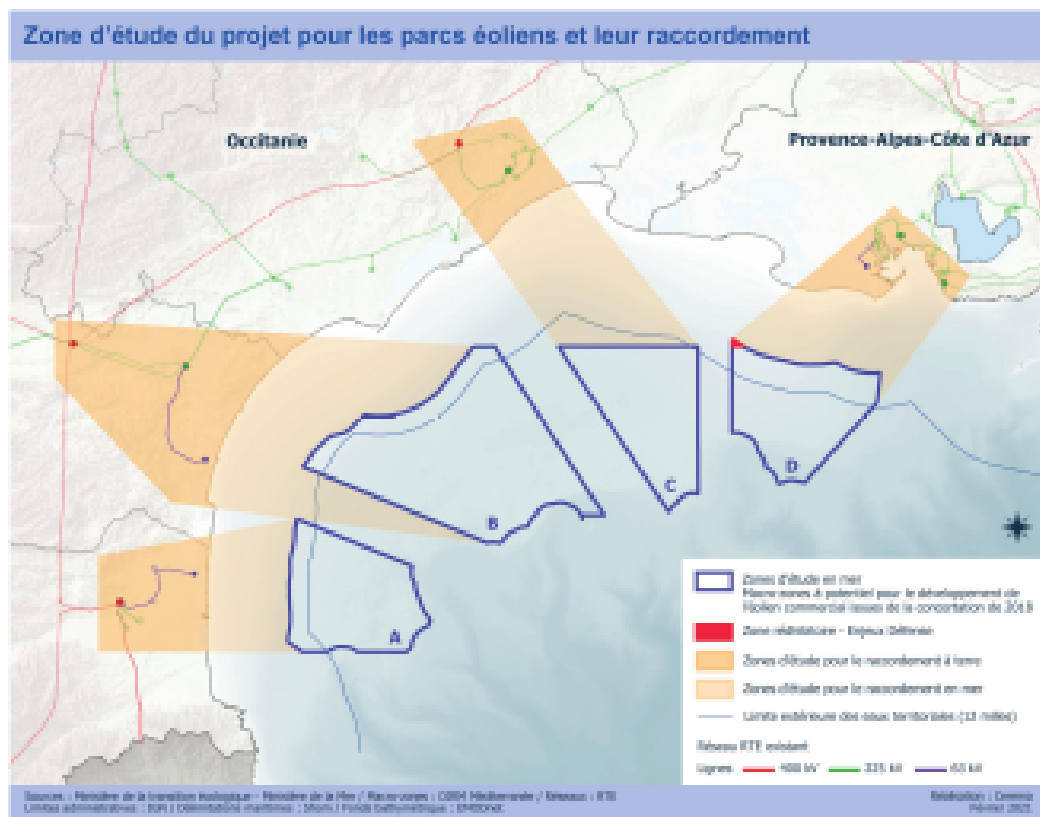
Différentes réunions ont été organisées sur l'ensemble du golfe du Lion, mêlant webinar, conférences-débat, présentations techniques et ateliers de travail avec le public.

- *la restitution* :

Deux mois après la fin du débat, soit avant le 31 décembre prochain, la CPDP publiera un compte-rendu qui fera état du déroulé du débat ainsi que des arguments échangés. Ce compte-rendu apportera un

éclairage au maître d'ouvrage qui disposera ensuite d'un délai de trois mois pour décider de la suite qu'il donne au projet. Cette décision est rendue publique.

Pour mémoire, la zone d'étude du projet soumis au débat public par la maîtrise d'ouvrage est la suivante :



1.3 L'éolien commercial : Premier bilan du débat

Durant le débat, la CPDP a veillé à conjuguer la recherche d'une large mobilisation du public pour faire le « tour des arguments ». Elle a veillé également à l'application des principes du débat public, dont la transparence de l'information et l'équivalence de traitement puisque toute personne doit pouvoir participer, quel que soit son statut. Elle a veillé enfin à ce que chacun puisse participer à ce débat dans le contexte actuel de crise sanitaire.

La CPDP a souhaité structurer le débat en deux grandes périodes :

- **Mois de juillet et août** : rencontres avec les habitants et les estivants pour s'informer sur le projet, réagir aux différentes questions que pose le débat
- **Mois de septembre et octobre** : des réunions thématiques en ligne et/ou en présentiel pour débattre sur les principaux sujets, et aller au bout des controverses

Le débat s'est articulé autour de différents types de rencontres avec le public :

- **Les stands mobiles** : Installés sur des marchés ou des axes passant, ils permettent d'aller au contact du public pour informer sur le débat public et le projet.
- **Les réunions de proximité** : organisés entre maître d'ouvrage et acteurs locaux, elles permettent de débattre, questionner, avertir sur les différents aspects du projet.
- **Les ateliers thématiques** : réunis sous différents formats, ils permettent d'échanger sur des points spécifiques : la politique énergétique, l'environnement, la pêche et la localisation

- Les ateliers cartographiques : réunis en présentiel, à partir d'un corpus de carte défini par la CPDP, ils permettent à chacun de confronter individuellement l'ensemble des thématiques aborder et de proposer des zones les plus favorables, les moins défavorables et les zones à éviter.
- Les balades thématiques : déambulation dans des paysages emblématiques pour comprendre la complexité de l'usage de l'espace et l'histoire de différents lieux. Ces espaces laissent également place à des mini-débats sur la thématique abordée.
- Plateau radio et TV : organisés entre maître d'ouvrage et invités locaux, elles permettent de partager les caractéristiques du projet et les attentes des parties prenantes.

Le débat public en quelques chiffres (12 juillet - 31 octobre) :

- 30 actions de débats mobiles dans des lieux de vie (plages, ports, marchés...)
- 3000 personnes rencontrées près du stand
- 900 questionnaires remplis sur le stand par le public
- 19 réunions publiques de proximité (300 participants)
- 14 ateliers thématiques, 3 ateliers cartographiques, 6 « balades » sur le littoral
- 6 plateaux TV/radio
- 20.600 visiteurs uniques du site internet EOS
- 203 contributions, avis questions versées sur la plateforme collaborative
- 2000 abonnés (FB, Tweeter et newsletter du débat)

Les premiers éléments montrent un débat très riche sur les différents aspects :

- Le manque de retour d'expérience et un calendrier trop contraint
- La protection de l'environnement (oiseaux, mammifères marins, bruit, ressources halieutique, habitats benthiques, ...) et les paysages (impact visuel)
- La perte de zones de pêche (souvent associée au plan de gestion WestMed)
- La nécessité du projet face au défi climatique et la décarbonation des énergies
- Le besoin de mettre en place une politique autour de la sobriété énergétique
- Le bilan carbone du projet, le cycle de vie des éoliennes, leur recyclage.

Une restitution aux ministres de la transition écologique et de la mer s'est tenue le 29 septembre 2021 par un panel de participants au débat public, à Marseille, au Palais du Pharo. Un point intermédiaire de l'avancement du débat public a été réalisé par l'équipe de la CPDP le 13 octobre à la commission spécialisée éolien flottant du CMF. Enfin, une réunion de pré-synthèse du débat a été organisée le 28 octobre à Montpellier. Au cours de cette réunion les résultats de l'expertise complémentaire relative au bilan carbone des éoliennes flottantes ont été présentés.

Deux mois après la fin du débat, soit en fin d'année 2021, la CPDP publiera un compte-rendu complet de tous les arguments exprimés pendant le débat et des recommandations adressées aux porteurs du projet. L'État disposera ensuite d'un délai de trois mois, soit avant fin mars 2022, pour décider de la suite qu'il donne au projet. Cette décision sera rendue publique.

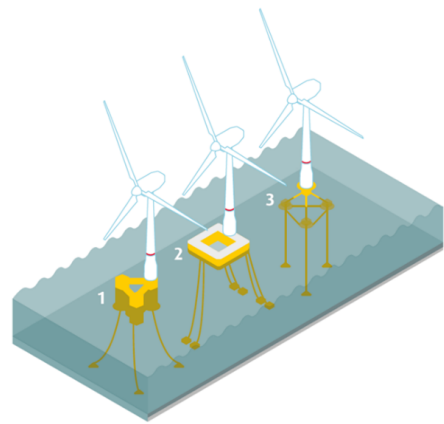
2. L'actualité des fermes pilotes et du projet Mistral

Afin de soutenir la filière de l'éolien flottant, un appel à projets a été lancé par l'ADEME en août 2015 pour le déploiement de fermes pré-commerciales, d'une puissance totale de 100 MW. Quatre projets ont été sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets, dont trois en Méditerranée. Ces quatre projets de fermes pilotes sont soutenus à hauteur d'environ 330 millions d'euros d'aide par le Programme des investissements d'avenir, d'une part, et par un tarif d'achat préférentiel de l'énergie produite, d'autre part, représentant un total de près de 880 millions d'euros d'investissements.

En Méditerranée, quatre projets sont actuellement en cours de développement : les trois fermes pilotes et le projet Mistral.

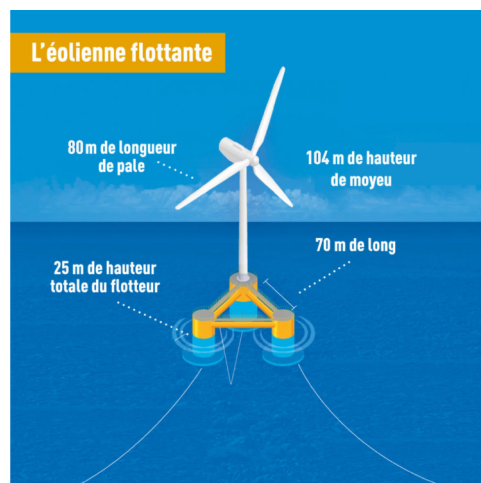
- ✓ Eoliennes flottantes du golfe du Lion (EFGL) porté par Engie/EDPR/CDC sur la zone de Leucate ;
- ✓ Eolmed porté par Quadran à Gruissan
- ✓ Provence Grand Large (PGL) porté par EDF EN sur la zone de Faraman ; Mistral porté par la société Valeco EnBW

(Schéma : Trois fermes pilotes, trois modèles d'éoliennes
source Ministère de la transition écologique)



2. 1 Éoliennes flottantes du golfe du Lion (EFGL)

(Schéma : EFGL)



Le projet EFGL est un projet de 3 éoliennes situées au large de Leucate (Occitanie), entre 16 et 17 km des côtes.

Il est porté par la société Ocean Winds (OW), joint-venture contrôlée à parts égales par Engie et de EDPR.

- Actualité du projet :

L'ouverture du chantier est prévue d'ici la fin de l'année 2021 (construction des flotteurs à Fos-sur-Mer) avec un assemblage des éoliennes à Port-la-Nouvelle prévu en automne 2022 et une mise en service de la ferme pilote à l'horizon été 2023.

Une première réunion du comité de suivi s'est tenue le 17 juin 2021.

- Rappel des caractéristiques techniques du projet

- L'ancrage :

Le système d'ancrage est composé de seulement trois lignes d'ancrage par flotteur, d'une longueur maximale de 600 m. Au stade actuel de l'ingénierie, il apparaît qu'une ancre draguée d'une masse de 15 t est la plus adaptée au projet.

- Le flotteur :

Le flotteur a été conçu par la société Principale Power et sera construit par Eiffage.

Il est constitué de 3 colonnes cylindriques reliées par des bracings (tubes). La plus large colonne reçoit l'éolienne et les 2 autres colonnes assurent la stabilité par ballastage. Les principales caractéristiques sont :

- Une longueur d'environ 70 m entre les colonnes
- Une hauteur totale de 24 m
- Dont 14 m de tirant d'eau en mer et 10 m au port (grâce aux ballasts)

- La turbine :

Le parc sera équipé de 3 éoliennes V164-10.0 MW TM produites par MHI Vestas Offshore Wind.

Les principales caractéristiques de la turbine :

- une puissance de 10 MW
- des pales de 80 m de longueur
- un mât de 104 m de hauteur
- hauteur en bout de pale : 194 m

- Travaux de raccordement :

Extension poste de Salanques : fin estimée fin 2022

Liaison souterraine : 2022

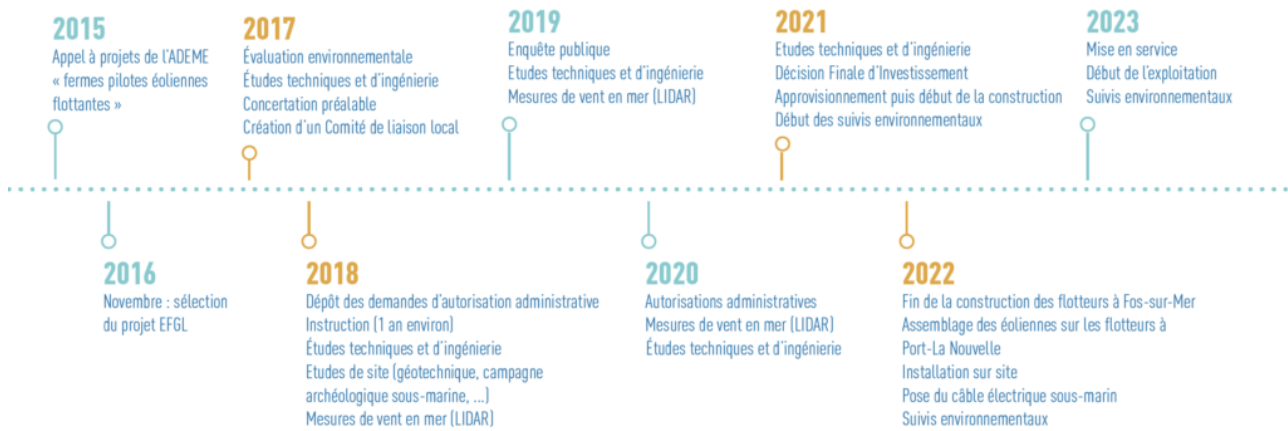
Atterrissage : printemps 2022

Installation du câble en mer : printemps 2023

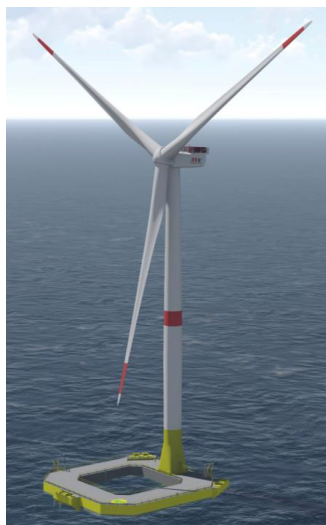
- Le calendrier :



Calendrier du projet



2.2 Eolmed



(Schéma : Eolmed)

Le projet Eolmed est un projet de 3 éoliennes et d'un hub de raccordement situés au large de Gruissan (Occitanie), à 18 km des côtes.

Il est porté par la société QAIR, pilote d'un consortium composé de BW Ideol, Total et MHI Vestas.

- Actualité du projet :

L'ouverture du chantier (construction des flotteurs à Port-la-Nouvelle) est prévue d'ici la fin de l'année 2021 pour une mise en service de la ferme pilote à l'horizon octobre 2023.

RTE a de son côté déjà engagé les travaux pour le raccordement du projet EolMed (agrandissement du poste électrique de Port-la-Nouvelle). Ces travaux d'extension du poste vont durer de mars 2021 jusqu'à mai 2022.

- Rappel des caractéristiques techniques du projet

- L'ancrage :

Le système d'ancrage est composé de trois lignes d'ancrage dédoublées par flotteur. Au stade actuel de l'ingénierie, il apparaît qu'une ancre draguée est la plus adaptée au projet.

- Le flotteur :

Le flotteur a été conçu par la société BW Ideol. Il est constitué d'une barge semi-submersible en acier. Les principales caractéristiques sont :

- ➔ Une largeur et longueur de 45 m
- ➔ Une hauteur de 17 m

- La turbine :

Le parc sera équipé de 3 éoliennes V164-10.0 MW TM produites par MHI Vestas Offshore Wind.

Les principales caractéristiques de la turbine :

- ➔ une puissance de 10 MW
- ➔ des pales de 80 m de longueur

- un mât de 106 m de hauteur
- hauteur en bout de pale : 188 m

- Travaux de raccordement :

Extension poste de Port-la-nouvelle : fin estimée fin 2022

Liaison souterraine : 2022

Atterrissage : printemps 2022

Installation du câble en mer : printemps 2023

- Le calendrier :



2. 3 Provence Grand Large (PGL)

Le projet PGL est un projet de 3 éoliennes situées au large de Port-Saint-louis-du-Rhône (Provence-Alpes-Côte d'Azur), à 17 km des côtes.

Il est porté par la société EDF-Renouvelable.

- Actualité du projet :

Dans le cadre du projet Provence Grand Large, la cour administrative d'appel de Nantes a décidé le 6 octobre 2020, en son article 1er :

Il est sursis à statuer sur la requête présentée par l'association Nature et citoyenneté Crau Camargue Alpilles jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an, courant à compter de la notification du présent arrêt, imparti à la société Parc Éolien Offshore de Provence Grand Large ou à l'État pour notifier à la cour une autorisation environnementale modificative.

Le projet PGL a reçu des avis des parcs de Calanques (favorable avec réserve) et Port-Cros (favorable avec recommandations).

L'autorité environnementale a émis un ensemble d'avis et de recommandations en date du 5 mai 2021. Le conseil scientifique éolien du CMF s'est prononcé le 28 juin 2021, d'une part, sur les suivis scientifiques prévus dans le cadre de la future autorisation environnementale modificative du projet PGL, et d'autre part, sur le mode de fonctionnement (organisation composition, modalités d'échange) à mettre en place pour qu'il appuie le comité de suivi de ce projet.

Le préfet des Bouches-du-Rhône a signé le 28 octobre dernier un arrêté complémentaire portant modification de l'arrêté d'autorisation délivré le 18 février 2019 au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement.

- Rappel des caractéristiques techniques du projet

- L'ancrage :

Le système d'ancrage est composé de seulement trois lignes d'ancrage tendues par flotteur. Au stade actuel de l'ingénierie, il apparaît qu'une ancre hybride gravitaire-succion est la plus adaptée au projet.

- Le flotteur :

Le flotteur sera construit par Eiffage.

Il est constitué d'une bouée centrale et 6 bouées latérales reliées par des bracings (tubes) sous forme tétraèdre (pyramide triangulaire). La bouée centrale reçoit l'éolienne et les bouées latérales assurent la stabilité par ballastage. Les principales caractéristiques sont :

- ➔ Une longueur d'environ 80 m entre les groupes de bouées latérales
- ➔ Une hauteur totale de 45 m

- La turbine :

Le parc sera équipé de 3 éoliennes produites par SIEMENS Gamesa.

- Travaux de raccordement :

Extension poste de Port Saint Louis du Rhône : fin estimée été 2021

Liaison souterraine : fin estimée printemps 2022

Atterrage : printemps 2022

Installation du câble en mer : automne 2022

- Le calendrier :

2.4 Site d'essai Mistral

(Schéma : SAIPEM)

En 2019, la société Valeco EnBW est devenue concessionnaire du site d'essai Mistral. Une convention FEM-Valeco EnBW a été signée afin de développer une collaboration sur le site. Actuellement, un projet est en cours de dépôt auprès de l'ADEME : Deltafloat.

- Caractéristiques du Site :

Le site est localisé à 5 km au large de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Les autorisations ont été données pour deux éoliennes flottantes.

- Projet Mistral par Valeco :

L'objectif est de tester une technologie de flotteur non encore testée : Hexafloat de SAIPEM. L'objectif est de rester dans les caractéristiques des autorisations déjà existantes :

- ➔ Tiran d'air : 140 m
- ➔ Puissance : 3 MW

- Caractéristiques techniques du projet :

- L'ancrage :



Le système d'ancrage est composé de six lignes d'ancrage par flotteur. Au stade actuel de l'ingénierie, il apparaît qu'une ancre draguée est la plus adaptée au projet.

- Le flotteur :

SAIPEM sera en charge de l'ingénierie de conception, la fabrication et l'installation du flotteur et de son système d'ancrage en mer, via sa technologie Hexafloat.

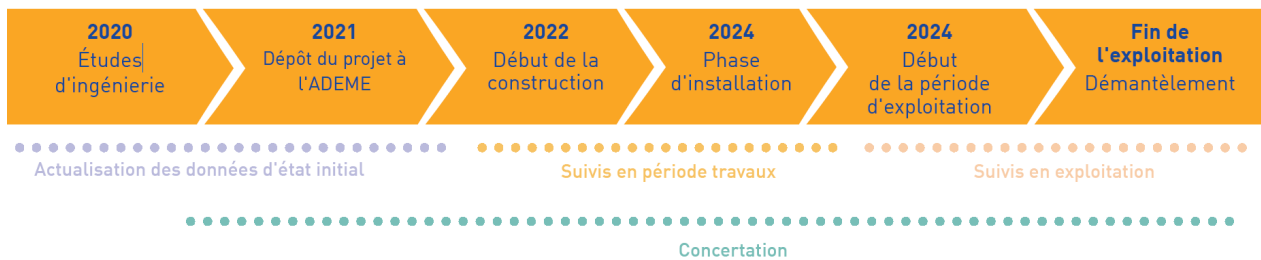
- La turbine :

Le projet sera équipé d'une turbine de 3MW.

- Travaux de raccordement :

Installation du câble en mer : automne 2023.

- Le calendrier :



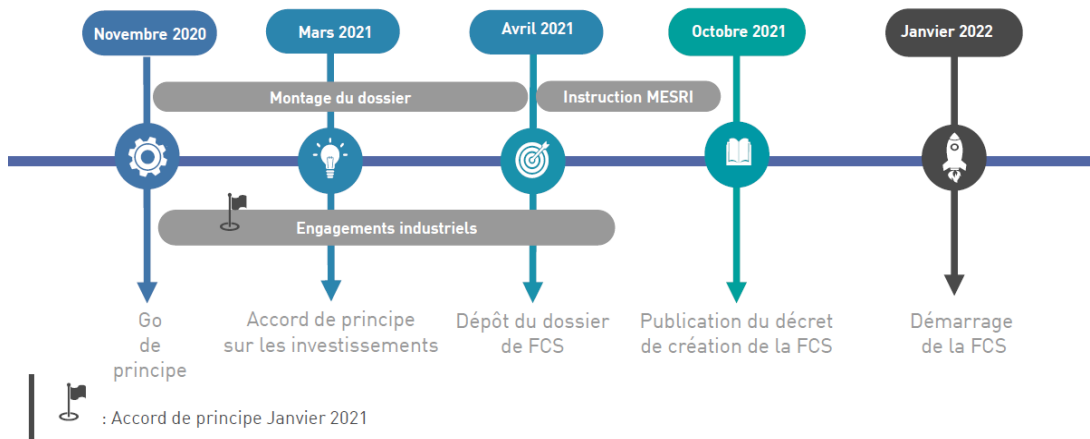
- La fondation OpenSea :

L'objectif de constitution d'une fondation est la coordination et de développement des sites d'essais en mer en France pour les EMR.

Il existe aujourd'hui 4 sites d'essais opérationnels :

- ➔ Paimpol-Bréhat : Hydrolien
- ➔ Sainte-Anne du Protzic : Toutes EMR
- ➔ SEM-REV : Eolien flottant, Houломoteur, Hydrogène
- ➔ Seeneoh Bordeaux : Hydrolien

CALENDRIER DE CRÉATION



Conseil maritime de façade de Méditerranée – séance du jeudi 18 novembre 2021

A terme, la fondation a vocation à devenir l'opératrice des sites d'essais et des concessions en mer existantes. Elle assurera le portage des nouveaux investissements sur les sites. Les industriels usagers viennent tester leurs technologies sur la base de projets de recherche collaboratifs cofinancés.

Pièce n°5

Note relative à la présentation de l'étude « Futurs énergétiques 2050 »

Pour information

Le 25 octobre dernier, RTE a publié sur son site Internet¹ les principaux enseignements de son étude prospective «Futurs Énergétiques 2050». Elle analyse les évolutions possibles de la consommation et compare six scénarii qui garantissent la sécurité d'approvisionnement, pour que la France dispose d'une électricité bas-carbone en 2050.

Ce travail intervient à un moment clé du débat public sur l'énergie et le climat, au cours duquel se décident les stratégies nécessaires pour sortir des énergies fossiles, atteindre la neutralité carbone en 2050 et ainsi respecter les objectifs de l'Accord de Paris. Cela implique une transformation profonde de l'économie et des bouleversements dans le secteur des transports, de l'industrie et du bâtiment aujourd'hui encore très dépendants du pétrole, du gaz d'origine fossile, et parfois même encore du charbon.

L'étude consiste, en premier lieu, en un travail technique de grande ampleur, qui s'est appuyé sur un important effort de simulation et de calcul pour caractériser de manière rigoureuse une grande variété de systèmes électriques permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle implique également une démarche inédite en matière de concertation : les scénarii ont été élaborés au grand jour, tous les paramètres de l'étude ont été discutés, tracés et débattus dans des groupes de travail et dans le cadre d'une instance plénière de concertation, selon une méthode ouverte et transparente visant à ce que chaque partie intéressée puisse s'exprimer et être entendue.

Il n'existe plus aucun doute scientifique sur l'urgence à agir. Le récent rapport du GIEC, publié en août 2021, a rappelé l'importance de réduire très rapidement les émissions de gaz à effet de serre pour limiter les effets potentiellement catastrophiques du changement climatique. La transformation nécessaire pour sortir des énergies fossiles doit être menée à bien en seulement trois décennies et accélérer de manière substantielle d'ici 2030.

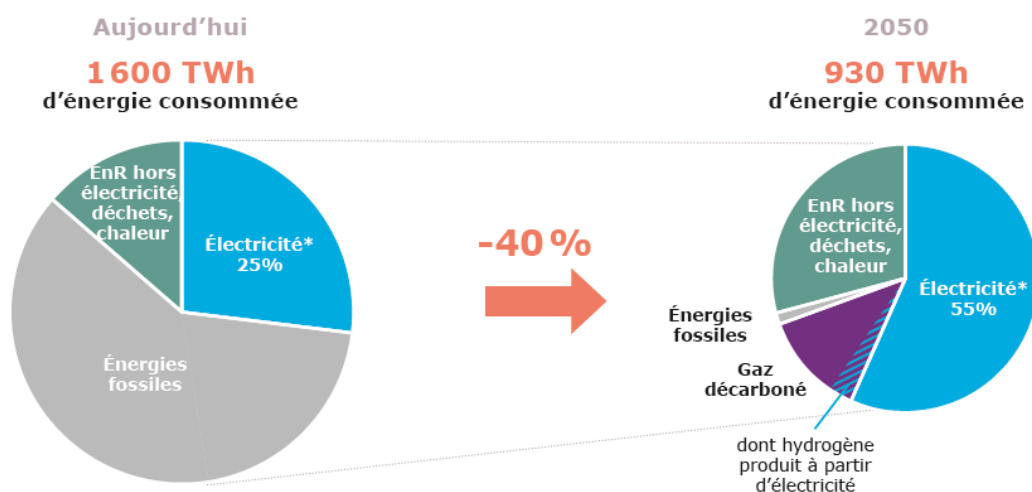
Différentes options sont envisageables pour y parvenir. Elles présentent des points communs (baisse de la consommation d'énergie, augmentation de la part de l'électricité, recours aux énergies renouvelables) mais également des différences importantes en ce qui concerne le rythme d'évolution de la consommation et sa répartition par usage, le développement de l'industrie, l'avenir du nucléaire, le rôle de l'hydrogène, etc.

La Stratégie nationale « bas carbone » repose en premier lieu sur l'efficacité énergétique : elle prévoit que la consommation d'énergie finale de la France diminue de 40 % en trente ans. Il s'agit d'une ambition très forte, dans le haut de la fourchette des stratégies des pays limitrophes, qui conduirait la France à retrouver son niveau de consommation d'énergie de la fin des années 1960.

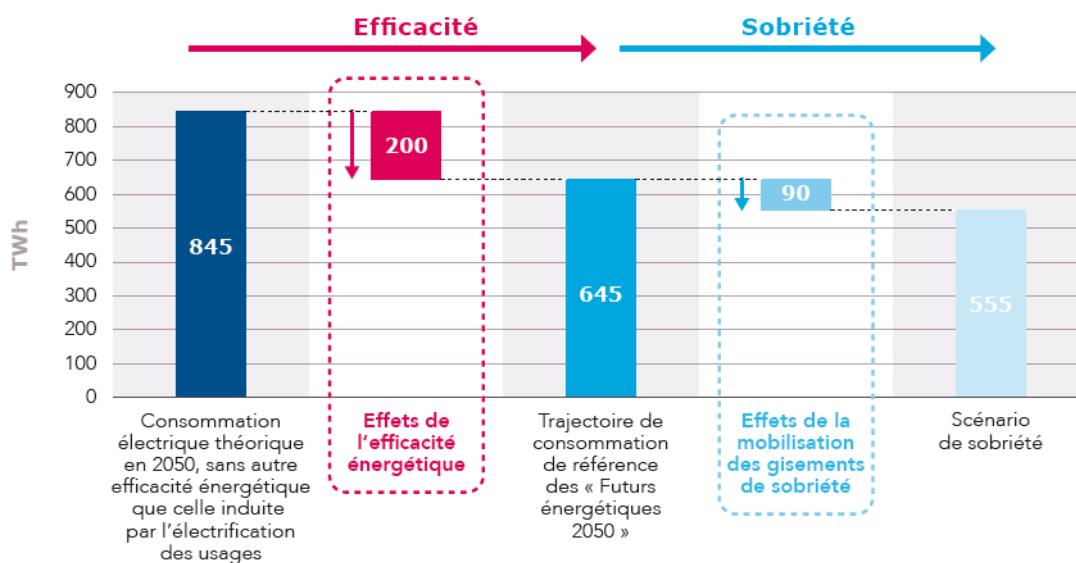
Côté offre, cette Stratégie nationale « bas carbone » est articulée sur deux piliers : l'électricité décarbonée et la biomasse produite sur le territoire. Dans un scénario sans énergies fossiles en 2050, l'électricité pourrait représenter 55% de la consommation finale d'électricité.

¹<https://www.rte-france.com/actualites/futurs-energetiques-neutralite-carbone-2050-principaux-enseignements>

Consommation d'énergie finale en France et dans la SNBC



Dès lors, toutes les variantes et scénarii analysés par RTE concluent à une hausse de la consommation d'électricité à l'horizon 2050 par rapport au niveau actuel (430 TWh).



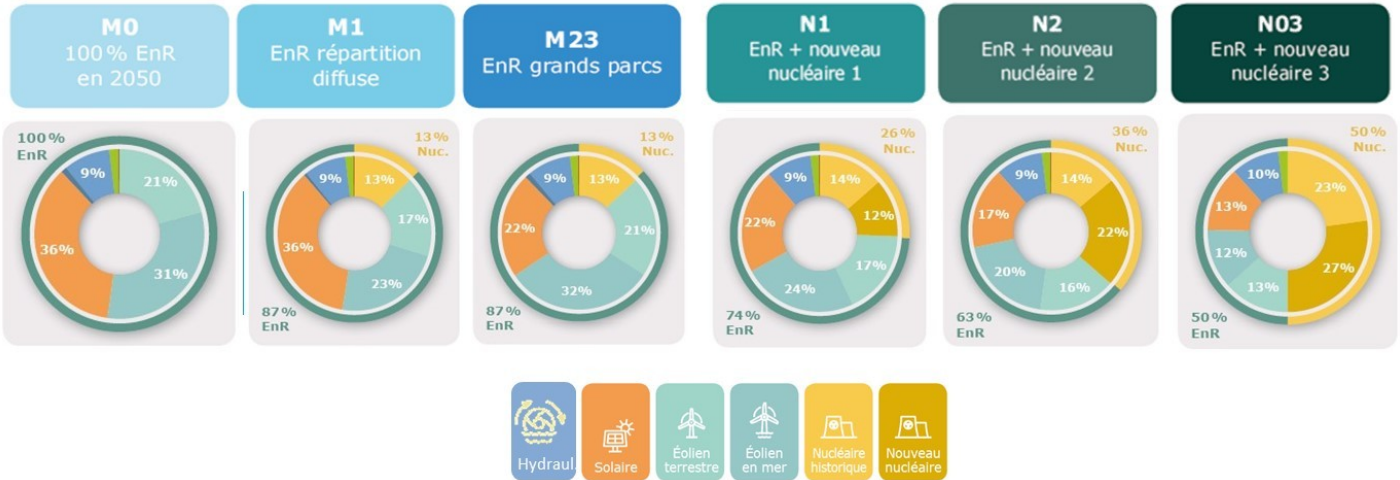
En matière de production d'électricité décarbonée, la France doit simultanément faire face à deux défis : d'une part produire davantage d'électricité pour contribuer au remplacement du pétrole et du gaz fossile, et d'autre part renouveler les moyens de production nucléaire qui vont progressivement atteindre leur limite d'exploitation d'ici 2060. Six scénarii de mix ont été analysés et comparés :

Les scénarios « M »

Sans nouveau nucléaire, atteinte du 100% renouvelable en 2050 ou 2060

Les scénarios « N »

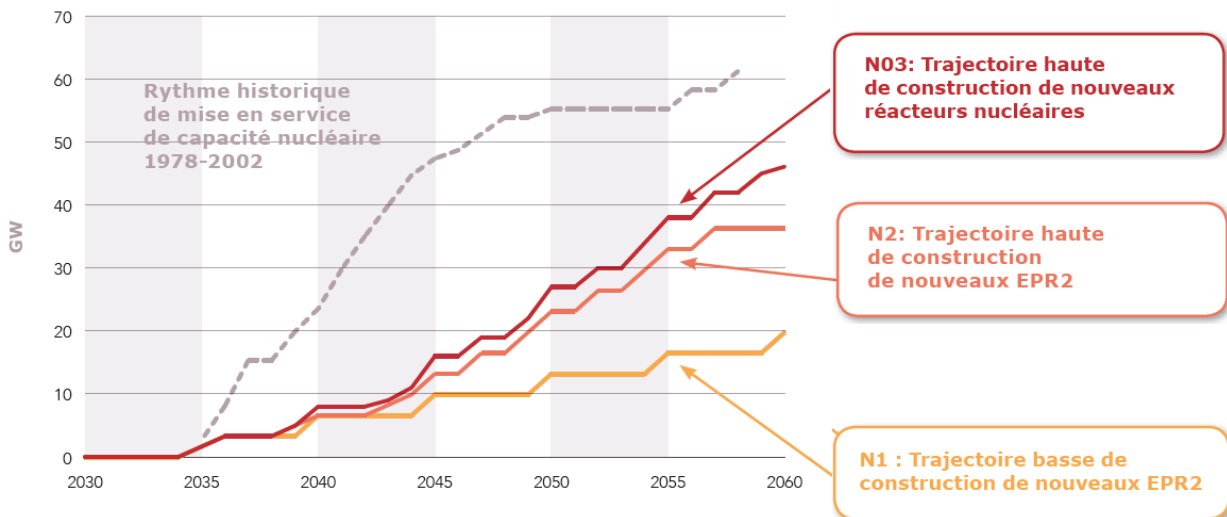
Avec nouveau nucléaire



Dans tous les scénarii de mix de production analysés par RTE, il apparaît que l'atteinte de la neutralité carbone est impossible sans un développement significatif des énergies renouvelables.

En effet, même un parc nucléaire constitué de réacteurs prolongés et d'un nombre important de nouveaux réacteurs ne peut suffire à assurer l'alimentation d'une consommation en hausse. La proposition industrielle actuelle la plus haute de la filière nucléaire consiste à atteindre un parc nucléaire d'une capacité complète de 50 GW en 2050 dans un scénario de relance volontariste du nucléaire (contre plus de 60 GW aujourd'hui).

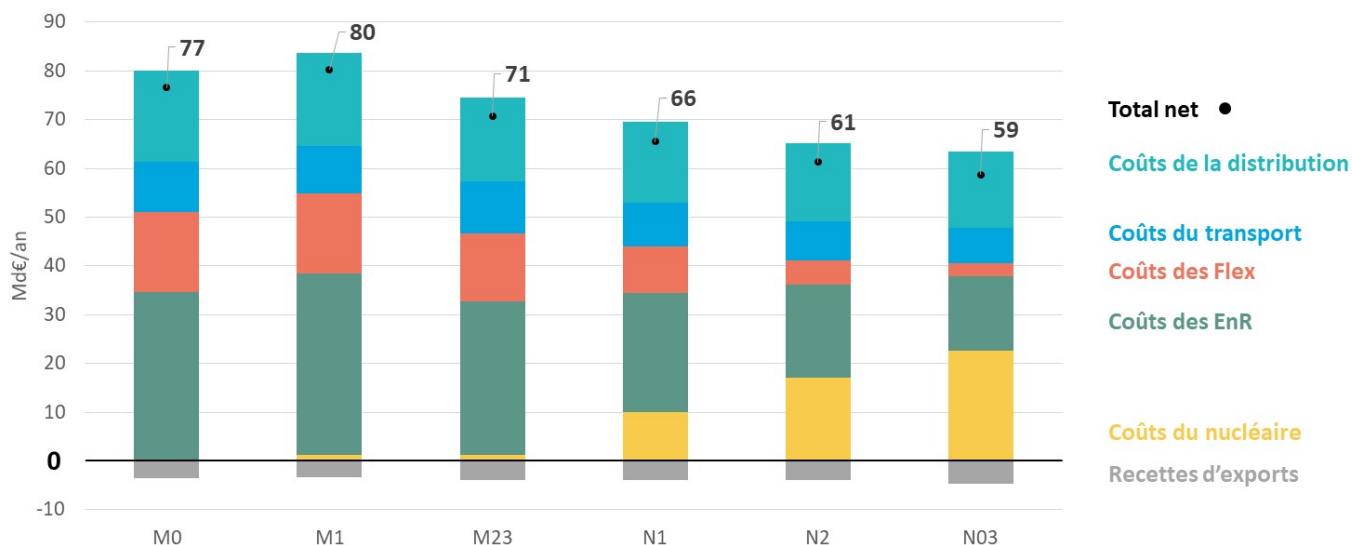
Trajectoires de développement de nouveaux réacteurs nucléaires envisagées dans l'étude



Dans le même temps, les énergies renouvelables sont devenues des solutions compétitives, notamment dans le cas de grands parcs solaires et éoliens à terre et en mer, avec toutefois des incertitudes encore fortes sur les coûts à terme de l'éolien flottant.

Enfin, les moyens de pilotage dont le système a besoin pour garantir la sécurité d'approvisionnement, sont très différents selon les scénarii. Il y a un intérêt économique à accroître le pilotage de la consommation, à développer des interconnexions et du stockage hydraulique, ainsi qu'à installer des batteries pour accompagner le solaire. Au-delà, le besoin de construire de nouvelles centrales thermiques assises sur des stocks de gaz décarbonés (dont l'hydrogène) est important si la relance du nucléaire est minimale et il devient massif – donc coûteux - si l'on tend vers 100% renouvelables.

Coûts complets annualisés des scénarios à l'horizon 2060



En termes d'environnement, le développement des énergies renouvelables soulève un enjeu d'occupation de l'espace et de cohabitation des usages. Par ailleurs l'économie de la transition énergétique peut générer des tensions sur l'approvisionnement en ressources minérales, particulièrement pour certains métaux.

Les « Futurs énergétiques 2050 » de RTE répondent au besoin de documenter les grandes options en décrivant les évolutions du système sur le plan technique, en chiffrant les coûts associés, en détaillant les conséquences environnementales au sens large et en explicitant les implications en matière de modes de vie.

La vocation de l'étude prospective « Futurs énergétiques 2050 » est d'éclairer le débat puis la décision publique. A ce titre, elle peut être utile aux travaux menés autour des énergies marines dans le cadre du Comité maritime de façade de Méditerranée.

Pièce n°6.a

Présentation du bilan de la consultation relative au document stratégique de façade

Pour information

Le document stratégique de façade (DSF) comprend 4 volets. Les deux premiers, adoptés le 4 octobre 2019, forment la stratégie de façade maritime. Cette stratégie définit une planification des espaces maritimes, c'est-à-dire trente zones de vocation pour la Méditerranée, et des objectifs à atteindre dans chacune de ces zones ou sur l'ensemble de la façade. Ces objectifs étant assortis d'indicateurs et de cibles, partiellement définis et adoptés en 2019. Les deux autres volets, sont le dispositif de suivi et le plan d'action, qui doivent être respectivement adoptés en octobre 2021 et mars 2022.

Une phase de consultation a été ouverte sur les cibles complémentaires de la stratégie de façade maritime, sur le dispositif de suivi et sur le plan d'action. Elle s'est achevée le 20 août dernier.

- Consultation de l'autorité environnementale – Avis publié le 5 mai 2021
- Consultation du public et des instances achevée le 20 août

Le document stratégique de façade est aujourd'hui entré dans sa phase d'adoption :

- 20 octobre 2021 : adoption du dispositif de suivi par les préfets coordonnateurs
- Mars 2022 : adoption des cibles complémentaires et du plan d'action ;

Cette note dresse le bilan de la consultation (1) et présente succinctement la consultation en cours par l'Espagne pour l'adoption de son document stratégique (2).

1. Le bilan de la phase de consultation

Les recommandations de l'Autorité environnementale et les observations du public et des instances doivent être prises en compte par les autorités compétentes à l'issue du processus de consultation. Un document présentant la prise en compte de l'ensemble des avis et les modifications apportées sera établi. Il constituera la déclaration mentionnée par l'article L122 - 9 du code de l'environnement. Il sera publié en mars 2022.

1.1. L'avis de l'autorité environnementale

L'Autorité environnementale (Ae) a rendu son avis le 5 mai 2021. Cet avis formule plusieurs recommandations qui ont été analysées ; les propositions de prises en compte sont synthétisées ci-après et détaillées en pièce 1.b, soumises à validation de la CAF.

➤ *Rappel du contenu de l'avis de l'Autorité environnementale*

L'avis souligne que le DSF de la façade Méditerranéenne est un document ambitieux, « *d'une grande qualité, avec des chapitres didactiques et une structuration claire* » qui aborde l'essentiel des questions environnementales de la façade en lien avec la DCSMM. « *Le choix de regrouper les actions dans des chapitres cohérents en évitant la séparation entre mesures environnementales en lien avec la DCSMM et mesures économiques en lien avec la DCPM est opportun* ». Le DSF est correctement dimensionné pour prendre en charge cette complexité mais l'autorité alerte les pouvoirs publics sur la nécessaire poursuite des efforts pour assurer l'effectivité de sa mise en œuvre.

Pour autant, l'Ae a formulé des recommandations.

Synthèse des recommandations

- ✓ meilleure évaluation des émissions de gaz à effet de serre et leur

prise en compte,

- ✓ meilleure évaluation des incidences Natura 2000 et la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction afin de démontrer l'absence d'incidence significative sur chacun des sites du réseau,
- ✓ renforcement du dispositif de suivi notamment sur les habitats benthiques, les réseaux trophiques et les espèces non indigènes,
- ✓ accélération du rythme et du calendrier de développement des zones de protection forte afin d'atteindre un taux de 10 % d'espaces naturels en protection renforcée à l'horizon 2030,
- ✓ la mention explicite dans le DSF du besoin de connaissance et de préservation des oiseaux migrateurs terrestres,
- ✓ la fourniture de données validées de contamination des poissons par le mercure et les polychlorobiphényles, la présentation d'un état des lieux clair de la qualité de l'air au voisinage des installations portuaires ainsi que des risques sanitaires associés.

➤ *Prise en considération des recommandations de l'Autorité environnementale*

A la suite des échanges au sein du CMF, les services de l'Etat se sont réunis pour analyser les recommandations de l'Ae (voir pièce 6.b du dossier de séance).

Les réponses aux recommandations de l'Ae se divisent en trois catégories :

✓ Les recommandations qui ne justifient pas de modifier le DSF

Il s'agit des recommandations qui ne justifient pas de modifier le DSF car il est possible d'apporter une réponse argumentée à l'Ae pour justifier son contenu.

Dans cette catégorie nous pouvons évoquer la recommandation de l'Ae tendant à accélérer le rythme et le calendrier de développement des zones de protection forte afin d'atteindre un taux de 10% d'espaces naturels en protection renforcée à l'horizon 2030.

Il est proposé de répondre que le Conseil maritime de façade a créé un groupe de travail dédié à ce sujet en février 2021 pour assurer un développement concerté et réaliste qui travaillera dans la perspective d'atteindre les objectifs fixés par le Président de la République au Congrès de l'IUCN le 3 septembre 2021 (5% de zones maritimes sous protection forte d'ici 2027 en Méditerranée). A noter ici que ce sujet est appréhendé dans les cibles actualisées du DSF, sans qu'un objectif global n'ait à y être affiché (les cibles sont rédigées en termes de « *tendance à l'augmentation* » de la couverture de plusieurs habitats par des zones de protection forte).

Dans cette catégorie nous pouvons aussi classer les recommandations générales. L'Ae a ainsi appelé à la vigilance des pouvoirs publics quant à la continuité des efforts nécessaires pour la mise en œuvre des 93 actions du DSF. Il est proposé de répondre que les instances de la façade seront chargées de cette mise en œuvre et de leur suivi.

Les services de l'État veilleront par ailleurs à garantir l'effectivité de la stratégie de façade en s'assurant de la compatibilité des politiques publiques aux objectifs portés par le document.

✓ Les recommandations exigeant une modification du DSF

Deux recommandations de l'Ae nécessitent d'apporter des compléments au DSF :

- Intégrer des éléments relatifs à la consultation des pays voisins ;

- Mentionner explicitement le besoin de connaissance et de préservation des oiseaux migrateurs terrestres et des chauves-souris dans le DSF.
- ✓ Les recommandations qui pourraient exiger une modification du DSF

Les autres recommandations de l'Ae exigent un travail de fond qui n'est pas compatible avec le délai d'adoption du document. Il sera proposé de les prendre en considération lors du second cycle.

Cela concerne notamment toutes les recommandations relatives à l'évaluation environnementale et le besoin de renforcer tant la méthodologie que le contenu de l'évaluation. S'agissant du DSF, l'Ae recommandait ainsi d'évaluer le bilan carbone de l'« économie bleue » sur la façade et d'ajouter au DSF davantage d'actions concrètes et ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec la trajectoire vers la neutralité carbone.

1.1. L'avis des instances

Les instances ont été consultées par courrier. Douze ont formulé des observations concernant le document stratégique de façade (voir pièce 6 c du dossier de séance).

Dans l'ensemble, les instances ont souligné la qualité du document en raison de la contextualisation des actions et du caractère opérationnel du document.

La plupart des demandes de modifications du DSF concernent les modifications du maquetage du plan d'action pour développer la contextualisation de certaines actions (Conseil Régional Occitanie), des ajouts de pilotes (Conseil départemental du Gard) ou encore des attributions d'actions à de nouvelles zones de vocation. D'autres demandes de modifications doivent faire l'objet d'une réflexion (ex : ajouter des éléments sur la gouvernance des ports) sans pour autant qu'elles impliquent une modification substantielle du document.

Certaines instances ont également insisté sur le besoin de développer des actions en matière de tourisme, volet trop peu développé dans le DSF et également d'être associées à la mise en œuvre du plan d'action.

1.2. L'avis du public

La consultation du public a été dématérialisée *via* la plateforme internet www.merlittoral2030.gouv.fr qui avait été créée pour la concertation de la stratégie maritime de façade en 2019. Trois webinaires ont également été organisés pour expliquer les enjeux des DSF au grand public.

Le public s'est exprimé sur l'articulation du plan d'action avec la stratégie (97 contributions), l'identification des zones de déploiement (18 contributions), les cibles complémentaires (14 contributions) et les pistes en matières de suivi (40 contributions).

Le site a permis de recueillir 169 contributions. Ces contributions sont en cours d'analyse (leur synthèse figure en annexe 6. d).

La phase de consultation est achevée, il convient à présent d'analyser les contributions pour préparer une réponse à chacune d'elles. Il en résultera soit une modification du document, soit un maintien en l'état mais justifié. L'ensemble des réponses figurera dans la déclaration environnementale rédigée à l'issue du processus.

A ce stade les contributions ont été analysées pour le dispositif de suivi car la France s'était engagée auprès de la Commission européenne à transmettre le troisième volet du document stratégique de façade avant la fin du mois d'octobre 2021. Ce document a donc été adopté par les préfets coordonnateurs le

20 octobre 2021. L'ensemble des documents (arrêté, déclaration environnementale, avis du public, dispositif de suivi et ses annexes sont accessibles à partir du lien suivant :

<http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/adoption-du-dispositif-de-suivi-du-document-a2993.html>

Il est proposé que la bonne prise en compte de la consultation soit assurée par la commission permanente nouvellement constituée.

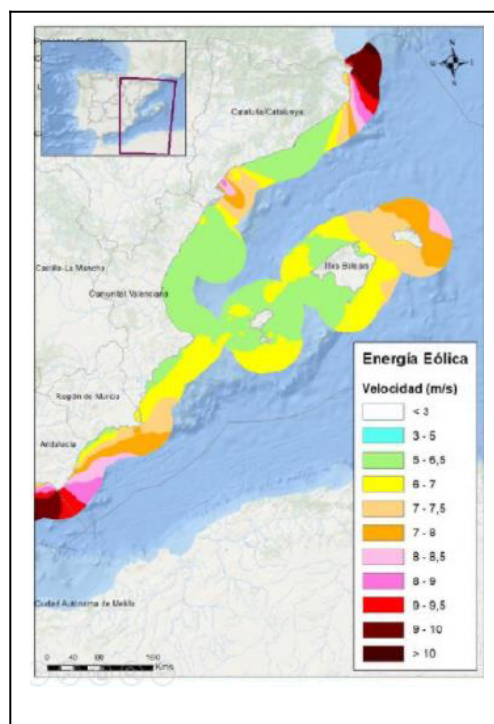
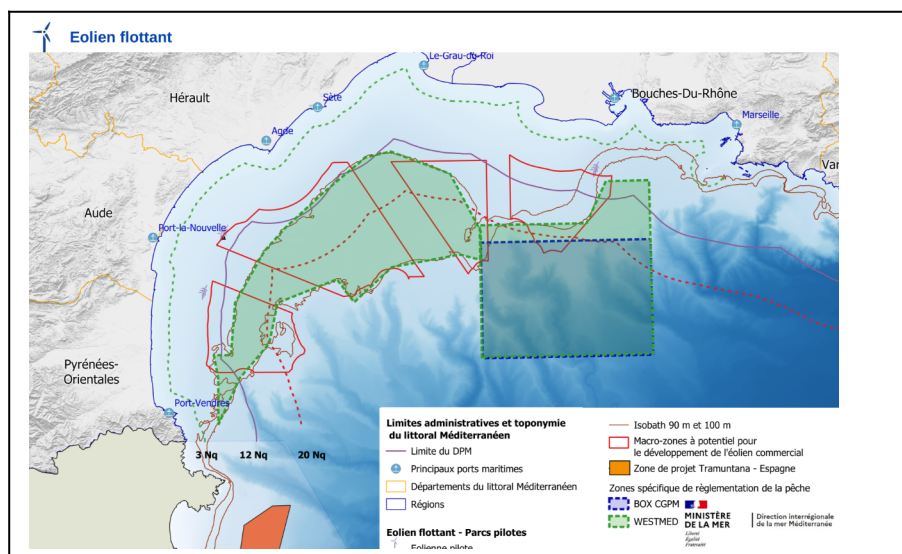
2. Consultation par l'Espagne pour l'adoption de son document stratégique

L'Espagne a soumis à la consultation les plans des 5 bassins maritimes espagnols (un concerne la Méditerranée : Région Levantine-Baléares).

Le document comprend cinq parties :

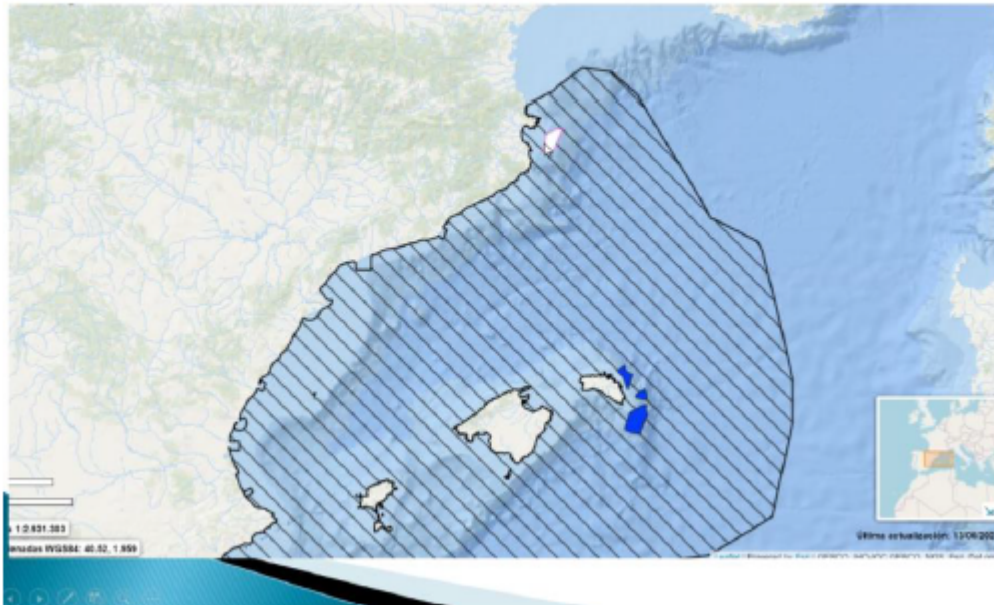
- I. Périmètre
- II. Objectifs
- III. Diagnostic
- IV. Vocation des zones
- V. Mesures

Une réunion a été organisée le 6 septembre dernier entre la France (Ministère de la Mer/Ministère de la Transition écologique) et les autorités espagnoles.



Parmi les points abordés, un seul semble susceptible d'avoir un impact sur notre planification : la planification éolienne. L'Espagne a identifié des zones propices et l'une d'elles est située à **35km des eaux françaises** (polygone rose dans la carte extraite ci-dessous) :

Priority use/high potential areas for wind-energy: Levantine-Balearic



Pièce 6-b

Propositions de réponses pour l'Autorité environnementale

Contexte, présentation du DSF et enjeux environnementaux	(i) Modification du DSF avant l'adoption (ii) Réponse argumentée sans modif du DSF (iii) Élément à prendre en compte pour le prochain cycle (iv) Avis de l'Autorité environnementale infondé ou relevant d'une mauvaise compréhension.	Réponse
Méditerranée		
L'Ae relève avec satisfaction l'effort de spatialisation des descriptions des paramètres du bon état écologique et des enjeux.	(ii) Réponse argumentée sans modif du DSF	L'Ae relève avec satisfaction l'effort de spatialisation des descriptions des paramètres du bon état écologique et des enjeux, qui n'avait pas été réalisé lors de l'évaluation environnementale des SFM.
L'Ae recommande de fournir la valeur actuelle et la trajectoire attendue des indicateurs pour lesquels ces informations sont connues.	(iv) Avis de l'Autorité environnementale infondé ou relevant d'une mauvaise compréhension.	La définition des indicateurs (BEE, AES, OE et OSE) ne relève pas de la partie 3 (Dispositif de suivi), mais des parties 1 (Situation de l'existant) et 2 (Objectifs stratégiques) des DSF. Le DdS (partie 3 du DSF), qui intègre les programmes de surveillance au titre de la DCSMM, n'a pas vocation à fixer les valeurs de référence ni la trajectoire attendue des indicateurs, mais s'attache à lister les moyens et dispositifs mobilisés pour suivre les indicateurs. Pour les indicateurs d'atteinte du BEE, les valeurs de références sont précisées, quand cela est possible, dans l'annexe 2 de la stratégie de façade maritime (diagnostic de l'existant, évaluation du BEE). La trajectoire attendue des indicateurs de l'environnement marin et littoral grâce à la mise en oeuvre du DSF peut être identifiée de deux manières : au travers de l'écart au BEE (toujours annexe 2 de la SFM) ou par la détermination d'objectifs environnementaux et des cibles associées. Les indicateurs (BEE, AES, OE et OSE) seront évalués et revus dans le cadre de la mise à jour des des parties 1 et 2 du DSF, qui sera finalisée en 2024.
L'Ae recommande à nouveau de préciser l'état des procédures réciproques de consultation des pays frontaliers sur le DSF.	(i) Modification du DSF avant l'adoption	Les consultations internationales ont été assurées par les autorités françaises à l'été 2021, conformément à l'article L122-8 C. Envir.

Analyse de l'évaluation environnementale		VO DE
<p>L'Ae conclut que le Sraddet ne contribue pas aux objectifs du DSF, ce que l'évaluation environnementale n'a pas relevé sans pour autant démontrer le contraire</p>	(ii) Réponse argumentée sans modif du DSF	<p>D'après l'article L219-4 C. Envir., les SRADDET, lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la mer doivent prendre en compte le DSF, c'est-à-dire qu'ils ont une obligation de compatibilité mais avec dérogation possible pour des motifs justifiés. Ainsi, comme le souligne l'Ae préalablement à sa recommandation, il est plutôt du ressort de la Région de s'assurer de la compatibilité du Sraddet avec les éléments du DSF. Lors de sa révision, les services de l'État accompagneront les services de la Région, pour s'assurer de la bonne prise en compte des éléments du DSF.</p> <p>De plus, la notion d'opposabilité ou de compatibilité porte plus sur les objectifs du DSF que sur les actions. Même si la SFM était en cours d'adoption lors des travaux d'élaboration du SRADDET, les services de l'État ayant contribué au dire de l'État se sont assurés de la bonne prise en compte du DSF et de la compatibilité avec les orientations du SRADDET.</p> <p>Enfin, le document stratégique de façade et notamment son plan d'action a été élaboré en étroite collaboration avec les régions. D'ailleurs, dans chacune des actions du plan d'action de la Méditerranée, le lien est précisé avec chacun des SRADDET et le PADDUC. les régions sont des partenaires identifiés pour plusieurs actions du PdA, voire les pilotes (observatoire de l'économie maritime) ce qui assure la bonne articulation entre les deux documents.</p> <p>Lors de la révision des SRADDET, les services de l'État accompagneront ces collectivités, pour s'assurer de la bonne prise en compte des objectifs du document stratégique de façade. + outil passerelle DSF-différents plans et programmes? (NAMO) + grille d'articulation DSF/SRADDET (MEMN)?</p>
<p>L'Ae recommande de compléter l'analyse de l'état initial par - une analyse approfondie des paysages et le cas échéant une révision des niveaux d'enjeux</p>	(ii) Réponse argumentée sans modif du DSF	<p>Tout d'abord, il s'agit de rappeler que la consultation en cours ne porte pas sur cette partie du DSF, déjà adoptée le 04 octobre 2019 par les préfets.</p> <p>Concernant la façade Méditerranée la question paysagère est considérée dans la SNML. L'analyse approfondie de l'incidence paysagère sur la façade et une révision des niveaux d'enjeux sera envisagée dans le prochain cycle des DSF</p>
<p>L'AE recommande de compléter l'analyse de l'état initial par - des informations sur la qualité de l'air au voisinage installations portuaires une évaluation des émissions de gaz à effet de serre des activités de l'économie bleue</p>	(ii) Réponse argumentée sans modif du DSF	<p>Comme cela avait déjà été évoqué dans la précédente déclaration environnementale, l'AE recommandait de mieux prendre en compte le changement climatique et ses conséquences. Il avait été répondu que la prise en compte du changement climatique et de ses manifestations se traduit notamment dans les Stratégies de Façades Maritimes par l'anticipation et la gestion de la mobilité du trait de côte (augmentation du niveau de la mer conduisant à un risque accru de submersion, érosion du trait de côte, adaptation des territoires par des décisions stratégiques innovantes et résilientes), et pour la façade Méditerranée par la réussite d'une transition écologique et énergétique des activités impactantes pour parvenir à une baisse des émissions de gaz à effets de serre (transports maritimes de fret et à passagers notamment). En Méditerranée, des objectifs stratégiques couvrent ces deux champs.</p> <p>L'évaluation de la contribution des activités de la façade aux émissions de gaz à effets de serre, sera envisage pour le prochain cycle (par exemple avec le calcul des émissions de gaz à effets de serre des différentes activités).</p> <p>L'élaboration des DSF sera enrichie lors des prochains cycles afin d'intégrer plus largement les impacts du réchauffement planétaire, notamment avec le calcul des émissions de gaz à effet de serre des différentes activités en mer.</p> <p>Concernant la qualité de l'air au voisinage des ports, un OE a été fixé concernant la réduction des apports atmosphériques de contaminants, et un indicateur opérationnel est à construire pour le troisième cycle.</p>

<p>L'AE recommande de compléter l'analyse de l'état initial par l'évaluation de l'enjeu concernant les oiseaux terrestres migrateurs</p>	<p>(ii) Réponse argumentée sans modif du DSF</p>	<p>L'évaluation initiale a été exhaustive sur les enjeux requis par la DCSMM, et la problématique spécifique des oiseaux migrateurs terrestres n'est pas apparue majeure. On retrouve dans l'évaluation les oiseaux marins et côtiers, et leurs habitats. Cet enjeu « oiseaux terrestres migrateurs » est appréhendé dans le DSF via le descripteur D01-0M (oiseaux marins), notamment leurs habitats, et via l'action Zones de Protection Forte du plan d'action. Pour les espèces terrestres migratrices, peu de connaissances sont disponibles actuellement.</p> <p>Au niveau national, un GT connaissance va être lancé pour rendre sa synthèse sur les connaissances manquantes notamment sur les oiseaux en mer (oiseaux marins et oiseaux terrestres qui migrent par la mer). Il est donc prévu de lancer des campagnes d'acquisitions de données sur certaines zones destinées à l'installation de parcs emr à l'instar du vaste programme MIGRALION d'acquisition de données d'oiseaux terrestres migrateurs dans le golfe du lion en Méditerranée (et acquisition de données aussi sur quelques espèces marines comme le Puffin). Ce projet MIGRALION en cours apportera des connaissances qui pourraient être intégrées dans le prochain état des lieux des DSF. Pour la prochaine évaluation, un travail préalable visant à une meilleure intégration des différents modes de suivi des oiseaux marins entre eux (avion/navire, voire suivi nicheur) sera mené.</p> <p>Il n'appartient pas au DSF de se substituer aux études d'impacts des différents projets de la façade, notamment pour des problèmes d'échelle. En revanche, il appartient à chaque porteur de projet d'évaluer, de manière adaptée et aussi précise que nécessaire, les incidences du projet sur l'environnement. Le DSF pourra néanmoins "orienter" les études d'impacts sur les enjeux prioritaires de la zone concernée, et pas uniquement à travers l'état des lieux mais également avec les Objectifs et les cartes de vocations.</p>
<p>L'Ae recommande de présenter un bilan de la première étape de consultation du public et d'inclure dans l'évaluation environnementale les informations sur les propositions majeures non retenues et la justification de leur mise à l'écart.</p>	<p>(iii) Élément à prendre en compte pour le prochain cycle (ii) Réponse argumentée sans modif du DSF</p>	<p>La consultation du public menée en 2019 pour l'adoption de la Stratégie de façade maritime a donné lieu à des observations du public qui étaient principalement d'ordre technique (ajouter des précisions sur l'activité d'un port ou d'une région, modifier des cartes). Toutefois, une observation portait sur la nécessité d'étoffer le volet socio-économique relatif à la pêche professionnelle. Le plan d'action répond à cette préoccupation notamment le chapitre 2 « Ressources halieutiques et aquacoles » et particulièrement la partie 2 qui comprend des actions pour accompagner la profession pour le déploiement d'une activité durable faisant évoluer les modes de consommation.</p> <p>Au sujet des actions non retenues dans les plans d'actions La construction du plan d'action s'inscrit dans une logique itérative. Au cours des ateliers les mesures nationales ont été travaillées et de nouvelles actions ont émergé, à la fois sur le volet environnemental et sur le volet socio-économique.</p> <p>Parmi les actions socio-économiques qui n'ont pas été retenues figurent essentiellement celles relatives à l'aquaculture, soit parce qu'elles manquaient de maturité (incertitude sur les pilotes, partenaires, financements, imprécision des objectifs), soit pour des raisons d'opportunité.</p> <p>L'ajout d'un chapitre à l'EES listant les éléments justifiant la non prise en compte de propositions d'actions sera à appliquer pour le prochain cycle. A noter que la mise à l'écart peut être le fait d'arbitrage inter ou intra ministère, le manque de structure pilote ou de partenaires financiers.</p>

<p>L'Ae recommande</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'expliciter les relations causales entre les actions du DSF et les incidences sur les enjeux - de quantifier les incidences objectivables quantitativement. 	<p>(ii) (méthodologie) (iii) Elément à prendre en compte pour le prochain cycle</p>	<p>Ces éléments pourront être pris en compte pour le prochain cycle et nécessiteront de faire évoluer et clarifier les méthodologies de l'évaluation environnementale stratégique et de l'analyse coût/efficacité. Toutefois l'estimation précise des relations causales sont parfois difficiles compte tenu du caractère générique de certaines actions.</p>
<p>L'Ae recommande</p> <ul style="list-style-type: none"> - de présenter des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation assortie d'un engagement de mise en oeuvre pour chaque incidence négative ou incertaine identifiée - de prévoir les échéances les plus rapprochées possibles pour les actions d'amélioration de la connaissance des milieux - de développer la compensation mutualisée afin d'accélérer la restauration écologique sur les sites où elle est pertinente 	<p>(ii) Réponse argumentée sans modif du DSF</p>	<p>Lors de l'évaluation environnementale stratégique qui a été réalisée de façon itérative, des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation ont été proposées pour chaque incidence négative et pour chaque façade par le bureau d'études. Malgré un calendrier très contraint pour la réalisation d'itérations dans l'évaluation environnementale (lié au contraintes sanitaires et au retard pris pour l'élaboration des plans d'actions) , certaines des mesures ERC proposées ont été intégrées dans la version finale des actions des plans d'actions. Néanmoins, dans la version des plans d'actions soumise à la consultation du public, seule la dernière version des plans d'actions a été présentée, sans détailler les itérations ayant conduit le maître d'ouvrage à prendre en compte ou non les propositions d'évitement et de réduction proposées par l'évaluateur. De plus, l'intégration de mesures ERC au cours du processus d'élaboration a été insuffisamment valorisée dans le rapport environnemental. Pour répondre à cette recommandation, il pourrait être envisagé d'annexer à la déclaration/ plan d'action un document assurant la traçabilité de l'intégration ou non des mesures ERC dans le prochain cycle.</p> <p>La prochaine échéance d'amélioration de la connaissance des milieux est la mise à jour de l'évaluation de l'état écologique dans le cadre de la mise à jour de la situation de l'existant des DSF.</p> <p>Concernant la compensation, l'action D06-OE01-AN2 (accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer pour les projets conduisant à artificialiser le milieu marin) permettra d'identifier les sites à fort potentiels de gain écologique pouvant être supports de la compensation/restauration. Le mécanisme de compensation mutualisée financé par les maîtres d'ouvrage des projets (ports par exemple) est à l'étude. L'action D06 OE 01 AN1 (" Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette ») prévoit aussi que les acteurs délimitent des sites de compensations à l'artificialisation en lien avec l'action sus citée ("Les actions de désartificialisation et/ou renaturation viseront dans la mesure du possible à apporter un gain en biodiversité en lien avec l'application de la démarche ERC au titre du L110-1 du code de l'environnement").</p>

<p>L'Ae recommande de compléter l'évaluation des incidences Natura 2000 par la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction afin de démontrer l'absence d'incidence, y compris incertaine des actions du DSF sur chacun des sites du réseau.</p>	<p>(iii) Élément à prendre en compte pour le prochain cycle</p>	<p>L'évaluation des incidences Natura 2000 du DSF ne se substituent pas aux évaluations des porteurs de projet. Cette recommandation vise principalement les actions relatives à la planification des zones de vocation aquacole (intégration des SRDAM dans le 2ème cycle du DSF), DOGGM, développement des EMR, développement de la fréquentation touristique ou des ports.</p> <p>Sur les zones de vocation aquacoles et le DOGGM, les actions visent à préparer leur intégration au 2ème cycle du DSF, en intégrant tout particulièrement les enjeux environnementaux en présence. La concrétisation de ces actions fera donc l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre de l'EES du prochain cycle du DSF. La recommandation de l'Ae constituera un élément de cadrage sur ce point.</p> <p>Sur le développement de l'éolien, les actions du DSF ne visent que l'accompagnement des projets qui auraient émergé même en l'absence de DSF, afin de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux et objectifs environnementaux du DSF (conseil scientifique, comité de suivi, etc). Les incidences négatives seront détaillées par les porteurs de projet dans le cadre de la demande des autorisations nécessaires.</p> <p>Sur le développement de la fréquentation touristique ou des ports, les actions proposées ne visent que l'encadrement et l'accompagnement des acteurs portuaires ou des collectivités et aménageurs du littoral. Les projets stratégiques des ports ou les aménagements liés à l'accueil touristique pouvant ensuite se concrétiser sur les territoires devront nécessairement faire l'objet d'une analyse des incidences Natura 2000 dans le cadre des demandes d'autorisation. Reprendre les propositions ER du rapport environnemental pointant les incidences négatives des actions sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Ces recommandations seront par ailleurs mieux considérées au prochain cycle et intégrées dans la méthodologie EES relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.</p>
<p>L'Ae recommande de renforcer la mise au point du dispositif de suivi en cohérence avec les constats de son évaluation environnementale notamment sur les habitats benthiques, les réseaux trophiques et les espèces non indigènes.</p>	<p>iii - processus itératif : nécessité de soutenir expérimentation en cours avant de graver dans le marbre propositions dans une logique de priorisation (actuellement en cours de structuration)</p>	<p>Il ne semble pas nécessaire de renforcer la mise au point du dispositif de suivi du fait du développement important des programmes de surveillance sur les différents thématiques identifiées par l'autorité environnementale, qui ont été insuffisamment valorisés dans le rapport environnemental. De plus lors de l'élaboration de l'évaluation environnementale, le retard pris dans l'élaboration du dispositif de suivi n'a pas permis de réaliser une itération permettant de rectifier les dispositifs de suivi en cohérence avec les constats de l'évaluation environnementale. En effet, le rapport environnemental ne valorise pas suffisamment l'Annexe 1 du dispositif de suivi, relative aux programmes de surveillance au titre de la DCSMM, et qui présente les perspectives de chaque programme et sous-programme pour le deuxième cycle. Par ailleurs, de nombreux dispositifs sont en cours de développement et il n'est pas à ce stade possible d'inscrire ces dispositifs exploratoires dans les programmes de surveillance. Après analyse des résultats de ces dispositifs et vérification de leur pertinence au regard de la DCSMM, ces dispositifs pourront intégrer les programmes de surveillance au prochain cycle.</p> <p>En ce qui concerne les habitats benthiques, le programme de surveillance « Habitats benthiques » de la DCSMM s'appuie principalement dans les eaux côtières sur des dispositifs existants issus de la directive-cadre sur l'eau (DCE - 2000/60/CE) et couvre l'ensemble des sous-régions marines. Le programme de surveillance « Habitats benthiques » compte dix-huit dispositifs de surveillance, qui sont tous aujourd'hui en cours de développement et/ou d'opérationnalité au titre de la DCSMM. La non opérationnalité de ces dispositifs repose pour la plupart sur l'attente de l'aboutissement des travaux portant sur le choix et le développement des indicateurs d'évaluation du BEE (e.g. RECOR, TEMPO, DCE Benthos – Macroalgues intertidales, DCE Benthos – Macroalgues subtidales, SURFSTAT, etc.) et parfois aussi sur un dimensionnement des dispositifs actuellement insuffisant en termes de couverture spatiale (e.g. DCE-MIB).</p> <p>En ce qui concerne les espèces non indigènes (ENI), le programme de surveillance ENI a pour vocation de suivre et d'évaluer la pression exercée par les ENI depuis sa source, c'est-à-dire l'introduction des ENI dans leur nouvelle aire, jusqu'aux impacts qu'elle peut engendrer sur les écosystèmes marins. Ce programme est en cours de développement. Les dispositifs de surveillance du sous-programme 2 relatifs aux suivis des ENI dans les ports, dans les zones conchylicoles et dans les zones sensibles aux bio-pollutions sont en cours de mise en place en vue d'une surveillance opérationnelle à la fin du deuxième cycle.</p> <p>En ce qui concerne les réseaux trophiques, les critères bon état écologique du descripteur 4 "réseaux trophiques" dépendent du croisement des données de plusieurs programmes de surveillance pour reconstituer le réseau trophique dans son ensemble, conformément à la décision 2017/848/UE, et nécessiteront donc la mise en place d'une stratégie dédiée. Les normes méthodologiques relatives à ces critères seront complétées à la suite d'études complémentaires et la liste des guildes trophiques considérées sera précisée ultérieurement, comme le prévoit l'article 6 de l'arrêté du 9 septembre 2019. Pour le deuxième cycle de mise en oeuvre des programmes de surveillance, une réflexion sera initiée pour définir une stratégie de surveillance cohérente avec les besoins du descripteur 4, notamment en exploitant les données acquises dans le cadre de plusieurs programmes de surveillance pour reconstituer le réseau trophique dans son ensemble.</p>

	(ii) Réponse argumentée sans modif du DSF	<p>Sur le volet environnemental, le dispositif de suivi déjà important, progresse depuis le 1er cycle du PAMM et progressera à chaque nouveau cycle.</p> <p>Sur le volet socio-économique, il s'agit d'un premier cycle du DSF, le document a été élaboré à partir d'une feuille blanche. Par ailleurs, l'éventail particulièrement large des activités maritimes, rend particulièrement difficile l'élaboration d'un dispositif de suivi complètement opérationnel, autant pour le suivi des nouveaux objectifs socio-économique que pour la mise à jour de l'état des lieux en façade.</p> <p>Comme pour le volet environnemental, le dispositif s'améliorera au fil des cycles.</p> <p>Enfin, l'opérationnalité et la révision des indicateurs (BEE, AES, OE et OSE) ne relève pas de la partie 3 Dispositif de suivi, mais des parties 1 et 2 des DSF. Ces indicateurs seront donc revus dans le cadre du prochain DSF en 2024. Pour certains indicateurs OSE non opérationnels, un travail est actuellement en cours pour vérifier l'adéquation des données disponibles avec les indicateurs définis, et le cas échéant proposer la mise en place d'un nouveau dispositif de suivi. L'intégration de ces nouveaux dispositifs dans le DSF ne pourra être réalisée qu'au prochain cycle.</p>
<p>L'Ae recommande de prévoir des mesures de suivi de chacune des incidences négatives ou incertaines sur l'environnement et de prévoir des mesures d'évitement de réduction ou de compensation complémentaires au cas où le suivi révélerait des incidences résiduelles négatives</p>	<p>iv. Avis de l'Autorité environnementale infondé ou relevant d'une mauvaise compréhension.</p>	<p>Le dispositif de suivi a pour vocation de répondre aux finalités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour et préciser l'évolution de la situation de l'existant dans le périmètre de la façade maritime (BEE et AES); - Evaluer l'atteinte des objectifs stratégiques de chaque façade (OE et OSE). <p>A noter que le suivi des actions socio-économiques présentant des incidences négatives ou incertaines sur l'environnement est réalisé au travers du suivi des objectifs environnementaux et socio-économiques. En effet, les indicateurs associés aux objectifs environnementaux deuxième cycle (découlant de l'évaluation BEE) ayant vocation à suivre les évolutions des sources de pression s'exerçant sur le milieu marin, permettent de fait d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre conformément aux programmes de mesures DCSMM. Aussi la recommandation de suivi des incidences négatives pourra être appliquée lors de la mise à jour des objectifs environnementaux du prochain cycle, d'ici mi-2024.</p>
<p>L'Ae recommande de présenter le résumé non technique dans un fascicule dédié et d'y prendre en compte les conséquences des recommandations du présent avis.</p>	<p>(iii) prochain cycle</p>	<p>L'EES ne peut pas être modifiée du fait des délais de la consultation du public. L'administration a fait le choix de la prise en compte des remarques de l'Ae à l'issue du processus global de consultation dans la déclaration environnementale.</p>

Conseil maritime de façade de Méditerranée – séance du jeudi 18 novembre 2021

Adéquation du DSF aux enjeux environnementaux de la façade		Type de réponse	PROJET DE REPONSE
Partie (Page)	Méditerranée	(i) Modification du DSF avant l'adoption (ii) Réponse argumentée sans modif du DSF (iii) Elément à prendre en compte pour le prochain cycle (iv) Avis de l'Autorité environnementale infondé ou	
	L'Ae en appelle à la vigilance des pouvoirs publics quant à la continuité des efforts nécessaires pour la mise en oeuvre des 93 actions du DSF. Elle souligne, en complément de ses recommandations au chapitre 2.7 concernant le suivi, la nécessité d'identifier les responsables des actions et de mettre en place des rendez vous fréquents et réguliers pour examiner l'état d'avancement du plan d'actions et décider des actions correctives éventuelles.	(ii) Réponse argumentée sans modif du DSF	<p>Le Conseil maritime de la façade Méditerranée dans son avis du 24 juin 2021 a souligné que les moyens humains et financiers devraient être accordés aux services et aux opérateurs de l'Etat pour mettre en oeuvre ce plan et en assurer la pleine effectivité. Il a également insisté pour que les fonds publics soient mobilisés pour le financer.</p> <p>Les services chargés du pilotage des actions sont vigilants et mobilisent les fonds comme le plan de relance, les appels à projets ou à manifestation d'intérêt, les contrats de plan Etat-région ou encore les fonds européens pour assurer le financement des actions.</p> <p>Le Conseil a également souhaité que la commission permanente soit informée du suivi de la mise en oeuvre du plan d'action. Ainsi, la mise en oeuvre du plan d'action fera l'objet d'un suivi régulier et permettra le cas échéant d'adapter certaines actions.</p>
	L'Ae recommande d'accélérer le rythme et le calendrier de développement des zones de protection forte afin d'atteindre un taux de 10% d'espaces naturels en protection renforcée à l'horizon 2030	(ii) Réponse argumentée sans modif du DSF	<p>Le développement des zones de protection forte est une action majeure des documents stratégiques de façade et une priorité des préfets coordonnateurs. Ces derniers seront particulièrement vigilants au respect d'un calendrier adapté pour en assurer la pleine réussite.</p> <p>Les cibles relatives aux protections fortes (présentes dans les compléments aux stratégies de façades maritimes) concernent une diversité importante d'habitats et le plan d'action ambitionne d'en développer le réseau.</p> <p>Si on peut regretter l'absence de taux de surface précis, la mise en oeuvre des ZPF passe par une concertation locale poussée, afin de bien cerner les enjeux environnementaux forts et leur périmètre, la nature précise et l'intensité des pressions, pour garantir une réponse à la fois pertinente pour la préservation des milieux marins et permettant la transition des activités potentiellement impactées par la mise en oeuvre de restriction des pratiques. Il est donc prématuré d'inscrire un taux dans le document stratégique de façade alors que les travaux sont en cours.</p> <p>De plus, il est rappelé que le taux de 10 % correspond à un objectif national non décliné par façade.</p> <p>Pour la façade Méditerranée, le Conseil maritime de façade a créé un groupe de travail dédié à ce sujet en février 2021 pour assurer un développement concerté et réaliste qui travaillera dans la perspective d'atteindre les objectifs fixés par le Président de la République au Congrès de l'IUCN le 3 septembre 2021 (5% de zones d'ici 2027).</p>
	L'Ae recommande de mentionner explicitement le besoin de connaissance et de préservation des oiseaux migrateurs terrestres et des chauves souris dans le DSF.	(i) Modification du DSF avant l'adoption	<p>L'évaluation initiale du DSF a porté sur les oiseaux marins et sur les oiseaux côtiers (limicoles et certains anatidés qui utilisent l'estran ou le proche côtier comme zone d'alimentation ou de repos). Les espèces d'oiseaux terrestres et les chiroptères et leurs axes/couloirs de migration n'ont pas été considérés pour ce cycle, notamment par manque de connaissance.</p> <p>Des actions sont en cours en MED (projet MIGRALION) - dans le cadre du développement de l'éolien flottant commercial dans le Golfe de Lion.</p> <p>Pour les chiroptères, des études ont été menées dans le cadre des levés de risques et recours sur les projets en cours (à Nantes-Saint-Nazaire au moins) et pourraient être intégrées à l'état des lieux des prochains DSF.</p> <p>Ces thématiques doivent être prise en compte par les porteurs de projet dans le cadre des évaluations environnementales.</p> <p>Le plan d'action du document stratégique sera modifié pour intégrer explicitement le besoin de connaissance et de préservation des oiseaux migrateurs terrestres et des chauves-souris.</p> <p>Ainsi, l'action EMR-MED01 « Capitaliser et diffuser les connaissances relatives à l'éolien flottant offshore et à son impact sur l'environnement, en veillant à un suivi harmonisé des différents projet » sera précisée.</p>

	<p>L'Ae recommande d'évaluer le bilan carbone de l'« économie bleue » sur la façade et d'ajouter au DSF des actions concrètes et ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec la trajectoire vers la neutralité carbone.</p>	<p>(iii) Elément à prendre en compte pour le prochain cycle</p>	<p>Il n'y a pas eu de bilan carbone de l'économie bleue parce qu'il ne s'agit pas d'une pression que la DCSMM requiert d'évaluer.</p> <p>Les Plans d'actions fixent déjà des actions relative à la transition écologique et énergétiques des filières, en particulier sur les modes de propulsion, les matériaux ou l'intégration des filières maritimes dans l'économie circulaire, mais aussi relatives au transport à la voile, à la transition énergétique des ports, aux EMR. Sur le trafic maritime (voire de la pêche), l'évolution de la réglementation internationale est un pré-requis indispensable à l'atteinte de la trajectoire de neutralité carbone .</p> <p>A chaque cycle du DSF, les ambitions, grandement partagées avec les acteurs économiques, seront amenées à être revues à la hausse. Cet enjeu sera considéré plus en profondeur au prochain cycle, des réflexions ont été initiées au niveau communautaire pour l'intégration de cette pression dans la DCSMM.</p>
	<p>L'Ae recommande d'inclure dans le document la démonstration que les actions concernant la pêche et l'aquaculture permettent d'éviter ou de réduire les incidences sur les habitats et espèces et de montrer en quoi l'ensemble des actions sur la pêche sont proportionnées aux niveaux des impacts</p>	<p>(ii) Réponse argumentée sans modif du DSF</p>	<p>Les actions prévues dans le plan d'action et concernant les activités de pêche traitent notamment des captures accidentelles des espèces sensibles, la mise en oeuvre de plans de gestion des stocks locaux sensibles, un cadrage du prélèvement d'espèces fourrage ou du renforcement de la réglementation concernant la pêche de loisir.</p> <p>Le chapitre 2 consacré aux ressources halieutiques et aquacoles comporte dix-huit actions qui permettent d'éviter ou de réduire les impacts sur les habitats et espèces. En effet, elles visent à protéger les zones fonctionnelles (ex : mise en place de zones de conservation halieutique) mais aussi à réguler les prélèvements et réduire les atteintes aux maillons sensibles de la chaîne trophique (ex : identification des stocks « locaux » nécessitant un plan de gestion. De même, la façade méditerranéenne s'engage vers une meilleure régulation des prélèvements liés à la pêche de loisir (ex : tester des outils de décompte des prises et des pêcheurs de loisir sur un site pilote). Les actions à vocation socio-économique s'inscrivent pleinement dans cette logique également puisqu'il s'agit d'accompagner les professionnels vers des modèles environnementaux vertueux et économiquement stable (ex : développement des certifications environnementales, de l'économie circulaire, amélioration de l'innovation).</p> <p>Le chapitre comprend une feuille de route qui permet de rappeler les enjeux de la façade. Ensuite, chacune de ces actions fait l'objet d'une contextualisation pour expliquer leur contribution au bon état écologique, les objectifs auxquels elles doivent répondre et les cibles à atteindre.</p>
	<p>L'Ae recommande de renforcer, en lien avec le Sdage, l'ensemble des actions de réduction de la pollution d'origine terrestre et marine en Méditerranée</p>	<p>(iii) Elément à prendre en compte pour le prochain cycle</p>	<p>Pour ce cycle, la DIRM et l'AERMC ont eu des réunions techniques régulières pour assurer une cohérence entre le plan d'action et les programmes de mesures (PDM) des SDAGE.</p> <p>Le plan d'action comprend un chapitre dédié aux déchets et cinq actions spécifiques à la réduction de l'arrivée de déchets par les bassins versants et les agglomérations.</p> <p>Ces actions sont complémentaires à celles qui sont prévues dans les programmes de mesures des deux SDAGE. Ainsi, on distingue dans ces programmes : o62 mesures sur les eaux côtières du bassin de Rhône-Méditerranée dont 39 mesures spécifiquement programmées pour répondre aux enjeux du DSF ; il s'agit ici essentiellement de mesures de réduction des flux polluants et d'organisation des mouillages ; o20 mesures sur les eaux côtières du bassin de Corse, dont 11 mesures, essentiellement d'organisation des mouillages, concernent les enjeux du DSF.</p> <p>La mise en œuvre d'une grande partie des mesures programmées sur les bassins versants en amont des masses d'eau côtières contribuera, de manière significative, à l'atteinte des objectifs environnementaux du document stratégique de façade Méditerranée et à l'atteinte (ou au maintien) du bon état écologique des eaux marines côtières, en termes:</p> <ul style="list-style-type: none"> o de lutte contre les contaminants de toutes origines (mesures relatives à l'assainissement (dont gestion des eaux pluviales), à la réduction des pollutions par les pesticides et par les autres types de substances) ; o d'apports d'eau douce suffisants (mesures relatives à l'hydrologie des cours d'eau et de réduction des prélèvements). <p>Concernant la lutte contre la pollution, en complément des mesures identifiées sur les bassins versants amonts, on retrouve par ailleurs, pour le bassin Rhône-Méditerranée, des mesures spécifiques de réduction des apports polluants à la mer sur les eaux côtières, contribuant à l'atteinte des OE F, H et G du DSF. Il s'agit de 17 mesures liées à la réduction des pollutions par les substances toxiques (réduction des rejets des industries portuaires et activités nautiques) et 11 mesures liées à la réduction des pollutions par les nutriments urbains et industriels (réhabilitation ou création d'un réseau d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales, mise en place de dispositif d'aménagement non collectif...).</p> <p>Le Conseil maritime de façade est conscient de la nécessité de travailler étroitement avec l'AERMC et a recommandé dans son avis du 24 juin 2021 de poursuivre les échanges pour la mise en œuvre du plan d'action et des programmes de mesures.</p>

Conseil maritime de façade de Méditerranée – séance du jeudi 18 novembre 2021

<p>L'Ae recommande de distinguer les descripteurs 8 et 9 et pour la complète information du public.</p>	<p>(iii) Elément à prendre en compte pour le prochain cycle</p>	<p>Les descripteurs sont déjà dissociés dans la DCSMM pour l'évaluation, les OE et PDA. Certains dispositifs de suivis peuvent être communs car ils concernent les mêmes contaminants et/ou matrices. L'utilisation de ces données sont différentes pour ces deux descripteurs. En ce qui concerne l'information du public sur les risques sanitaires.</p>
<p>L'Ae recommande de fournir des données validées de contamination des poissons par le mercure et les polychlorobiphényles et de les assortir de recommandations aux consommateurs.</p>	<p>(iii) Elément à prendre en compte pour le prochain cycle</p>	<p>Les questions sanitaires sont abordées tant dans le volet stratégique que dans le volet opérationnel du document stratégique de façade ainsi que dans le rapport environnemental. Les données relatives à la contamination des poissons sont accessibles au public.</p> <p>En revanche, ni le document stratégique de façade, ni le rapport environnemental ne contiennent d'éléments relatifs aux recommandations aux consommateurs en lien avec la consommation de poissons contaminés. Ce point fera l'objet d'une attention particulière pour le second cycle pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -S'interroger sur les liens avec l'ANSES dans le cadre de l'élaboration des DSF. Il s'agira, d'une part, de déterminer si l'agence dispose pour effectuer ses recommandations de l'ensemble des données recueillies par le dispositif de suivi du DSF et, d'autre part, d'évaluer le besoin de renforcer le DSF pour y intégrer des éléments sur le besoin d'information des consommateurs lié à la consommation des poissons ; -Préciser le rapport environnemental sur le volet sanitaire en distinguant plus clairement les descripteurs 8 et 9. Il conviendra également de préciser la méthodologie d'exploitation des données entre les descripteurs 8 et 9. Ainsi, une même donnée peut entraîner un dépassement au titre du D8 (contaminants) mais pas au titre du D9 (sanitaires) car les seuils pris en considération ne sont pas les mêmes. C'est notamment le cas avec les PCB.

Synthèse de la consultation des instances

Instances	AVIS
CMF	AVIS FAVORABLE
	Addendum D06-OE-ind3 : intégrer les éléments du CEREMA sur l'artificialisation
	D01-OM-OE05 ind1 et ind2 : supprimer la référence aux cartes des sites fonctionnels et à la valeur de référence faute de données
	D11-OM-OE05 ind 1 et ind 2 : Intégrer les éléments du TG NOISE
	DDS Recommande de poursuivre l'acquisition de données complémentaires sur la connaissance du milieu marin et sur les données socio-économique
	Association des acteurs de la façade pour l'opérationnalisation du dispositif de suivi
	Poursuivre les travaux pour favoriser l'accès aux données
	Plan d'action pour le prochain cycle renforcer la transparence du processus itératif en apportant des explications aux actions non retenues.
	Adaptation des besoins humains et financiers aux ambitions du DSF
Informé la commission permanente du suivi du plan d'action	
CNML	Avis favorable
	Recommande de mener de nouvelles concertations avec les exécutifs locaux des collectivités pour s'assurer de la compatibilité du plan d'action avec leurs nouvelles orientations et programmes.
	Regrette le manque d'appui méthodologique et scientifique pour élaborer le volet socio-économique
	Propose d'améliorer la procédure d'élaboration des DSF avec une meilleure implication du CNML et une meilleure structuration de la gouvernance entre les ministères impliqués.
	Demande une présentation de la synthèse des avis de l'AE soit présentée au CNML pour enrichir la SNML lors de sa prochaine révision.

	<p>Recommande d'associer tous les acteurs à la mise en œuvre du plan d'action par la mise en place d'une commission de suivi élargie du DSF constituée des membres du CMF, de l'administration centrale, de l'OFB et des organisations professionnelles. Il s'agira d'actualiser les fiches actions impactées par la pandémie et d'analyser les priorités du plan de relance et de la transition écologique.</p>
	<p>Recommande de mettre en place des groupes de travail au niveau national</p>
	<p>Recommande un renforcement des équipes de l'Etat et des moyens financiers pour être à la hauteur des ambitions exprimées ainsi que des moyens pérennes pour les aires marines protégées.</p>
	<p>Recommande d'améliorer les connaissances et de promouvoir la recherche en renforçant le lien entre les entreprises et la recherche et ainsi renforcer la protection de la biodiversité tout en créant de l'emploi.</p>
	<p>Recommande une meilleure prise en considération dans les documents de la coopération inter-façades, transfrontalière et européenne.</p>
	<p>Recommande d'organiser une meilleure prise en considération des interactions terre-mer, la cohérence et le lien avec les autres documents de planification et d'urbanisme (ex : création d'une instance de gestion intégrée de la zone côtière, accorder SAP et DSF...)</p>
CNML	<p>Estime que les DSF ne sont pas suffisamment développés sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Artificialisation du littoral avec le besoin de renforcer la complémentarité terre-mer et de veiller à la prise en considération de l'objectif de zéro artificialisation nette dans les documents de planification - zones humides littorales - la lutte contre la pollution et notamment la pollution tellurique, les émissions de gaz à effets de serre, pollutions historiques (épaves) - Besoin de renforcer l'évaluation des séquences ERC en mer - Eolien offshore : s'interroge sur l'opportunité de consulter le CNPN(Conseil national pour la protection de la nature) lors de l'identification d'une macro-zone ; demande la création de commission de suivi des projets éoliens au niveau es CMF - regrette l'absence de référence aux Lines guides (UE - mai 2021) pour l'aquaculture dans les DSF - Demande que l'Etat n'effectue plus de prélèvements sur les budgets Agence de l'eau pour permettre de mieux financer les actions des DSF en lien avec l'eau.
Comité de bassin Rhône-Méditerranée	<p>FAVORABLE avec réserve :</p> <p>Demande une meilleure cohérence des méthodes d'évaluation entre DCSMM et DCE s'agissant des indicateurs relatifs aux pollutions d'origine telluriques</p>
Comité de bassin Corse	<p>FAVORABLE :</p> <p>Demande une meilleure cohérence des méthodes d'évaluation entre DCSMM et DCE s'agissant des indicateurs relatifs aux pollutions d'origine telluriques</p>
Conseil régional Occitanie	<p>Mieux valoriser les documents stratégiques de la région dans la contextualisation (Plan littoral 21, Stratégie biodiversité; Plan plastique, Stratégie Région Energie Positive ainsi que le bilan du FEAMP 2014-2020).</p>

	<p>Actualiser les données et intégrer des actions plus innovantes et emblématiques</p> <p>Mieux valoriser les actions de réduction des incidences négatives des activités maritimes comme l'éolien et la pêche professionnelle</p> <p>Vigilance sur le développement des zones de protection forte (ZPF) - risque pour la pêche chalutière</p> <p>Compléter le travail de collecte de données pour le dispositif de suivi en intégrant des données régionales permettant de nourrir l'observatoire de l'économie bleue qui est une priorité.</p> <p>Poursuivre les travaux de construction des indicateurs et cibles manquantes (notamment artificialisation)</p> <p>Développer la connaissance du milieu marin : - connaissance des espèces halieutiques commerciale - connaissance des réseaux trophiques (croissance du poisson bleu) - connaissance et suivi des fonds meubles</p> <p>Besoin de moyens humains dans les services de l'État pour mettre en œuvre le DSF</p> <p>Concrétiser les modalités de suivi du DSF</p>
Conseil régional Provence-Alpes- Côte d'Azur	Avis favorable -
CD GARD (30)	<p>Le DSF n'identifie pas suffisamment les départements comme pilotes ou partenaires des actions qui relèvent de leurs compétences (restauration d'habitat littoraux et de préservation des espèces ; développement des aires marines éducatives et projets dans les collèges; sensibilisation et accueil du public ; accompagner les activités de loisir vers un modèle durable ; handiplage ; certification environnement, submersion marine).</p> <p>Appréhender les conséquences économiques des mesures prévues au DSF des mesures de gestion de la ressource halieutique (rappel du rôle structurant du port de pêche du Grau du Roi).</p> <p>Associer les territoires d'arrière-pays aux enjeux littoraux (recomposition spatiale, développement de l'économie résiliente) notamment la commune du Grau du Roi, la communauté de commune Terre de Camargue et le syndicat mixte Camargue Gardoise. Des acteurs comme la SPL Seaquarium (sensibilisation au milieu marin et déchets en mer) et le CAUE du Gard (observatoire des paysages) pourraient être associés au processus de concertation et à la mise en œuvre du DSF.</p> <p>Le département exprime le souhait d'être associé aux réflexions sur l'avancée des projets éoliens.</p>
CD Hérault (34)	Faire apparaître dans le plan d'action le plan départemental des espaces, sites et itinéraires dont l'objectif est de concilier pratiques sportives, préservation de l'environnement et régulation des usages.

	<p>La notion de tourisme de qualité dans le DSF est trop restrictive et devrait être élargie à un tourisme durable.</p>
	<p>Les actions de l'Hérault pour favoriser l'accès à la mer et au littoral à tous (destinations pour tous ; mer ouverte à tous ; ports ouverts à tous) pourraient être reproduites sur d'autres territoires.</p>
	<p>Le département indique pouvoir faire part de son retour d'expérience sur les opérations de désartificialisation qu'il a mené.</p>
	<p>Renforcer le pilotage et les dispositifs de suivi de la politique de continuité écologique (évaluation des passes à poissons sur les fleuves côtiers).</p>
	<p>Renforcer les liens terre - mer entre les acteurs sur l'impact climatique sur les fleuves côtiers et les milieux marins</p>
	<p>Le CD a développé les "biohuts" pour palier l'absence d'habitats dans les ports.</p>
	<p>Le CD rappelle qu'il dispose de données contribuant à la connaissance technique des mouvements sur le littoral et à leur bancarisation (observatoire climatologie Eau Environnement et Littoral). Il mène également des réflexions sur l'habitat de demain et ainsi repenser l'aménagement du littoral.</p>
	<p>Confirme le besoin de connaissances sur l'état de la ressource halieutique particulièrement dans le contexte de développement de l'éolien offshore.</p>
CD (66)	<p>Avis favorable Exprime sa reconnaissance pour la qualité du travail produit et pour cet outil très opérationnel.</p>
	<p>Propose d'intégrer un point dans le chapitre 3 sur le dispositif issu de la taxe Barnier (taxe que les compagnies de transport de passagers doivent acquitter auprès des douanes) pour en évaluer l'efficacité et les marges de progrès. Le fonds est ensuite dédié à améliorer la gestion des sites littoraux rendus accessibles au public. Le CD regrette que les gestionnaires ne captent que trop rarement ce fonds.</p>
Métropole Toulon Provence Méditerranée	<p>D01-HB-OE09-AN2 : Préciser que la valorisation des mouillages organisés ne concerne pas exclusivement les SMEL.</p>
	<p>LITT-MED01 : changer le titre de l'action et mettre poursuivre les efforts pour améliorer la qualité des eaux de baignade sur la façade. Intégrer la modification dans la fiche action et dans l'annexe des cartes de vocation.</p>
	<p>D06-OE02-AN1 : Intégrer cette action dans la carte des vocations n°12 et 13.</p>
	<p>D06-OE01-AN1: interrogation sur l'incidence de cette action sur le développement du port de Toulon-la Seyne.</p>
	<p>D06-OE02-AN2 : Reprendre la contextualisation du projet SAR-LAB en contactant l'institut Océanographique Paul Ricard.</p>

	LITT-MED06 : rappeler qu'en 2019 la Métropole TPM a développé une communication spécifique pour sensibiliser l'ensemble des usagers et former leur regard sur l'évolution du trait de côte dans le cadre des travaux de renaturation du trait de côte des Vieux Salins d'Hyères (projet en lien avec le Conservatoire du littoral).
	LITT-MED02 : Compléter la formation théorique par une formation pratique (manipulation du matériel et tester les réseaux d'acteurs locaux).
	Approfondir le sujet des énergies marines renouvelables : hydrolienne et houlomotrice.
	Intégrer une action sur le pescatourisme
	La lutte contre le braconnage n'est pas mise en évidence. Citer l'exemple de l'expérience du CDPMEM 83 et de l'association Planète mer (PELA-Med).
	Carte des vocations n°12 intégrer les activités piscicoles de la Piastre.
	D01-HB-OE09-AN3 - Réfléchir aux modalités de sauvegarde du patrimoine culturel qu'incarne la pêche au Gangui.
	AQUA-NAT02 : Compléter la connaissance du milieu par les études locales
	AQUA-PM-MED07 : Développer les actions pour mieux impliquer les collectivités dans l'ittitourisme et les circuits courts avec des aménagements dédiés; développer des projets expérimentaux comme les alicaments ou encore renforcer les synergies entre les acteurs sur l'aquaculture multi-trophique
	Interrogation sur la compatibilité du DSF avec les projets suivants : - Réaménagement du port métropolitain de Saint-Elme à la Seyne-sur-mer - Réaménagement des zones de mouillages (Saint-Mandrier-sur-Mer et la Seyne-sur-mer) - Création d'un embarcadère à Bois Sacré (bateaux bus du réseau mistral) - Aménagement de la darse grimaud (Seyne centre) - Projet Mayol à Pipady - Réparation du port de l'Ayguede du Levant (Hyères) - Mouillages (notamment des plus de 24m)
	D10-OE01-AN2 : expérimentation avec le CD83 et le syndicat de gestion de l'Eygoutier pour lutter contre les déchets
	D10-OE02-AN1 : Intégrer des éléments sur la gouvernance de ports propres
Syndicat SCoT Provence Méditerranée	Avis favorable.
	D01-HB-OE09-AN4 - Intégrer le syndicat mixte à l'instance de concertation relative à la croisière et les clusters d'entreprises spécialisés dans le refit, la maintenance et les services aux Yachts dans le plan d'action sur cette thématique.
	D06-OE01-AN1 - Réserve formulée sur cette action zéro artificialisation nette. Demande la suppression de l'action ou de confier le pilotage aux collectivités.

Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne	Document qualitatif qui entre pleinement dans la stratégie d'aménagement du territoire.
Communauté d'agglomération de BASTIA	Avis favorable. Rappelle le rôle de la communauté d'agglomération concernant la GEMAPI

Pièce 6.d

Synthèse des avis du public émis sur la plateforme MerLittoral2030
<https://www.merlittoral2030.gouv.fr/>

Introduction

Le volet stratégique, aussi dénommé stratégies de façade maritime, composé de la situation de l'existant et des objectifs stratégiques prioritaires et les indicateurs associés a été adopté en 2019 pour l'ensemble des quatre façades.

La consultation de 2021 porte sur le volet opérationnel, qui se compose de deux parties :

- Le dispositif de suivi

Cette troisième partie précise les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique de façade. Elle recense les dispositifs de collecte et de surveillance dans une double ambition : mettre à jour la situation de l'existant et mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques. Ce dispositif est piloté à l'échelle nationale. Il se matérialise par un document formaté pour disposer d'une synthèse non technique accessible à l'ensemble des parties prenantes tout en donnant un aperçu du détail des dispositifs de collecte de données relatives aux activités socio-économiques et à la surveillance du milieu marin.

- Les plans d'action

Conçue à l'échelle de chacune des façades, cette quatrième partie expose les actions retenues pour parvenir aux objectifs fixés dans le volet stratégique. Les plans d'actions prennent la forme d'un ensemble de fiches thématiques qui précisent la nature des actions, leurs porteurs, ainsi que les montants à mobiliser et financeurs potentiels pour permettre leur réalisation. Fruits d'une large co-construction entre les services de l'Etat et leurs partenaires locaux, ces plans d'actions reflètent le niveau d'engagement des collectivités et des filières économiques de chacune des façades.

Un complément aux stratégies de façade maritime a également été versé à la consultation. Pour chacune des façades, il précise les cibles jusqu'alors non définies pour l'atteinte de certains objectifs environnementaux.

La consultation du public a été effectuée via la plateforme : <https://www.merlittoral2030.gouv.fr/> entre le 20 mai et 20 août 2021.

Le dossier suivant a été mis à la disposition du public, pour chacune des façades :

- Projet de plans d'action
- Projet de dispositif de suivi
- Complément à la stratégie de façade maritime (addendum)
- Rapport environnemental du volet opérationnel
- Rapport environnemental de l'addendum
- Bilan post-concertation des garants de la procédure de débat public
- Avis de l'autorité environnementale.

Présentation des synthèses par façade

Structure

Comme cela avait été le cas pour les stratégies de façade maritime, la présente synthèse propose deux niveaux d'analyse :

- Un bilan quantitatif
- Un bilan qualitatif : synthèse des contributions pour chacune des questions par façade pour la période de référence.

Synthèse des contributions pour la façade Méditerranée

1 Bilan quantitatif

Ventilation par catégories de question	Niveau de contribution (valeurs absolues)
	MED
1- Articulation du plan d'action avec la stratégie	97
2- Identification des zones de déploiement	18
3- Cibles complémentaires	14
4- Pistes en matière de suivi	40
Total	169

2 Synthèse des contributions

1 Articulation du plan d'action avec la stratégie

- **Thèmes du plan d'action et priorités**

Classement des trois premiers thèmes pour la période considérée

- 1 Un littoral respectueux de l'environnement
- 2 Réduire les déchets présents sur le littoral et en mer
- 3 Eduquer/sensibiliser

Commentaire

Plusieurs contributions soulignent que la préservation de la biodiversité et du climat doit être prioritaire, « avant tout enjeu économique ». A plusieurs reprises, on note que « l'atteinte du Bon Etat Ecologique de l'eau doit être l'objectif principal du DSF », remettant en cause une partie du plan d'actions : « celui-ci n'est qu'une consolidation d'actions préexistantes et comporte finalement peu d'innovations. On constate également que la **balance économie / environnement n'est pas équilibrée** et laisse une part prépondérante à l'économie dans les objectifs et résultats à atteindre ».

On relève un appel pressant à **recourir aux entreprises innovantes de la région**, pour réduire les pollutions accidentelles, notamment dans les Bouches-du-Rhône. Cette contribution invite à donner la priorité à des solutions développées localement, en leur offrant des conditions pour expérimenter leurs propositions, via « des achats d'équipement de dépollution prioritairement axés vers les entreprises locales, et plus généralement des moyens de financement et d'essais, facilités pour les start-up innovantes ». La protection des milieux et de la biodiversité passe en priorité par la gestion et surtout la réduction des impacts anthropiques des activités économiques type tourisme, transport, pêche etc...

Il est constaté que les côtes sont défigurées par des projets routiers et touristiques et que rien (ou si peu) n'est fait pour préserver ces côtes de la pollution. De tous les espaces naturels, l'interface terre-mer est la plus malmenée. 60 ans de tourisme de masse et une activité immobilière intense, encouragée par des PLU permissifs, créent des **pressions anthropiques** qui ne sont pas gérées : fleuves côtiers couverts sur plusieurs kilomètres se déversant en mer sans traitement, terre-pleins avec parkings souterrains, plages artificielles, etc. Les contributions insistent sur la nécessité de mobiliser les différentes parties prenantes pour réduire les impacts des activités humaines sur le milieu marin et le littoral.

Sur terre, les SDAGE, SCot, PLU et l'agriculture doivent pratiquer le Zéro Artificialisation Nette et Zéro Pesticides ;

Pour les **activités portuaires** et industrielles, plusieurs contributions considèrent qu'« il est crucial de fixer un horizon commun d'évolution des modes de production, de transport et de limitation des pollutions/nuisances, afin de dépasser la pure logique de concurrence commerciale et de surenchère, y compris dans un contexte européen ».

De nombreuses contributions mettent l'accent sur les **plaisanciers**, tant d'un point de vue de la sécurité des navires (qui gagnerait à être mieux prise en compte) que du point de vue de la gestion des déchets.

Les **déchets** apparaissent pour beaucoup de contributeurs, comme le problème majeur de la Méditerranée et ont un lien finalement, avec toutes les problématiques de la mer. L'Etat doit réaliser des campagnes de nettoyage afin de dépolluer la Méditerranée. Sur les plages de La Ciotat (Métropole AMP), de Villeneuve-Loubet (CASA) ou de la CARF, les poubelles facilement accessibles sont supprimées et dans les rues elles ne permettent pas de tri. On constate que beaucoup de bouches d'égouts ainsi que les rivières débouchent directement en mer et que les déchets et produits polluants (sociétés de nettoyages des copropriétés, commerçants, nettoyages de véhicules par des particuliers etc ...) finissent également directement en mer.

Plusieurs contributions évoquent le maintien de bonnes conditions de vie économique pour les citoyens (et les touristes) en considérant qu'il « dépendra du bon état de santé des écosystèmes et de leur bon fonctionnement, notamment dans le contexte de **changement climatique** quasi imprévisible ». Le littoral est présenté comme « l'entité dont il faut se préoccuper, en raison de l'évolution du climat » en ce qu'il représente des espaces particuliers fragiles, dont les habitats sont à protéger pour sauvegarder les espèces faunistiques et végétales, terrestres et marines. Ils représentent une zone essentielle pour la reproduction et la migration. Les contributions mettent l'accent sur la prise en compte de nouvelles espèces, non spécifiquement marines, qui utilisent des couloirs de migration sur la Méditerranée, et « doivent être intégrées au processus de protection et à la réflexion globale sur les espaces protégés ».

Plusieurs contributions mettent en avant le fait que « le DSF devrait se placer dans un positionnement de "développement durable", sous « l'angle du fonctionnement / des fonctionnalités, et permettre la pérennité des écosystèmes, des services qu'ils nous procurent et la cohabitation sans heurts des divers usages ».

Deux suggestions des contributeurs : en site classé, les paysagistes proposent la pose de rochers en résine, avec des végétaux poussant dans des poches en plastique (Cap Ferrat). Il est aussi demandé la création d'une zone protégée aux Aresquiers.

Quelques contributions évoquent le CNPN en proposant qu'il soit consulté avant tout projet, après étude environnementale.

- **Niveau d'ambition /actions complémentaires à envisager**

Les contributeurs considèrent que le niveau d'ambition des actions proposées est variable, mais souvent insuffisant face aux enjeux environnementaux, notamment en ce qui concerne les **déchets** et la qualité des eaux.

On relève ainsi des contributions qui mettent le fait que « à l'échelle de la façade, les enjeux se croisent et se cumulent (rejets en mer, artificialisation côtière, pression touristique...) »

Plusieurs propositions convergent et proposent :

- d'élargir les instances existantes à la société civile pour intégrer des regards croisés,
- de créer un **conseil de façade local (par zone de découpage)**, réunissant régulièrement experts, société civile, acteurs territoriaux pour le suivi de la mise en œuvre et révision des OE (si besoin : contraindre les activités à impacts et non pas les développer).

On peut signaler plusieurs contributions qui mettent l'accent sur l'enjeu du développement durable : « **le DSF semble avoir dévié de l'objectif environnemental majeur, vers un objectif de "développement des activités maritimes, en maintenant le bon état écologique"**. L'économie est mise au premier plan aux dépens de la qualité des milieux et de la biodiversité qu'ils hébergent. (Nombreuses contributions en ce sens). Il faut faire passer le respect des espèces vivant sur le littoral avant le tourisme, l'industrie ou la promotion immobilière ».

Un contributeur met l'accent sur les conditions d'organisation du système portuaire en incitant à augmenter fortement les investissements dans deux ports : Saint-Cyprien, pour la plaisance et Port La Nouvelle, ayant vocation à devenir un « vrai port de commerce international ».

En conséquence, il est nécessaire de revoir les budgets des infrastructures qui en découlent à terre.

On peut signaler des contributions qui appellent à d'augmenter la surface de la bande littorale maritime interdite à la **pêche** commerciale, ainsi que les restrictions en matière de pêche de loisir. En parallèle, des contributeurs considèrent qu'il faut préserver la bande littorale terrestre et de créer de nouvelles réserves marines. Dans cette perspective, il est nécessaire d'associer les pêcheurs à cette protection, ainsi qu'à la lutte contre la pollution.

Plusieurs contributions déplorent le manque d'efficacité des dispositifs de protection du milieu marin et formulent des plaidoyers en faveur d'une meilleure application de la **réglementation** et des **contrôles** : « L'arsenal législatif national, européen et international est déjà conséquent pour protéger la méditerranée. Pourquoi n'est-il pas appliqué ? Concernant les rejets de polluants en provenance de la terre, peu ou pas de contrôle et quand les contrôles sont réalisés, il n'y a pas de sanctions fortes contre les pollueurs. Les sanctions sont généralement très efficaces pour engager les transformations ». Il est déploré un manque de contrôle et de sanctions : il faut donner plus de poids aux gardes côtes (sanctions, amendes, arrêt des activités ...) qui doivent sanctionner les embarcations et jets qui rasant les côtes à des vitesses abusives, et empêcher le mouillage dans les platiers de posidonies.

Certains propos estiment qu'il est incohérent de parler de croissance, si l'on veut préserver les écosystèmes. On le voit avec le problème de la sur-fréquentation du Parc National des Calanques. On ne peut indéfiniment faire venir les touristes et leur faire croire qu'ils n'ont aucun impact. La décroissance démographique et une forte réduction des pollutions diverses pourront, seules, avoir un impact fort sur la préservation des ressources naturelles.

Pour certains, les actions sont assez ambitieuses, et leur **expérimentation** sur base de projets pilotes permettrait d'en vérifier l'opérationnalité. Les effets de certaines actions devraient être analysés, notamment celui du déplacement induit par la nouvelle réglementation sur les mouillages des **grands yachts** en zone frontalière (Italie). Venise vient d'ailleurs d'interdire le stationnement des bateaux de croisière, qui empoisonnent les quartiers populaires de Marseille.

On peut noter un appel à réglementer la **vitesse des navires** sur les caps et entre les îles, sur base des meilleures pratiques. Hormis l'avancée très positive pour nos zones (16 et 17) de la réglementation du mouillage des grands yachts, les actions proposées consolident des situations

acquises et ne permettront pas d'infléchir les tendances ou de modifier les pratiques des décideurs publics locaux, des agents économiques et des opérateurs.

Plusieurs contributions évoquent le manque d'actions concernant le traitement des **eaux usées**, « sujet pour lequel la France a été plusieurs fois condamnée pour manquement aux directives européennes ».

- **Partenaires à associer**

On peut signaler que dans une large majorité, les contributeurs qu'il faudrait associer davantage les « Scientifiques, Citoyens, Associations environnementales, Bénévoles, Professionnels, et Consommateurs ».

Il est souvent mentionné un manque de visibilité des **associations de protection de l'environnement** ; il serait utile de les associer davantage aux personnels des collectivités territoriales (demandé à maintes reprises). Ce sont des partenaires incontournables qui, pour beaucoup ont des experts mais pas d'intérêts matériels, et qui ne sont pas juge et partie. Les associations environnementales devraient être invitées aux commissions nautiques locales. Ces associations, Sea Shepherd pour ne citer qu'eux, mais aussi les **scientifiques spécialisés dans les domaines marins** et les **associations d'usagers "consommateurs"** doivent être présent lors de concertations ou réunions concernant le littoral. Ces associations ont toutes un rôle à jouer dans la conception des mesures/ actions, et ne doivent pas se limiter à sensibiliser et informer le public.

Une critique porte sur le positionnement de l'administration par rapport au terrain, dont elle considère qu'il est trop éloigné des réalités. Il faut Instaurer des dispositifs associant les populations (une "Convention citoyenne de façade" ?) à côté des instances représentatives. La prise en considération de l'avis des **citoyens** serait très appréciée (les consultations publiques ne débouchent pas forcément sur les actions demandées par la majorité). Le DSF gagnerait à accompagner les projets locaux, en les discutant au niveau façade (ex : le GT Eolien examine la stratégie Eolien en mer, et pourrait examiner aussi les projets eux-mêmes).

On peut signaler la mention des collectivités. Quelques contributions mettent en avant le fait que celles qui « partagent un même bassin et surtout une même baie devraient travailler ensemble avec des outils communs ». On peut noter également une mention à la prise en compte du paysage en matière d'aménagement « Aménager le littoral en fonction de ce qu'on voit de la mer (cf exemple du Golfe de St Tropez) devrait être la règle ».

En ce qui concerne les déchets, plusieurs ONG et leurs actions sont citées parmi lesquelles Sea Shepherd qui s'engage à nettoyer la Méditerranée. On peut noter une proposition invitant à « passer des contrats avec des **clubs de plongées** qui organiseraient des remontées de déchets ».

De manière spécifique, pour les activités de plaisance (PTM-MED), plusieurs contributions considèrent qu'il « faut associer les **acteurs privés locaux par zone** et pas uniquement les CCI ».

2- Identification des zones de déploiement

De manière **globale, les contributions évoquent les cartes des vocations de manière critique. On relève ainsi qu' « aucune prospective n'est lisible par le biais des zonages »**, que « les délimitations proposées établissent un état des lieux, mais ne dégagent pas une vocation dominante ou une priorité qui serait donnée à tel territoire, dans une vision holistique de la Méditerranée et de son fonctionnement bioécologique. Elles sont basées davantage sur des considérations économiques, même si les grands espaces sous statut juridique protecteur ont bien été pris en compte, entraînant un manque de considération pour les espaces "ordinaires" ».

La question du zonage est largement développée et présentée comme « souvent arbitraire, pas toujours pertinent : les grands aplats de couleurs définissent les zones protégées avec des oublis des hinterlands, réservoirs de biodiversité proches non ou mal protégés ; l'absence de nuances nuit à une lecture prospective du document. Pour un réel intérêt écologique de ces espaces, le DSF doit proposer

un maillage régulier de la façade par des AMP, représentatives des divers habitats et de taille suffisante, gérées et suivies (espaces adjacents inclus) ».

La majeure partie des contributeurs considèrent que la priorisation des actions n'apparaît pas à ce stade pour chaque zone, faute d'une vocation dominante / enjeu ou risque dominant.

En matière de lien avec les collectivités locales, une contribution considère « [qu']il y a un fort risque que les collectivités ne choisissent dans ce menu que les actions abondamment financées et/ou qui n'obligent pas à modifier les pratiques existantes ».

Propositions thématiques :

Une contribution en anglais plaide en faveur de la réduction de l'impact des activités sur la biodiversité. Le descripteur D08 est cité, ainsi que le D10. Une autre appelle à réduire les **pollutions** en provenance du réseau fluvial et terrestre, tout en adaptant les niveaux de surveillance et en renforçant la « loi de la mer ». Elle se fonde sur le témoignage d'une expérience de « coopération avec les collectivités ».

A noter que quelques contributions considèrent que les projets **d'éoliennes flottantes** sont « « très intéressants dans la mesure où ils sont suffisamment éloignés des côtes, tel le projet d'EDF-EN au large de Port-Saint-Louis-du-Rhône et du Golfe de Fos ; ce type de projet évite de couler des millions de mètres cube de béton dans le milieu marin ».

On note un appel à ce que « le **sentier du littoral** soit continu, en particulier de Cavalaire à La Londe ».

On peut signaler une proposition relative à la méthode de travail : « Partir des différents types **d'écosystèmes à protéger** serait plus opérationnel : estuaires pour les apports sédimentaires et le bon écoulement des eaux, milieux sableux propices au renouvellement de la ressource halieutique, tombants et ensembles rocheux avec des résurgences d'eau douce constituant des habitats favorables aux herbiers et espèces associées, etc. »

A signaler que la qualité des **eaux de baignade** est évoquée : « la fréquence des analyses devrait être accrue, les capacités de traitement des échantillons améliorées, ainsi que la diffusion des résultats au grand public ».

Un encadrement efficace de la **pêche** non sélective type chaluts et filets fixes (stop subvention) est largement souhaité. De même la mise en place d'une bande marine sans filet (Nombreuses contributions en ce sens).

Parmi les actions manquantes, les contributeurs évoquent les points suivants :

- « La **situation transfrontalière** avec Monaco et Italie n'est pas prise en compte ».
- « Il faudrait inclure l'effacement de certains ouvrages, la renaturation des embouchures de fleuves côtiers et l'expérimentation de la dés-artificialisation pour les terre-pleins sur la mer ».
- « L'anticipation des **risques de submersion** (tempêtes et tsunamis) est complètement occultée ».

3- Cibles complémentaires

De nombreuses contributions critiquent le caractère insuffisant des superficies proposées pour les **AMP et les ZPF**, en considérant que « les ZPF doivent toutes être retenues complètement et même encouragées au-delà du seuil de 3 % établi pour 2030 ». Le nombre et les km des AMP et ZPF doivent être beaucoup plus importants, avec de moyens conséquents.

Outre l'estuaire du Var et vu le taux d'artificialisation élevé du 06 (> 25% contre 15% en PACA), dans les Alpes-Maritimes, il conviendrait de prévoir une ZPF à vocation transfrontalière (Monaco/Spélugues, FR/Cap Martin, IT/Capo Mortola) au vu des nouvelles infrastructures portuaires à Monaco et Vintimille et de la surfréquentation des yachts ou activités balnéaires.

Un renforcement de la protection actuelle des 2 sites Natura 2000 (FR9301995 et IT IT1316164) (compléments d'usage à réguler et harmonisation de la réglementation des mouillages) est nécessaire, en raison de l'ouverture de deux nouveaux ports à Monaco et à Vintimille.

Quelques contributions considèrent que des cibles intermédiaires devraient parfois être identifiées de type « couverture à 80% à 5 ans et à 100% à 10 ans pour progresser vraiment ». On note une invitation à mettre en place des méthodes d'expérimentation : « Dans tous les cas, pour obtenir des résultats en 2030, il faut expérimenter une action sur plusieurs zones / façade (3 ou 5 minimum). Pour AT09, prévoir des essais dans 5 AMP pilotes et pas 1 seule ».

En ce qui concerne les aires marines protégées, les contributions sont nombreuses. On relève ainsi que « les 10% des milieux marins protégés en 2022, sont prometteurs ». De manière plus précise, quelques contributions évoquent les seuils : « le DSF Méditerranée doit prévoir des objectifs précis en matière de protection, avec une prise en compte globale des **espèces marines ou continentales** qui fréquentent la mer et les proches hinterlands ».

Plusieurs propositions émergent :

1° La définition de nouvelles zones de protections (aires marines et péri-littorales contiguës) à court terme,

2° La prise en compte et recherche de moyens de protection des hots-spots migratoires et axes migratoires

3° La redéfinition et l'accroissement des moyens du Sanctuaire Pelagos.

On peut signaler qu'une association environnementale invite à mieux encadrer le contrôle technique des navires de plaisance et de commerce, pour limiter les risques de pollution, et à instaurer des « **zones de navigation dou[ce]** ».

4. Pistes en matière de suivi

- **Secteurs d'activité et politiques publiques**

Les contributions mettent toutes en avant le **manque de données** sur les secteurs tourisme littoral et loisirs, sur l'exploitation des ressources biologiques ainsi que sur l'occupation et la gestion des espaces littoraux, sur l'état écologique de la méditerranée et sa pollution.

On peut signaler une mention récurrente aux **moyens dont les contributions considèrent que des « moyens substantiels** doivent être dévolus aux mesures et surtout aux Évitements (EVC) des impacts ».

En ce qui concerne les dispositifs de suivi, le nombre de thèmes à traiter est évoqué et les contributeurs considèrent qu'ils pourraient être complétés sur les aspects suivants : changements climatiques et leur expression méditerranéenne particulière (sur les cycles biogéochimiques et l'écologie comme sur les installations et activités humaines), impacts de la pêche récréative, pratiques et impacts de la plaisance, nuisances sonores et lumineuses, artificialisation et urbanisation des interfaces terre-mer.

Les contributeurs insistent particulièrement sur le besoin de visibilité de **l'impact des activités touristiques**, dont la croissance est jugée particulièrement importante, ainsi que les conséquences en matière d'occupation de l'espace.

Un déséquilibre entre « expansion économique et protection environnementale » est souligné. L'impact des « zones techniques des ports de plaisance » sur le milieu est considéré comme « des sources aigu(es) de pollution maritime à ciel ouvert.

L'impact du tourisme fait l'objet de nombreuses interrogations : « Le littoral français Méditerranée est connu pour un tourisme estival de masse, mais quel impact sur l'environnement ? aucunes données générales ». Les contributions considèrent que l'impact des politiques publiques concernant le tourisme du littoral méditerranéen reste à évaluer.

Parmi les manques évoqués : « Il est impossible d'obtenir les chiffres d'occupation hôtelière des ports de plaisance du Var. C'est pourtant nécessaire calculer la rentabilité du projet de récupération des eaux usées à flot et au port, grâce à des barges dédiées. »

Un développement doit être consacré aux **impacts de la pêche de loisir et à l'aquaculture** dont un contributeur considère qu'ils sont méconnus.

En ce qui concerne l'artificialisation, une approche plus « rigoureuse » de la préservation du littoral est jugée nécessaire par plusieurs contributions : « **arrêt d'artificialisation** des espaces naturels, abandon des projets d'extension de ports, réaménagement des sites existants pour les rendre plus propre et plus durables, contrôle réel des constructions sauvages, etc. Les effets de l'artificialisation sont mal appréhendés, notamment l'impact sur les fonds marins des rechargements de plage. La résilience des milieux (point de non-retour pour des herbiers fragilisés, surpêche de loisir) devrait être évaluée pour éventuellement bloquer les projets soumis à la séquence ERC, afin de s'adapter au changement climatique ».

On peut signaler plusieurs contributions consacrées au **risque submersion** : « il n'existe aucun étalonnage des différentes techniques disponibles, allant des infrastructures lourdes (endigages, plages artificielles, récifs artificiels, etc.) jusqu'aux solutions fondées sur la nature. Renforcer D01-HB-OE06-AN3 vers le grand public : Les politiques de protection contre le risque submersion sont quasi-exclusivement entre les mains des ingénieurs BTP ; il faudrait diffuser des informations comparatives neutres sur toutes les techniques disponibles, des plus impactantes pour l'environnement (endigages, plages artificielles, récifs artificiels, etc.) jusqu'aux plus légères, fondées sur la nature (coût, durée, efficacité, impact direct et indirect) ».

Quelques contributions évoquent les services rendus par les grands cétacés pour la séquestration du carbone qui devraient être davantage évalués « y compris effets indirects par l'ingestion des matières fécales par le phytoplancton ».

Une contribution demande la mise en place d'**une interface coordinatrice entre les administrations**, afin de faciliter la prise de décision et les rapports avec les différents interlocuteurs. En effet, le littoral représente une frontière physique entre d'un côté la mer et de l'autre la terre, chacune de ces parties étant régie par des administrations différentes, Préfet maritime et Préfet terrestre.

De manière globale, plusieurs contributions soulignent le manque de contrôle : « **trop peu de contrôle**, beaucoup de laxisme sur les pratiques encadrées et notamment sur les captures accidentelles (faune que l'on attrape dans les filets sans le vouloir et qui est remise MORTE à la mer). Les associations demandent en vain et depuis trop longtemps que les bateaux de pêche soient munis de caméras embarquées (filmant 24h/24h) permettant de réellement estimer les pertes accidentelles, le respect des quotas, espèces la pollution engendrée), des contrôles très réguliers doivent également être menés. Les pertes accidentelles déclarées sont dérisoires au regard de la réalité ».

• Programmes de surveillance actuel

Les contributions portent un regard contrasté sur les dispositifs actuels. Le principal point de critique porte sur le **manque de moyens dédiés au contrôle**.

Quelques contributions invitent à opérer un suivi du plan d'actions privilégiant « des **indicateurs de réalisations** ».

Au-delà du processus de suivi, plusieurs contributions plaident pour une **évaluation** à lancer dès l'engagement du plan d'actions, « avec des **indicateurs d'impact** appropriés pour mesurer les effets des différentes interventions/régulations sur l'évolution de l'état écologique des eaux marines et des habitats, et pouvoir y apporter les corrections nécessaires ».

Quelques contributions remettent en cause le format du programme de surveillance : « Le programme de surveillance devrait être dimensionné en fonction des OE et donc des cibles. Il faut un minimum de fréquence et de maillage des prélèvements et analyses pour avoir une bonne vision. Les moyens du DSF doivent être renforcés sur ces points (acquisition de données en continu) ».

Plusieurs critiques portent sur le dimensionnement des programmes de surveillance « Le programme semble en deçà de ce que l'on pourrait attendre, cette surveillance devant être le fait de tous les partenaires publics régionaux et aux côtés des professionnels et associations. Les programmes actuels ne prennent pas en compte l'avis des experts (scientifiques, associations...) : projets éoliens pour lesquels les experts ont émis des avis défavorables / pas d'actions concrètes suite aux demandes des scientifiques concernant les prises accidentelles (arrêt de la pêche lors de périodes précises + dans certaines zones) Cela requiert davantage de contrôles (techniques et humains) »

On peut signaler une invitation à renforcer la mobilisation des autorités italiennes et de Monaco qui « devraient être impliquées, pas seulement consultées (notamment pour la zone 17) ».

Une association des opérateurs économiques est également proposée dans le cadre de la mise en œuvre du suivi.

Améliorer les moyens de contrôle contre le dégazage sauvage apparaît très important en Méditerranée pour de nombreux contributeurs. A noter également plusieurs contributions appelant à renforcer les moyens de surveillance du parc de Port-Cros qui s'amenuisent d'année en année.

A noter qu'une intervention (en anglais) critique de manière virulente et sensiblement contradictoire le programme de surveillance, en considérant qu'il ne répond pas aux enjeux relatifs à la **pollution** provoquée par les activités industrielles localisées entre Aubagne et Marseille et qui ont un impact en mer, tout en reconnaissant cependant les efforts mis en œuvre par le gouvernement.

- **Programmes de surveillance complémentaire à envisager**

Les contributions plaident en faveur d'un **renforcement des contrôles** et une répression des activités à l'origine de pollutions.

Parmi les arguments évoqués, on peut relever : « L'insuffisance des dispositifs de **contrôle et de pénalisation** des contrevenants, nécessite le déploiement de **moyens humains et financiers** supplémentaires. La **mobilisation de bénévoles** « sentinelles » dans un cadre associatif ou de personnes du grand public, sensibilisées à ces questions, peut amener à un contrôle social renforcé et à des pratiques plus responsables. Des caméras embarquées sur les bateaux de pêche (qui filment l'entièreté des bateaux et h24) doivent être obligatoires ; Il faut également stopper les simples "avertissements" et mettre en place de véritables sanctions (amendes, arrêt de l'activité...), ce qui suppose de donner du poids aux contrôleurs. Il est enfin suggéré de mettre en place des **éco-garde-côtes**, en critiquant les difficultés de mise en place de ce type de dispositif : « Le system(e) de demande de subventions décourage au lieu [d'] inciter et encourager ».

On peut signaler quelques contributions qui considèrent que les aspects sociologiques sont peu pris en compte dans le dispositif de suivi.

Ces contributions invitent à envisager des indicateurs ou éléments de suivi régulier concernant :

- La gouvernance, la place des différents corps constitués ou des revendications émergentes au sein de cette gouvernance,
- Les attentes sociétales (tous sujets relatifs à la mer et au littoral, d'ordre environnemental, social, économique...)
- Les perceptions des enjeux, par les décideurs et par les populations résidentes et temporairement accueillies
- Et les évolutions de ces différents points en fonction du changement climatique et de ses conséquences variées

•

Au sujet des déchets, un contributeur indique que les plaisanciers, au mouillage forain et ZMEL, en prennent à leur aise avec leurs **eaux usées** : « Il suffit de nager tôt le matin sur les rivages de la baie de Hyères pour le constater. Quelles sont les mesures préventives et correctrices mises en œuvre dans le plan FDS 2021? Les citoyens ne sont pas obligatoirement des scientifiques en capacité d'analyser et de déterminer les pollutions chimiques ou invisibles dans les eaux marines ». On relève également que « La médiocrité de la qualité des **eaux de baignade** à Menton depuis 3 ans n'a conduit à aucun « profil de plage » alors qu'il faudrait en identifier les causes précises (croisières et grande plaisance de Monaco ? effluents des cours d'eau), y remédier et pouvoir sanctionner les contrevenants. Par conséquent une surveillance renforcée par des analyses complètes peut permettre de mettre en évidence des taux incompatibles de substance ou de pollution pour la santé humaine mais également pour les êtres vivants marins. Les nanoparticules et les micro particules de plastiques en sont des exemples. Mais aussi la teneur en phosphore ou en azote de rejets de stations d'épuration. Ces résultats doivent être vulgarisés pour le public. »

On peut signaler plusieurs contributions invitant à déployer les actions du DSF en mettant en cohérence et en harmonisant les différentes stratégies liées aux milieux aquatiques, en prenant en compte les **liens terre-mer** (DSF/SDAGE) en les inscrivant dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, SRADDET). On peut également signaler que « le développement accéléré de la gestion intégrée des eaux de pluies urbaines et de la déconnexion de surfaces imperméabilisées au réseau, pourrait donner une impulsion forte à la diminution des **macro déchets** urbains abandonnés (nos DUMP) rejetés depuis la terre à l'océan ».

Pièce n°7

Politique des mouillages des navires en Méditerranée

pour information

1. Bilan de la politique de contrôle des mouillages

Depuis le mois de juin 2021, 16 arrêtés préfectoraux réglementent les mouillages le long du littoral français méditerranéen. Des travaux complémentaires sont en cours, visant les littoraux Est et Ouest Corse. Les arrêtés devraient être adoptés respectivement d'ici la fin de l'année 2021 et l'été 2022.

À la suite de la mise en place de cette réglementation et de la diffusion aux services de l'État agissant en mer d'une instruction portant sur la constatation et la poursuite des infractions relatives aux mouillages et à l'arrêt des navires en zone Méditerranée, un dispositif de suivi efficace a été établi avec le concours de la chaîne sémaphorique Marine Nationale. Les navires constatés mouillés en zone interdite avec demande de déplacement de mouillage ont ainsi fait l'objet de relevés biquotidiens.

La préfecture maritime s'était engagée à faire preuve de pédagogie pour cette première année. Des instructions ont été données en ce sens aux différents services de contrôle en amont de la saison estivale.

Sur la période du 6 juillet au 30 septembre, la chaîne sémaphorique a rapporté avoir observé 677 infractions à la réglementation sur les mouillages, majoritairement dans le secteur situé entre les sémaphores de Ferrat, Garoupe et Dramont (75%). Une part importante a aussi été observée en Corse-du-Sud par le sémaphore de Pertusato (17%). Très peu d'infractions ont été rapportées entre la frontière espagnole et Toulon, ainsi qu'en Haute-Corse.

Au bilan, la réglementation a globalement été bien appliquée par les professionnels et les unités contactées par les sémaphores ont fait preuve d'une bonne réceptivité. 30 procès-verbaux ont toutefois été dressés, puis transmis au Tribunal Maritime. Ils sont actuellement en cours d'instruction.

Ainsi, le constat est doublement positif :

- la fréquentation des zones sensibles a largement diminuée
- la prise de conscience des enjeux environnementaux progresse

La prochaine étape consiste désormais à développer une communication ciblée vers la petite plaisance pour un mouillage respectueux des herbiers de posidonie.

L'implantation dans les prochains mois de dispositifs de bouées et de coffres permettra d'amplifier cette politique de protection et de réduire substantiellement l'incidence des ancres sur les herbiers.

1. Présentation du forum mouillages en Méditerranée

La DIRM Méditerranée a organisé le 12 octobre 2021 à Marseille (MUCEM) une journée d'échanges techniques, en partenariat avec la préfecture maritime, l'OFB, l'AERMC, les Conseils régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, la Collectivité de Corse et le Pôle mer Méditerranée et avec l'appui de la société Rouge Vif Territoires. L'objectif était de répondre aux interrogations des porteurs de projet, faciliter les échanges et les partenariats et valoriser les initiatives privées auprès des

porteurs de projets de zones de mouillages, dans le but notamment de favoriser la mise en place d'un nouveau modèle économique du mouillage en Méditerranée.

Cet évènement a réuni 217 personnes : 91 personnes privées, 72 représentants des collectivités, 24 représentants des services de l'État, 19 établissements publics, 9 associations et 2 organisations internationales.

Tout au long de la journée, les entreprises ont présenté leurs solutions auprès des personnes intéressées au niveau des 15 stands d'exposition qui leur sont offerts.



Les actes de ce forum sont ou seront très prochainement mis en ligne sur le site internet de la DIRM Méditerranée. Des premiers enseignements peuvent être tirés :

- ce forum répondait à une attente importante des collectivités et des entreprises qui ont exprimé une grande satisfaction quant à l'organisation et au contenu du forum ;
- les organisateurs espèrent qu'une dynamique de projets vertueux, sous portage public voire privé, s'en trouvera renforcée ;
- un tel événement pourrait être reconduit annuellement ou tous les deux ans ;
- un nouvel appel à projets pourrait être ouvert l'an prochain pour la mise en place d'équipements de mouillage, dans un format similaire à celui organisé l'an dernier qui a donné lieu à 11 projets en cours de développement.

2. Installation de coffres de mouillage

A la suite de l'annonce de la ministre de la Mer en date du 10 septembre dernier, concernant l'installation d'un réseau de coffres pouvant accueillir les yachts à l'horizon de la saison 2022, l'État et ses partenaires se mobilisent pour y apporter une suite adaptée.

Pièce n°8

Comitologie : Présentation des travaux

Pour information

La comitologie du Conseil maritime de façade a été active au cours des derniers mois avec : le groupe de travail zones de protection forte dont la mobilisation va s'accroître avec les récentes annonces présidentielles (1), l'installation et le lancement des travaux de la commission spécialisée emploi-formation aux métiers de la mer (2) et la sollicitation du Conseil scientifique éolien (3).

1. Le groupe de travail zones de protection forte

A la demande des membres du Conseil maritime de façade en séance du 24 novembre 2020, les préfets coordonnateurs ont souhaité qu'un groupe de travail soit créé à l'échelle de la façade afin de fixer un cadre méthodologique pour la création des zones de protection forte de 2026 (échéance du 1^{er} cycle du DSF) et de 2030 (échéance de la stratégie nationale des aires protégées) et d'en assurer le suivi.

Ce groupe a suscité un fort intérêt chez les membres du CMF puisqu'il compte 22 membres représentant tous les collèges avec un équilibre entre les collèges des représentants des activités professionnelles et des entreprises et des représentants des associations et des usagers de la mer et du littoral.

Plusieurs réunions se sont tenues afin de permettre aux membres du groupe de mieux appréhender les étapes de la création d'une ZPF. Une proposition de grille d'analyse pour évaluer le lien entre, d'une part, les activités et, d'autre part, les enjeux écologiques est en cours d'élaboration. Cette grille a été appliquée à la ZPF candidate de la Réserve naturelle de Cerbère-Banyuls et celle de la Gabinière à Port-Cros. Elle sera utilisée pour les ZPF candidates. Les activités seront précisées à la demande des membres du GT. Une réunion dédiée a été organisée le 21 juin avec les pêcheurs pour acter les engins de pêche compatibles ou incompatibles avec la notion de ZPF. Enfin, il a été rappelé les enjeux écologiques couverts et non couverts par les ZPF existantes et candidates. Quelques pistes de méthode ont été formulées pour améliorer cette couverture.

La dernière réunion, du 4 octobre, a été l'occasion suite à l'annonce présidentielle au congrès mondial de l'UICN, le 3 septembre dernier, d'échanger sur la méthodologie à adopter pour atteindre les nouveaux objectifs fixés par le Président de la République.

Rappel de l'annonce présidentielle :

- porter à 5% la surface des eaux sous souveraineté et sous juridiction de la façade en Zones de Protection Forte d'ici à 2027.

En effet, l'ambition est importante, à la fois en termes de superficie (passage des 0,2 % de ZPF existantes à 5%, ce qui correspond à une surface supplémentaire en ZPF de 5600 km² environ par rapport aux 257 km² existantes), mais aussi en termes de calendrier, avec un objectif fixé pour 2027 au lieu de 2030 (calendrier initial de la SNAP 2020-2030).

Le groupe de travail s'est engagé dans un travail de planification spatiale régionalisé avec l'organisation d'atelier cartographique.

L'exercice de planification se basera sur :

- ✓ Une analyse des ZPF potentielles au regard des enjeux et des pressions
- ✓ La prise en compte des zones de vocation du DSF pouvant s'appuyer sur des travaux en cours au sein des AMP
- ✓ Travail possible en temps réel avec un outil en ligne (Lizmap).

1. L'installation et le lancement des travaux de la commission spécialisée en charge de l'emploi et de la formation aux métiers de la mer

Pour rappel, le projet de création d'une commission spécialisée du Conseil maritime de façade dédiée à l'emploi et à la formation aux métiers de la mer a été présenté et validé lors de la séance du Conseil maritime de façade du 18 octobre 2019.

Lors de la commission permanente du 3 février dernier, il a été décidé de créer une mission de préfiguration de cette commission, animée par M. Charles-Henri GARIE (Directeur du Campus des métiers et des qualifications d'excellence « économie de la mer » de Provence-Alpes-Côte d'Azur). Une première réunion technique s'est ainsi tenue le 8 avril dernier pour finaliser la liste des membres ainsi que le mandat.

La commission s'est réunie pour la première fois en plénière le 10 juin 2021 lors d'une séance d'installation. Les membres ont élu à la présidence M. Charles-Henri GARIE pour un mandat de 3 ans. Afin de mettre en œuvre les travaux de la commission, ce dernier s'appuiera sur les compétences de deux vice-présidents choisis de manière à respecter l'équilibre territorial au sein de l'interrégion : M. Guillaume PHILIPPE (Directeur opérationnel du Campus des métiers et des qualifications Nauti-campus de Canet-en-Roussillon) et M. Julien COMETTO (Directeur-adjoint du Lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia).

Le président a fait savoir à cette occasion qu'il ambitionne, à travers la commission, d'identifier et de mettre en œuvre des actions très concrètes et opérationnelles.

Trois travaux prioritaires sont ainsi envisagés dès 2021-2022 :

- 1) La création d'un Observatoire des métiers de la mer à l'échelle de la façade ;
- 2) L'expérimentation d'une extension du BIMer à cette même échelle. L'objectif est d'abord d'analyser l'existant puis de réfléchir aux modalités de déploiement ;
- 3) L'identification des métiers en tension et la mise en place d'actions s'appuyant sur les domaines d'excellence de chacune des trois régions.

Les travaux de création de l'observatoire des métiers de la mer ont débuté avant l'été, sous l'impulsion des trois CARIF-OREF, dans le cadre d'un groupe de travail dédié. L'objectif des réflexions est de venir en appui des travaux de la commission, en apportant notamment des outils d'aide à la décision, voire des préconisations, à travers des études et un outil de data-visualisation.

Concernant le BIMer, la commission spécialisée va bénéficier d'une aide financière pour mener ses travaux, dans le cadre du volet 3 (promotion des métiers) du dispositif France relance dédié à la pêche et à l'aquaculture :

Description du projet	Publics cibles	Montant de l'aide
Le projet consiste à faire réaliser des vidéos en court format (capsules) sur le BIMer, sur un diplôme de découverte de la culture maritime et sur des métiers de la mer, adaptées pour être diffusées dans les trois régions.	Collégiens et lycéens	15 000 €

La commission du 27 septembre dernier a principalement abordé deux points :

- GT "Observatoire des métiers de la mer" : Les CARIF-OREF ont présenté la méthodologie poursuivie pour parvenir à harmoniser les nomenclatures qui diffèrent selon les régions ;
- Lancement du Bimer : les membres de la commission ont approuvé la création d'un groupe de travail sur cette thématique afin de principalement lever les freins et mutualiser les supports pédagogiques.

2. La commission spécialisée éolien flottant en mer et le conseil scientifique

➤ *Commission spécialisée éolien flottant en mer :*

La commission spécialisée s'est tenue le 13 octobre 2021, sous la forme d'une réunion d'information aux membres pour faire le point sur l'ensemble des projets.

L'avancement des projets de fermes pilotes et du débat public pour l'éolien commercial ont été abordés :

- ✓ Les premiers apprentissages du débat public.
- ✓ L'avis rendu par le conseil scientifique sur l'arrêté d'autorisation du projet PGL.
- ✓ Les comités de suivi technique des fermes EolMed et EFGL.
- ✓ La présentation technique du projet DeltaFloat sur le site d'essai Mistral.

La prochaine réunion de la commission spécialisée se tiendra à l'issue du débat public, permettant ainsi de présenter le bilan du déroulé du débat.

➤ *Conseil scientifique :*

Le conseil scientifique s'est tenu le 28 juin 2021, sous la forme d'une réunion de travail avec les membres du conseil.

Cette réunion a été l'occasion de rendre un avis sur les mesures « éviter, réduire, compenser, accompagner » (ERCA) et de suivi de l'environnement, ainsi que sur la composition du Comité de surveillance, de suivi et d'information de l'impact du projet Provence Grand Large sur l'environnement (CSSI) et de son articulation avec le Conseil scientifique éolien de façade.